

**LOUSTALOT Arnaud**

# **Le volontariat civil**

Approches historique et thématique  
d'un mouvement

**Mémoire de DEA « Histoire sociale et culturelle XIX et XXe siècles »**

**Université Paris I**

**Sous la direction de M. Jean-Louis Robert**

**Juin 2002**

« Aujourd'hui, en 2000, les chantiers sont organisés par des centaines d'associations aux quatre coins du monde, pour des milliers de jeunes européens, c'est un choix de vacances. La Sécurité Civile, les Armées et les ONG ont investi le champ de l'urgence et de l'humanitaire. Le Volontariat Long Terme sort de la clandestinité depuis le lancement du programme *Service Volontaire Européen*. En France de nouvelles perspectives s'ouvrent avec la suspension de l'appel sous les drapeaux et la mise en place des « volontariats civils » issus de la réforme du service national. Tableau idyllique reléguant au rang de souvenirs les luttes et les engagements du Service Civil Volontaire International, la vocation des *équipes d'urgence* ? Non... évidemment... (...) les chantiers internationaux, le volontariat long terme, l'objection de conscience, sont des parcours individuels et collectifs, sont aventures humaines et recherche d'alternatives avant d'être dispositifs, programmes ou statuts... »

BUSSON Véronique, présidente du Service civil international, commentant la parution de *Parcours ou billet pour une vie - 2<sup>ème</sup> tome, 1946-197...* de Pierre Ulysse RASQUIER (Autoédition, 2000)

# AVANT-PROPOS

*« Sortir le volontariat de l'anonymat ! »*

Tel aurait pu être notre objectif. Nos premières recherches nous ont régulièrement soumis à des doutes concernant la validité d'une telle étude.

Le titre désignant le « Volontariat civil » a été retenu par souci de distinction du volontariat militaire et du volontariat associé au bénévole. Il a pour but de faciliter les recherches dans les fichiers bibliographiques mais, tout au long de ce mémoire, nous identifions notre sujet par les termes de volontariat ou de service volontaire.

Le volontariat, que nous présentons ici comme un mouvement, porte en lui bien des interprétations et des confusions. Comme tout débat sémantique, il est sensible car il peut faire appel à une expérience intensément vécue par certains. Ce mémoire est une approche d'un sujet méconnu. Il reflète alors les avantages et les inconvénients d'une telle démarche : une présentation à la fois trop précise et trop générale, des conclusions qui restent à l'état de suggestions, des problématiques incessantes s'inscrivant dans un historique partiel... Le plan de ce mémoire s'en trouve orienté puisque, avant de porter sur des problématiques propres à notre sujet, il est question de mise au point et de présentation, étapes longues mais nécessaires pour maîtriser ce sujet et pour pouvoir construire des perspectives. Les sources disponibles pour l'étude de ce mouvement sont alors reportées dans une seconde partie. Une introduction à celles-ci tentera d'opérer des renvois entre le développement et les archives et ouvrages disponibles. Nous pensons avoir contribué, de cette manière, à une ouverture sur l'étude d'un sujet riche et transversal.

Que soient ici remerciées toutes les personnes qui m'ont soutenu et orienté, qui m'ont encouragé à poursuivre cette étude et qui m'ont fait progresser dans ma réflexion sur le sujet et sur l'Histoire.

En espérant que sa lecture passionnera autant que sa composition.

# Listes des abréviations

AFVP : Association française des volontaires du progrès  
AG : assemblée générale  
AUI : Aide d'urgence internationale  
ATD Quart-monde : Aide à toute détresse - Quart-monde  
BLONG : Bureau de liaison des organisations non gouvernementales  
CA : conseil d'administration  
CEFODE : Centre de formation pour le développement  
CB : Compagnons bâtisseurs  
CCSVI : Comité de coordination du service volontaire international  
CIMADE : Comité inter-mouvement d'aide aux déportés  
CIVI : Centre d'information du volontariat international  
CLONG-Volontariat : Comité de liaison des organisations non gouvernementale de volontariat  
CLOCCI : Comité de liaison des organismes chrétien de coopération internationale  
CMS : Corps mondial de secours  
COCODEV : Comission coopération développement  
CRF : Croix-Rouge française  
CJV : Contrat de jeunes volontaires  
CSN : Coopération / coopérants du service national  
DEFAP : Département d'évangélisation français à l'action apostolique  
DCC : Département catholique à la coopération  
EC : Etudes et chantiers  
FDH : Frères des hommes  
JR : Jeunesse et reconstruction  
MCP : Mouvement chrétien pour la paix  
MSF : Médecins sans frontières  
OFHOM : Oeuvre française hospitalière de l'ordre de Malte  
ONG : organisation non gouvernementale  
OSI : organisation de solidarité internationale  
PV : procès-verbal  
SCD : Service coopération et développement  
SCI : Service civil international  
SJ : Solidarité jeunesse  
SJMCP : Section des jeunes du mouvement chrétien pour la paix  
SVE : service volontaire européen  
TUC : travaux d'utilité collective  
UNAREC : Union nationale des associations régionales d'études et chantiers  
UNESCO : Organisation des nations unies pour l'éducation, les sciences et la culture  
VD : Volontariat / volontaire pour le développement  
VED : Volontariat / volontaire européen pour le développement  
VEM : Volontariat / volontaire expérimenté en mission  
VLT : Volontariat / volontaire à long terme  
VP : volontaire du progrès  
VSI : Volontariat / volontaire de solidarité internationale

# INTRODUCTION

« Volontariat ». Lancer un moteur de recherche internaute autour de ce terme amène des réponses bien diverses : le Centre national du volontariat de Paris, et ses antennes provinciales, vous propose de devenir « bénévoles ». Le CIVI – Centre d’information sur le volontariat international, domicilié au Ministère des Affaires Etrangères, vous oriente vers des emplois, annuels et sous rémunérés, dans des ambassades ou, de plus en plus, au service d’une grande entreprise. La suspension du service national a entraîné la disparition des coopérants, et donc d’une main d’œuvre pour les ambassades ; parallèlement, le développement de la mobilité transfrontalière des jeunes travailleurs a incité les pouvoirs publics à mettre en place une formule offrant des expériences professionnelles et qualifiantes sous la forme d’un volontariat international. Ici se développe un conflit sémantique car le *volontariat international* n’est pas le *volontariat de solidarité internationale* (VSI) que décrit un décret de loi en 1995 ; et le volontariat n’est pas le bénévolat.

« Volontaires ». Consulter un fichier bibliographique sur ce thème renvoie inévitablement aux volontaires en arme : volontaires de l’an I, volontaires nationaux, volontaires des Brigades internationales en Espagne, Ligue des volontaires français contre le bolchevisme... Pourtant, dans le sillage des volontaires en arme, dans une démarche qui n’en est pas forcément éloignée, d’autres volontaires, des civils « armés » d’une pelle ou d’une trousse de secours, ont eux aussi existé. En réaction à ces conflits ou à la misère, une forme d’action sociale originale s’est développée, dont deux ouvrages rendent partiellement compte. En 1990 paraît *L’aventure solidaire. Volontaires pour le Tiers-monde*. Le journaliste Jean-Dominique Boucher, qui a suivi pendant de nombreuses années ces volontaires, dresse un récit romancé de ces individus s’étant expatriés pour aider les pays du Tiers-monde, à partir du milieu des années 1960. Témoignage d’un parcours journalistique, cet ouvrage reste néanmoins la seule tentative d’approche historique d’une partie de ce phénomène. L’année dernière, et sous la responsabilité de la Commission Coopération et Développement, un groupe de travail, encadré par deux sociologues, publiait les résultats de son étude à la Documentation française : *Pour un volontariat d’avenir. Regards croisés sur le volontariat de solidarité internationale*. Cette étude a permis de définir une pratique, d’affirmer un concept face à d’autres formes de volontariat tournées vers le monde marchand, alors que le volontariat civil est assimilé au monde associatif.

Ces ouvrages ont le mérite de faire explicitement référence à une des formes du volontariat, celui tourné vers l’international, mais le volontariat « national » a aussi ses adeptes, qui ont peut-être plus de mal à s’affirmer face à la masse des bénévoles. Certains ouvrages en rendent compte, au détour d’un thème plus vaste. Parmi les nombreuses publications des dernières années autour de la guerre d’Algérie, l’une d’elles pouvait éveiller la curiosité, parce qu’elle parlait de la guerre d’Algérie en France, parce qu’elle racontait la vie quotidienne des familles algériennes rassemblées dans un des bidonvilles de la banlieue parisienne. *Chroniques du bidonville. Nanterre en guerre d’Algérie* (Seuil, 2000) est un témoignage de Monique Hervo, une volontaire du Service civil international qui n’a pas quitté son pays pour aider des populations d’un autre continent, mais qui a quitté son milieu pour aller vivre dans celui de la population immigrée algérienne pendant deux années. Ce témoignage a lui seul démontre que la pratique du volontariat répond bien plus à une forme d’engagement qu’à un terrain d’action, et l’on s’étonne rapidement de la richesse d’un vocabulaire pour désigner une même pratique : service volontaire, volontariat civil, volontariat pour le développement... Richesse de vocabulaire qui démontre à la fois la richesse d’une pratique et la diversité d’un mouvement qui peine ainsi à s’affirmer avec une entité propre. Les points de distinction peuvent être d’ordre différent : le terrain, comme nous l’avons vu, national, européen ou international ; le mode d’intervention entre l’aide au

développement et l'urgence, entre le chantier international en été et le volontariat à long terme...

Le contexte associatif est donc une caractéristique primordiale du volontariat. Nous ne retenons ici que les volontaires associatifs en excluant les volontariats en entreprise ou dans une administration publique. Cette précision vise à écarter la majorité des coopérants du service national, les CSN. Seule une minorité d'entre-eux a réalisé son service national dans une OSI – organisation de solidarité internationale, pour une durée de 2 ans au lieu de 16 mois<sup>1</sup>. De même, les objecteurs de conscience, soumis à une obligation de 20 mois au lieu de 10, seront intégrés dès lors qu'ils effectuent leur service dans une association de volontaires. Déjà, les mots s'entrechoquent car une personne astreinte à un service ne peut être qualifiée de volontaire. Nous reviendrons sur cette question car derrière le terme de service volontaire ou de volontariat, il est question d'une pratique définie. Autrement dit il est question de l'étude d'une pratique sociale qui est devenue, depuis 1986, un statut concernant l'un de ses domaines d'action. Retrouver la trace de pratiques sociales en dehors d'un cadre défini légalement impose dès lors une étude à partir de sources provenant essentiellement du milieu dans lequel celui-ci s'est épanoui, c'est-à-dire le monde associatif. Ces associations sont une vingtaine au début des années 1980, avant que le phénomène humanitaire ne donne un nouvel élan au volontariat.

Nous nous proposons ici d'étudier le volontariat civil — un mouvement qui à travers ses associations et ses volontaires revendique son originalité — et de démontrer ce qui le définit comme un mouvement. Cette existence fut sanctionnée par une première loi, en 1986, portant sur le volontariat pour le développement. C'est la première étape d'une reconnaissance légale, une reconnaissance officielle qui représente l'aboutissement d'une structuration. Ce sont les indices et les formes de cette évolution du volontariat que nous chercherons à mettre en lumière dans cette étude. Des caractéristiques qui nous invitent à nous interroger sur les influences idéologiques et les contraintes extérieures de cette évolution, ainsi que sur leurs répercussions sur le concept de service volontaire.

Comme tout mouvement — « action collective visant à un changement » (*Petit Larousse*, 1988) — le volontariat a des origines et des protagonistes, une histoire et un contexte, des réalisations et des revendications. Avant de présenter une première trame historique du volontariat, il est nécessaire d'éclaircir les termes et leur concept, les définitions et leur cadre, de s'appuyer sur une expérience actuelle pour remonter aux origines d'un objet déterminé. Il est bien question ici de parler des origines car le volontariat semble issu d'une conjugaison d'influences et d'expérimentations. Les références historiques varient ainsi selon les associations, mais nous nous attacherons particulièrement à une période commençant en 1920, date du premier chantier international de travail volontaire. Une approche chronologique et événementielle du développement du volontariat permettra alors de définir plusieurs champs de recherche, plusieurs approches possibles pour une étude plus approfondie du sujet. L'idéologie à la base du volontariat nous dévoilera l'influence de mouvements pour la paix. La nature de ses acteurs évoquera les mouvements de jeunesse. Sa démarche enfin nous amènera à aborder des thèmes particuliers — parce que faisant appel à d'autres domaines scientifiques comme la sociologie et l'anthropologie — : le travail et la rencontre interculturelle. Ces différents champs seront abordés à partir d'éléments rencontrés dans notre première approche des sources. Nous chercherons alors à en décrire des évolutions et des caractéristiques, et à émettre quelques perspectives de recherche.

---

<sup>1</sup> Durée légale lors de la suspension de service national (2001)

# Chapitre I

## *Définition de l'objet de l'étude*

### **A. Le bénévolat**

Le volontariat, longtemps et encore confondu avec le bénévolat, s'inscrit dans ce monde de l'engagement social, se modifiant tout au long de son histoire pour devenir une pratique spécifique.

Le volontariat et le bénévolat se fondent avant tout sur une démarche plus que sur un résultat. Par extension, ils désignent un comportement, présent à travers des actions multiples et des thèmes divers. A la différence du don financier, ils se fondent sur l'offre volontaire de son temps, de son activité physique ou intellectuelle, d'une durée temporelle variable. Ce don est dit désintéressé, c'est le sens premier du terme bénévole. De plus, il est produit en dehors du temps professionnel et familial. « Il est vrai que ce mot ne pouvait naître chez les bénévoles eux-mêmes. Spontanément, les gens qui se mobilisent gratuitement pour quelque chose ont davantage l'habitude de se définir par l'objectif qu'ils poursuivent que par le statut qu'ils se donnent. (...) Ce ne sont pas eux (...) qui auraient eu l'idée de définir l'ensemble qu'ils constituent en se référant à ce plus petit dénominateur commun qu'ils n'arrivent même pas à comptabiliser : la gratuité des services rendus et des actions réalisées »<sup>1</sup>. Nous reviendrons sur cette notion car si le bénévolat est défini par un statut, les associations de volontaires et ces derniers tendent à se différencier de celui-ci, en revendiquant un propre statut. Le mouvement volontaire cherche ainsi à s'affirmer par rapport au monde bénévole, dont il est issu, en en critiquant certains aspects. D'où la confusion qui existe entre les deux termes.

Le bénévolat tire ses origines de la construction des communautés humaines et du développement du lien social. Evoquée par les premiers textes chrétiens, l'action bénévole a alors pour fonction de venir en aide à son prochain, et garantir à l'âme charitable une place au Ciel. Les œuvres congrégationalistes vont ainsi organiser et développer les secours bénévoles aux pauvres. Aux époques médiévale et moderne, guildes, compagnonnages et autres sociétés vont mettre en place une solidarité interne fondée notamment sur des actes bénévoles. Avec la révolution industrielle, les mutuelles et syndicats vont perpétuer une solidarité de classe, distincte des œuvres rassemblant des personnes des classes aisées se penchant sur la misère du peuple. Le bénévolat moderne, débarrassé de son pouvoir rédempteur, est aujourd'hui analysé comme un acte de citoyenneté participative. Dans un des premiers travaux réalisés sur le sujet, il est présenté comme « une approche d'une autre façon de vivre en société. (...) L'aspiration qui traverse tous ces mouvements de conquête du quotidien traduit, est non seulement le rêve utopique d'une société réconciliée, mais elle traduit aussi le désir d'imaginer d'autres modes de vie en société. Le point de départ de cette démarche est simple, on peut le résumer en deux mots : dépossession et socialisation »<sup>2</sup>. Mais le bénévolat ne peut être englobé et restreint dans l'idée d'un « effort de reprise en main de ce qui est régulièrement soustrait à l'initiative des citoyens ». Les multiples domaines qu'il occupe démontrent que si celui-ci peut être défini comme un acte citoyen, tous ne portent pas en eux une critique sociale ou politique.

Enfin, la dernière caractéristique du bénévolat, quand il est organisé collectivement, c'est à dire en dehors des réseaux familiaux, amicaux et de voisinage, est son appartenance au

---

<sup>1</sup> PORTE Bernard et alii, *L'initiative bénévole... une société réinventée* – Paris : ESF, 1976, p. 60

<sup>2</sup> *ibid*, p. 25

milieu associatif. Dans sa forme, le bénévolat est un travail social non-marchand d'où sa qualification de tiers secteurs par opposition aux premier et deuxième secteurs, le public et le privé. Au niveau du fond, « deux buts s'interpénètrent dans l'idée associative : celui de coopérer volontairement et librement, celui de créer une solidarité à un problème précis »<sup>1</sup>. Il est à la fois un approfondissement ou une reconstitution du lien social en interne et tourné vers l'extérieur, et une réponse collective à un problème donné. De l'investissement dans une structure culturelle ou sportive à l'expression d'une revendication politique, économique ou sociale, le bénévolat est un acte participatif par le biais des associations. Le terme de bénévole est souvent accolé à celui de militant, mais c'est en raison de l'implication de l'intéressé à la défense des objectifs de sa structure. Parmi les militants associatifs, on peut trouver les permanents, quand ils s'approprient les buts de leur employeur. Mais à la différence du permanent, qui est recruté en fonction de ses compétences professionnelles, le poste de bénévole est ouvert à tous, en fonction des moyens et de la volonté de chaque individu. Ainsi, « ceux qui se sont mariés avec une cause puisent dans les profondeurs d'eux-mêmes des ressources inimaginables d'invention, de patience, d'obstination qu'il est vain d'espérer de la rigueur technique ou du quotient intellectuel. Ils sont prêts à tout, jusqu'aux sacrifices les plus coûteux, pour que réussisse ce à quoi ils ont consacré leur vie »<sup>2</sup>. La notion de volonté est ici supérieure à celle de compétence, celle-ci n'étant qu'un paramètre à modifier une fois le bénévole décidé. Enfin, il recherche la « mise en œuvre de ces valeurs dans le vécu et non dans le discours, dans le service et non dans la carrière, dans l'action et non dans l'institution »<sup>3</sup>. Membre indispensable à la réalisation et à l'existence même d'une association, le bénévole y est à la fois acteur et décideur. Cette position évolue en fonction de la taille de la structure et entraîne régulièrement des conflits entre bénévoles et permanents salariés.

Le bénévolat est donc présent dans l'ensemble du milieu associatif, et par conséquent au sein des associations référentes en matière de volontariat. « Les activités des associations *Tiers-monde* ont une gamme très étendue : collecte et envoi de secours d'urgence (...), financement et gestion de projets de développement, sélection, formation et envoi de volontaires, commercialisation en France de produits en provenance du Tiers-monde, opération de jumelage, octroi de bourses d'études à des ressortissants du Tiers-monde, etc. Depuis quelques temps, il semble que les activités d'information de l'opinion publique et de formation des militants se développent considérablement »<sup>4</sup>. Plusieurs formes d'engagement social peuvent donc coexister dans certaines associations.

Le volontariat et le bénévolat, se côtoient et se confondent sur le terrain. Définis par les moyens et non par les domaines de leur action, ils sont issus d'une même volonté d'agir sur l'environnement. Le Centre d'études et d'information sur le volontariat donnait en 1974 une définition commune aux deux : « Le bénévole ou le volontaire est celui qui s'engage (notion d'engagement) de son plein gré (notion de liberté) de manière désintéressée (notion d'acte sans but lucratif) dans une action organisée (notion d'appartenance à un groupe, à une structure) au service de la communauté (notion d'intérêt commun) »<sup>5</sup>. Mais ces origines et aspirations communes ne doivent pas cacher des réalités différentes.

---

<sup>1</sup> LAVILLE Jean-Louis et SAINSAULIEU Renaud (s. dir.), *Sociologie de l'association* – Paris : Ed. Desclée de Brouwer, 1997, p. 17

<sup>2</sup> PORTE Bernard et alii, op. cit., p. 100

<sup>3</sup> *ibid.*, p. 101

<sup>4</sup> CARFANTAN Jean-Yves et CONDAMINES Charles, *Qui a peur du Tiers-monde : rapports Nord-Sud, les faits* – Paris : Seuil, 1980, p. 208

<sup>5</sup> LE NET Michel et WERQUIN Jean, *Le volontariat, aspects sociaux, économiques et politiques en France et dans le monde* – Paris : La Documentation française, 1985



## B. Les points de différenciation

Pour aborder les distinctions existantes, nous étudierons l'histoire sémantique de notre vocabulaire, puis nous aborderons les travaux déjà réalisés sur ce sujet.

### 1. Une histoire sémantique

Le mot « volontaire » fut longtemps employé comme un adjectif avant de devenir un substantif, pour finir par donner le dérivé « volontariat ». Emprunté au latin *voluntarius* signifiant « qui agit librement » ou « qui est fait sans contrainte et par intention », nous retrouvons ses premières traces dans la langue française en 1265-1270 sous l'orthographe *voluntaire*. Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, il signifie aléatoirement opiniâtre (*volenteus*), de bonne volonté (*volentif*), dévoué, généreux, voire facultatif ou fantaisiste. Ces deux derniers emplois vont vite disparaître comme, au XVIII<sup>e</sup> siècle, celui désignant « une personne qui manifeste une volonté obstinée, capricieuse »<sup>1</sup>. Quand à son emploi dans le vocabulaire militaire, renvoyant à une personne « qui propose volontairement ses services »<sup>2</sup>, il apparaît en 1587. Si le sens général renvoie à « un acte ou une décision librement choisi », sa diversité d'emploi et de sens dévoile deux notions qui nous intéressent : l'acte résolu et dévoué — sous-entendu à une cause — et une action généreuse. Cette double notion se retrouve dans les propos d'Antoine Furetière sur la volonté : « seconde puissance de l'ame qui fe porte à la poursuite du bien, ou à la fuite du mal que l'entendement luy a fait connoître » (1684). Les termes péjoratifs disparaissent donc pour donner au terme volontaire un sens positif.

Son emploi comme substantif, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, suit une évolution identique. Ses utilisations au XVII<sup>e</sup> siècle comme synonyme de « libertin »<sup>3</sup>, ou au XVIII<sup>e</sup> siècle pour désigner un « enfant indiscipliné »<sup>4</sup>, seront limitées et éphémères. Son principal emploi se rapporte au vocabulaire militaire, « désignant (1606) celui qui sert dans une armée sans y être obligée, puis (av. 1631) *un combattant qui se propose pour une mission dangereuse* »<sup>5</sup>. Cette idée du volontaire comme engagé militaire est un statut qui trouve ses origines dans l'antiquité. Sous l'Empire romain, on désigne par *voluntarius miles* les esclaves et autres personnes demandant à servir dans l'armée. En France, Louis XI et François I<sup>er</sup> organisèrent des corps de soldats volontaires, Louis XIV leur donnera le nom de *partisans*. Le *Trésor de la langue française* rapporte également l'utilisation qu'en faisait Richelieu en 1680 : « celui qui porte les armes pour le roi à ses frais, pour l'honneur ». La valeur morale du volontaire est ici mise en avant. C'est véritablement à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que les volontaires en tant que corps organisé apparaissent : à travers l'ordonnance de Louis XV du 14 septembre 1764. Il désigne alors de jeunes gentilshommes (âgés en général de 14-15 ans) embarqués pour apprendre le métier d'officier de marine sans passer par les gardes-marines et qui deviendront en 1792 les aspirants de marine. Ici apparaît la notion d'engagement en contrepartie d'une formation. A partir de cette période et tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, le terme sera employé pour désigner différents corps militaires, parfois à tort. Pour Michel Mourre, *volontaire* est un « nom donné sous la Révolution française, à diverses formations de soldats qui, pour la plupart, n'étaient pas des *volontaires* mais des conscrits ». Les fameux *volontaires de l'an I*, ceux de la victoire de Valmy, étaient principalement des gardes nationaux réquisitionnés suite à la proclamation de la « patrie en danger » et appelé *volontaires nationaux* pour flatter leur

<sup>1</sup> *Dictionnaire historique de la langue française* – Paris : Le Robert, 1994

<sup>2</sup> *Trésor de la langue française – Dictionnaire de la langue du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles (1789-1960)* – Paris : Gallimard, 1994

<sup>3</sup> MICHELET Pierre, *Dictionnaire François* – Genève : 1680

<sup>4</sup> ROBERT Guy, *Mots et dictionnaires (1798-1878)* – Paris : Les belles Lettres, 1978

<sup>5</sup> *Dictionnaire historique de la langue française*, op. cit

amour-propre. Et ces derniers ne doivent pas être confondus avec les *gardes nationaux volontaires*, issus de la garde nationale et rassemblés, suite à une loi de libre conscription prononcée en juin 1791, dans des *bataillons de volontaires*. Ces volontaires, pour Michel Mourre, « peuvent seuls mériter ce titre ». Sous la Restauration sont créés les *volontaires royaux* (1815). Sous la III<sup>e</sup> République, « la loi du recrutement du 27 juillet 1872 donna aux jeunes bacheliers la faculté de devancer l'appel et de ne faire qu'un an de service actif (au lieu de cinq) moyennant une taxe d'équipement de 1 500 francs. Le volontariat fut supprimé par la loi de recrutement de 1889 »<sup>1</sup>. Comme nous pouvons le voir, les volontaires peuvent tout autant désigner des conscrits, devançant l'appel ou changeant d'affectation, que des jeunes gens s'engageant sans aucune forme de contrainte au départ. Au XX<sup>e</sup> siècle, il désigne aussi des militants, prenant les armes et s'engageant pour une cause, dans la lignée des volontaires suivant La Fayette dans son combat aux côtés des insurgés américains : volontaires des Brigades internationales pendant la guerre d'Espagne — affrontant d'autres volontaires du côté franquiste —, Ligue des volontaires français contre le bolchevisme, etc. L'expatriation fait alors partie de l'engagement volontaire.

Si, avec une certaine confusion, le terme volontaire renvoie historiquement et principalement à des engagés militaires, ou du moins prenant les armes, les dictionnaires contemporains mentionnent également une autre définition. Il désigne « une personne bénévole qui offre ses services par dévouement »<sup>2</sup>, terme employé pour les genres et attesté en 1923. Pour le *Trésor de la langue française*, un volontaire peut être une personne « qui accepte de son plein gré une tâche, une charge difficile ou désagréable, ou qui offre bénévolement ses services ». Par analogie donc, le terme volontaire peut désigner un bénévole. Quand au terme de volontariat, dont le premier emploi est remarqué dans un article du *Temps* du 20 février 1866<sup>3</sup>, il est défini aujourd'hui comme un « système de participation à une action, à une mission ou à un service bénévole par l'appel aux volontaires »<sup>4</sup>.

Son emploi comme adjectif a apporté l'idée d'un acte dévoué et généreux. Son dérivé comme substantif fut principalement employé dans le vocabulaire militaire sans que celui-ci désigne automatiquement un engagement librement consenti. Mais ses différents emplois révèlent un certain nombre de notions : un engagement répondant à des valeurs morales ou politiques, une notion d'apprentissage dans différents emplois, une expatriation et plus généralement un abandon de son milieu, et enfin, un engagement sur un longue période, définie ou non. Ces caractéristiques évoluent selon les attributions du moment, mais nous les retenons ici. Quand à son emploi plus contemporain, autour de 1923, il s'étend à des personnes s'impliquant hors de toute contrainte dans une action sociale, généralement bénévole. Cette période correspond, nous le verrons, à l'émergence du concept de service volontaire d'action sociale, mais celui-ci est resté minoritaire face au bénévolat. Cette approche sémantique démontre également, qu'à certaines époques, la notion de bénévole n'était pas présente dans le concept du volontariat, puisqu'il pouvait être rémunéré.

## 2. L'état actuel des recherches

Le premier ouvrage traitant du bénévolat, *L'initiative bénévole... une société réinventée*, s'exprime ainsi sur la question : « Pour notre part, nous établissons une distinction entre *bénévole* et *volontaire*. Le second est celui qui, bénévolement, contribue à réaliser un projet à la définition duquel il n'a pas participé. Le vocable *bénévole* évoque au contraire, une marge

---

<sup>1</sup> MOURRE Michel, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire* – Paris : Bordas, 1986

<sup>2</sup> *Dictionnaire historique de la langue française*, op. cit

<sup>3</sup> Article signé d'Erdan et désignant l'acte d'engagement de certains soldats

<sup>4</sup> *Grand Larousse universel* – Paris : Larousse, 1983

d'autonomie et de créativité beaucoup plus grande »<sup>1</sup>. Ardents défenseurs d'un bénévolat perçu comme une participation citoyenne dans une démarche de ré-appropriation de la vie publique, les auteurs réduisent le volontaire à une sous catégorie de bénévole, et la distinction apparaît peu convaincante.

Dans les années 1980, un certain nombre de travaux est publié. D'une manière générale, le bénévolat y est assimilé aux bonnes œuvres et à la charité, c'est-à-dire à une notion intéressée, celle de gagner une place au Ciel, et à une connotation paternaliste et conservatrice, opposée à tout changement social. Si le bénévolat s'attaque aux symptômes, le volontariat, est sous-entendu comme une démarche s'attaquant aux causes. Nombre d'associations et de bénévoles veulent se défaire de cette connotation charitable, bien pensante et rédemptrice, qui ne représente pas pour eux le type d'engagement moderne et citoyen qu'ils défendent. L'exemple en est, entre autre, la fondation, par plusieurs associations, du Centre national du volontariat en 1974. Ce regroupement, qui a essaimé des antennes en province, offre des postes de bénévoles dans tous les domaines. D'ailleurs, répondant peut-être à un souci de redéfinition, son site Internet, créé en 1999, se nomme [www.benevolat.com](http://www.benevolat.com). La presse se fait l'écho de l'aspiration de ces associations : *Le Maine Libre* du 23 juin 1984 rapporte les travaux de la 5<sup>ème</sup> « semaine d'économie sociale »<sup>2</sup> : « Cette démarche intellectuelle qui a poussé les participants au colloque à préférer l'expression de *travail volontaire non rémunéré* à celle déjà désuète de *bénévolat* ». Les chercheurs font également état du débat sémantique en cours. Dan Ferrand-Bechmann, dans son *Inventaire des travaux et recherches sur le travail social non-marchand et le bénévolat*, paru en 1985<sup>3</sup>, constate : « Quant aux discussions pour savoir si l'on doit appeler volontaire ou bénévole un bénévole ou un volontaire, elles nous paraissent assez vaines ; le terme du volontaire servant avant tout à *moderniser* l'image un peu ternie du bénévole ».

Cette recherche de modernisation du vocabulaire par certains contribue à brouiller les cartes, d'autant que d'autres chercheurs assimilent le volontariat à un des domaines du bénévolat. C'est le cas de Michel Le Net et de Jean Werquin qui relèvent cinq domaines principaux : « le domaine médical et son environnement, le domaine social au sens le plus large, le domaine éducatif et culturel, le domaine de la vie quotidienne et du cadre de vie et le domaine de l'action volontaire à l'étranger »<sup>4</sup>. Ils précisent également que « dans l'acception courante, (si) le *volontaire* met plutôt l'accent sur la liberté de démarche et le mot *bénévole* sur l'absence de rémunération et d'obligation, c'est bien parce que, dans la réalité, les deux idées sont présentes simultanément »<sup>5</sup>. La confusion est également favorisée par le vocabulaire étranger. Le terme anglais *volunteer* et le terme espagnol *voluntario* par exemple regroupent à la fois ces deux notions. Pour appuyer la distinction, les organisations étrangères de volontaires emploient le terme de service volontaire, *voluntary service* et *servicio voluntario*. Mais si nous nous basons sur l'étude réalisée en 1983 par le Comité de coordination du service volontaire international, la distinction peine parfois à s'affirmer, même parmi des organisateurs.

Le bénévolat « correspond à un instinct profond de l'homme qui le porte à vouloir soulager la peine, la douleur de ses semblables et en particulier des plus démunis. Il est l'expression de la solidarité naturelle et sociale de l'homme, aussi bien dans les communautés traditionnelles que dans les sociétés modernes... Différent du bénévolat, le service volontaire — qui est aussi don de soi, qui est aussi volonté de témoigner du malheur des autres —

---

<sup>1</sup> PORTE B. et alii, op. cit., p. 19

<sup>2</sup> Organisée par le Collège des études coopératives, associatives et mutualistes et par le Groupement régional de la coopération et de la mutualité des Pays de Loire – du 19 au 22 juin 1984 au Mans

<sup>3</sup> Paris VIII, CESOL – Centre d'étude des solidarités

<sup>4</sup> LE NET M. et WERQUIN J., op. cit., p. 22

<sup>5</sup> *ibid*, p. 9

dépasse les limites de l'acte de pure charité pour s'attaquer aux racines mêmes du malheur des hommes afin de faire disparaître ces racines par l'activité même de ceux qui souffrent. Le service volontaire est donc plus qu'une activité socialement utile, il suppose un engagement qu'on pourrait qualifier d'idéologique et de pratique, parce qu'il nécessite une analyse de la réalité humaine, sociale et économique devant aboutir à une stratégie et des pratiques sociales pour faire disparaître les causes d'aliénation, pour créer les conditions qui permettent aux déshérités de prendre en charge leur propre destinée, de dépasser les conditions actuelles et de construire eux-mêmes leur propre avenir sur la base des valeurs auxquelles ils sont rattachés »<sup>1</sup>.

Ici, l'idée d'un volontariat s'attaquant aux causes plutôt qu'aux symptômes peut être contesté par un engagement propre à chaque individu, des bénévoles pouvant défendre des idéologies et s'attaquer également aux causes en militant au niveau d'une modification de la législation par exemple.

Ces premiers travaux n'ont pas défini une distinction unique et représentative des deux notions. Dans la sémantique propre, nous pouvons déjà retenir qu'une action bénévole implique l'absence de rémunération et qu'une action volontaire un libre engagement. Si les bénévoles sont généralement volontaires, les volontaires ne sont pas forcément bénévoles. La Croix-Rouge, dont le volontariat est un des sept principes fondamentaux, l'explique : « Le mot *volontaire*, appliqué à une personne, ne signifie pas nécessairement qu'elle travaille sans rémunération, mais bien qu'elle travaille de sa propre volonté, sans contrainte extérieure »<sup>2</sup>.

« Le mot *volontaire* désigne en théorie un individu qui rend délibérément un service gratuit à une ou plusieurs personnes à laquelle ou auxquelles il n'est pas apparenté. (...) Il peut aussi désigner quelqu'un ayant choisi librement une action, éventuellement rémunérée. Celle-ci, si elle reste volontaire, ne peut plus être appelé bénévole. Elle est nécessaire, mais non suffisante. Quoi qu'il en soit, l'utilisation de ce vocable *volontaire*, proche du terme anglo-saxon *volunteer*, n'est pas satisfaisante. Il a en effet une acception trop réduite et trop militaire. Dans les fichiers bibliographiques, il appelle irrémédiablement les poilus de 1914 et les volontaires d'Indochine ; il a peut-être aussi été perverti par son usage dans des programmes récents de *jeune volontaire*. Ce mot, bien qu'ayant pénétré le champ juridique, n'est pas encore suffisamment passé dans nos mœurs linguistique pour prétendre remplacer le terme bénévole »<sup>3</sup>.

Ces propos datent de 1992 et sont donc postérieurs à une première loi qui définit le volontariat pour le développement en dehors du champ militaire. Si l'auteur différencie clairement le sens des termes, si elle fait référence aux influences des emplois passés, ou détournés de ces mêmes termes, elle reste imprégnée des débats autour du terme à retenir. Pourtant, le volontariat, pour ses protagonistes, ne cherche nullement à « remplacer » le terme bénévolat.

Ainsi, si l'étude historique des mots dévoile quelques notions propres au volontariat, ces dernières ne semblent pas prises en compte dans les premières réflexions menées sur le sujet. Une certaine confusion semble même persister quand elle s'imprègne des revendications sémantiques de certains acteurs du monde associatif. Si le service volontaire est issu du monde du bénévolat, si un fond idéologique les unit, une différence existe. Cette affirmation trouve sa justification pleine et entière à la lumière de l'étude de certains textes de loi.

## C. Une distinction affirmée

### 1. Les textes législatifs

---

<sup>1</sup> *Nouvelles tendances du service volontaire* – Paris : CCSVI, 1983, p. 44

<sup>2</sup> PICTET Jean, *Les principes fondamentaux de la Croix-Rouge* – Genève : Institut Henry-Dunant, 1979, p. 64

<sup>3</sup> FERRAND-BECHMANN Dan, *Bénévolat et solidarité* – Paris : Syros, 1992, p. 45

Le premier décret de loi, nous l'avons vu, est celui du 15 mars 1986, décret n° 86-469 « relatif aux associations de volontariat et aux volontaires pour le développement ». Le volontariat pour le développement est un « concours bénévole d'une ou plusieurs personnes physiques liées à elle (l'association) par un contrat ». Par ce contrat, le ou la volontaire s'engage « à remplir dans un pays en développement une mission d'intérêt général d'une durée minimale de deux ans » ; cette durée peut être réduite dans certains cas sans que « la durée de la mission puisse être inférieure à un an ». Le concours y est introduit comme bénévole, or, il est précisé par la suite qu'à travers le contrat, l'association assure aux volontaires « une indemnité de subsistance et des avantages en nature susceptibles de leur assurer des conditions de vie décente ; une indemnité d'équipement ; la prise en charge des frais de voyage et de rapatriement ; une formation préalable à leur affectation ». Les volontaires « bénéficient d'une couverture sociale » et d'une « prime forfaitaire de réinsertion » lors de leur retour de mission. Le terme « bénévole » apparaît ici pour renforcer l'idée que le volontaire accepte de se soumettre temporairement à un niveau de vie inférieur à celui d'un coopérant salarié traditionnel. Cette loi instaure également une Commission du volontariat, instance paritaire composée de représentants des pouvoirs publics et des associations de volontariat, et un Bureau de la vie associative, responsable de la gestion des subventions.

Parallèlement à la loi sur les volontaires pour le développement, un programme européen est mis en place : les volontaires européens pour le développement, les VED. Proposé par le Conseil européen, approuvé par le sommet des chefs d'Etat et de gouvernements de l'UE du mois de juin 1984, le programme VED démarre en 1986 sous l'impulsion de la France et de l'Allemagne.

Le décret de 1986 sera remplacé par le décret n° 95-94 du 30 janvier 1995 « relatif aux volontaires et aux associations de volontariat pour la solidarité internationale ». Ce décret modifie peu le précédent. L'article 2 borne le volontariat à « une durée minimum supérieure ou égale à un an et limitées à six années ». Les droits du volontaire s'étoffent avec une « assurance en responsabilité civile » à la charge de l'association et une prime d'aide à l'éducation des enfants accompagnant le, la, ou les volontaires. Cette nouvelle loi permet aussi l'élargissement du statut d'association d'envoi. Car, selon l'ancien ministre de la coopération Robert Galley, le volontariat de solidarité internationale se divise en trois grands domaines d'intervention<sup>1</sup> : le développement certes, mais aussi l'aide d'urgence et l'enseignement. Aujourd'hui, 28 associations sont reconnues pour l'envoi de VSI.

Enfin, en 1996, le programme SVE, Service volontaire européen, démarre sous la forme de projet pilote, avant d'être reconduit en 1998 puis en 2000. Ce programme élargit la possibilité pour des jeunes de 18 à 25 ans d'effectuer un service volontaire, de 3 semaines à un an, auprès d'une association dans les pays de l'Union européenne et dans certains pays associés. En France, les projets sont notamment confiés aux associations de chantiers regroupées au sein de Cotravaux. Les actions relèvent principalement ici des domaines culturel et social et les indemnités sont fixées par le pays d'accueil (189 € par mois en France en 1998). D'autres programmes régionaux poursuivront et élargiront les possibilités de volontariat à l'étranger comme le programme euro-méditerranéen d'action jeunesse en 1998.

Ces différents programmes sont résolument tournés vers l'international. Un projet de loi, loi n° 2000-242 du 14 mars 2000 relative aux volontariats civils, est adopté par l'Assemblée nationale et vient compléter le dispositif en incluant la possibilité d'effectuer un volontariat reconnu en France. Mais le projet n'est toujours pas mis en route, des décrets d'application se faisant toujours attendre. Il s'adresse aux jeunes de 18 à 28 ans, pour un service continu d'une durée de 6 à 24 mois auprès d'une association ou d'un organisme public

---

<sup>1</sup> GALLEY Robert, *Perspectives de développement du volontariat des jeunes français en faveur du Tiers Monde*, juillet 1987

en France. Il reprend les mêmes caractéristiques définies dans les précédents décrets. Répondant à la demande de certaines associations, cette loi est également le produit d'une réflexion ministérielle face à la suspension du service national. Certaines administrations bénéficiaient en effet de la possibilité, pour les appelés, d'effectuer un service civil dans leurs services. Ceci explique que le volontariat puisse s'effectuer « dans les domaines de la prévention, de la sécurité et de la défense civile aux missions de protection des personnes, des biens et de l'environnement. Dans le domaine de la cohésion sociale et de la solidarité, ils participent à des missions d'intérêt général ». Ce projet permet également d'effectuer un service à l'étranger dans un service de l'Etat, multipliant ainsi les statuts des volontaires internationaux. Cette extension récente d'un volontariat au sein d'administrations est à rapprocher du volontariat proposé par le CIVI – Centre d'information sur le volontariat international. S'appuyant sur cette dernière loi, le Ministère des Affaires Etrangères permet aujourd'hui d'effectuer un service volontaire dans une entreprise à l'étranger.

## 2. Un concept défini

Ces lois ratifient l'existence d'une pratique et répondent aux sollicitations d'un certain nombre d'associations. Elles démontrent les points de différenciation existants entre le bénévolat et le volontariat qui sont aujourd'hui repris par les ouvrages d'informations spécialisés sur la question.

« Un volontaire est un bénévole expatrié de longue durée qui s'engage de son plein gré à mettre ses capacités physiques à la disposition d'une cause d'intérêt général sans en tirer de salaire. Depuis 1986, il possède un statut, reconnu par les pouvoirs publics, et perçoit une indemnité mensuelle de subsistance. Le bénévole (...) n'en perçoit pas. De plus, son intervention se situe en dehors de sa période de travail (temps libre, congés spéciaux, vacances ou retraite), alors que le volontaire se consacre uniquement à sa mission pendant son contrat avec une association : en général de 6 mois à 2 années »<sup>1</sup>.

Le statut du volontariat se caractérise donc par trois notions : un investissement à temps plein, une rupture avec son milieu d'origine et un contrat comportant des droits et des devoirs. L'implication à temps plein du volontaire fait de son service un temps libéré, à la différence du temps libre sur lequel se base le bénévole, temps libre qui peut s'apparenter à un temps de loisir. La notion entraîne alors un flou concernant les chantiers de travail volontaire en été qui se déroulent sur un temps de vacances, ce qui n'est pas à proprement parler un temps libéré.

La notion de rupture implique pour le volontaire de quitter son milieu d'origine pour s'impliquer dans un autre milieu. Ce changement d'environnement ne signifie pas forcément qu'il traverse les frontières, si ce n'est celles de sa vie d'alors. Il abandonne son statut social. Il quitte sa famille et son entourage pour intégrer une nouvelle communauté. Certains sortent d'un célibat pour intégrer une vie collective en équipe. A la différence du bénévole qui retrouve chaque soir le réconfort de sa demeure et ses repères habituels, le volontaire doit s'adapter à une nouvelle réalité.

Le contrat, signé par le volontaire et sa structure d'accueil, implique pour chacune des parties des droits et des devoirs. Le bénévole adhère à une association mais ne signe pas de contrat. Parmi les droits du volontaire figure l'indemnité, conséquence d'un engagement à temps plein qui nécessite l'assurance de la subsistance de celui-ci. L'indemnité ne rétribue pas l'activité du volontaire ou son niveau de compétence mais répond à l'entretien minimum et décent de celui-ci en fonction du niveau de vie de la communauté où il s'investit. Celle-ci peut être financière ou en nature (hébergement, nourriture...). Le contrat implique également que le volontaire choisi est en capacité de répondre aux missions qui lui sont confiées. Il est l'expression d'un engagement formalisé, contenant des contraintes reconnues par le

---

<sup>1</sup>JOST Philippe et PERRIOT Françoise, *Le guide des actions humanitaires* – Paris : Hors Collection, 1998

volontaire. Dans la plupart des cas, la participation à des stages est mentionnée, stages de formation technique ou de préparation au changement de milieu. Dans le cadre des VSI, il y a une préparation au départ mais également une session pour le retour du volontaire, répondant au souci de sa réintégration sociale et professionnelle. Toutes les associations se souciant de l'après-volontariat mettent en place une indemnité de sortie. Parmi les devoirs, il est généralement demandé un bilan de mission ou de volontariat, qui permet à l'association de s'adapter. Dans certaines associations, un examen médical est réalisé par le volontaire avant son entrée et à sa sortie de l'association, ou encore, le temps de travail demandé est précisé.

Le volontariat civil ou associatif est donc identifiable dans sa pratique, et apparaît alors différent du bénévolat. Il est défini selon des critères qui reprennent les notions abordées dans l'étude sémantique : engagement libre, rupture avec son milieu, références à des valeurs, action généreuse... Il peut être d'une durée variable. Le volontariat à court terme, inférieur à un mois généralement, désigne les chantiers d'été ou des missions d'urgence. Le volontariat à moyen terme varie selon les associations : inférieur à 6 mois, voire à un an. Enfin, au-delà d'une année, on parle de volontariat à long terme. Il est associé à l'idée d'un service, dans l'idée de « se mettre au service de » (projet, population...). Nous emploierons donc indistinctement les termes de volontariat et de service volontaire.

« Certains mouvements associatifs ont, depuis longtemps, développé des formes d'engagement civil et utilisent traditionnellement, soit le mot *volontariat*, soit *service volontaire*. Aucun cadre légal n'étant prévu, en France, leur définition restait interne à chaque mouvement »<sup>1</sup>.

« Les services de volontariat n'ont rien d'homogène, ils résultent d'évolutions très diverses, dues entre autres à leurs méthodes de travail et au but visé »<sup>2</sup>.

« Si les qualités humaines ont longtemps joué un rôle décisif, la multiplication des missions a conduit les précurseurs à se professionnaliser. Leur utopie, le rêve d'un monde sans frontières s'est transformé en assistance à des millions de victimes. Les pionniers sont devenus des pros. Les interventions ont évolué vers le long terme, et le recrutement des volontaires s'effectue aujourd'hui selon des critères de plus en plus pointus »<sup>3</sup>.

Ces quelques citations nous invitent à nous plonger dans l'historique de ce mouvement. Une histoire annoncée comme des histoires et comme la genèse d'un mouvement qui obtient à la fin du XXe siècle une reconnaissance officielle. Les statuts légaux existants aujourd'hui définissent principalement des cadres pour des services volontaires à long terme. Devons-nous en conclure que le volontariat à court terme ne relève pas de notre étude ? Pourtant, la Charte universelle du service volontaire rédigée par le CCSVI en 1948 précise : « Le chantier international de travail volontaire est une des modalités privilégiées du service volontaire international ». Une première approche de l'histoire du mouvement des volontaires, à partir des critères définis ici, peut nous apporter une réponse, tout présentant les acteurs, les valeurs et l'évolution de ce mouvement.

---

<sup>1</sup> BUSSON Véronique, *Rapport sur le Service civil en France* – Paris : SCI, 2000, p. 3

<sup>2</sup> WARNECK Wilfried, *Ecumenical directory of Church – Related voluntary service organisations* – s. l. : Centre de liaison des services œcuméniques pour la Justice, la Paix et la Sauvegarde de la Création, 1995, p. 22

<sup>3</sup> JOST P. et PERRIOT F., op . cit.

# Chapitre II

## *Un historique du mouvement*

### **A. Les origines du mouvement volontaire**

L'entre-deux guerres apparaît, à la lecture de nombreux documents, comme la période de naissance du mouvement volontaire. Une genèse lente et partielle, et dont le point de départ revendiqué par nombre d'associations aujourd'hui, est un chantier international qui s'est tenu à Esnes, près de Verdun, en 1920. Pourtant, l'idée du service volontaire semble plonger ses racines dans des œuvres d'assistance et de secours plus anciennes.

#### **1. Les missions**

Le lien du volontariat de solidarité internationale avec les missions religieuses du XIXe siècle peut apparaître à différents niveaux. Le volontariat n'est certes pas évangélisation qui vise à répandre une religion, mais l'action d'évangélisation portait en elle une œuvre d'éducation et d'instruction des « peuples sauvages ». Cet aspect social tendrait à rapprocher leurs objectifs, d'autant qu'aujourd'hui, des associations confessionnelles de volontariat lient l'action sociale au message de Dieu, l'équilibre entre les deux variant également dans la démarche du volontaire. La notion de rupture comme passage obligé à l'engagement missionnaire est également fondamentale, de même que la proclamation des vœux. Une différence peut se dégager à travers la notion de temporalité du service volontaire. Le volontaire ne prête pas de vœux impliquant son engagement à vie. Mais si cette distinction est valable au niveau du dogme catholique, elle ne peut s'appliquer au statut du pasteur des Eglises réformées, celui-ci pouvant abandonner son statut de prédicateur. Le volontariat peut alors être rapproché d'un missionariat laïc et temporaire. C'est l'idée avancée par certaines associations, comme nous le verrons.

La présence de laïcs aux côtés des missionnaires au cours de la fin du XIXe siècle fut une pratique qui, même minoritaire, comporte un intérêt pour notre étude. D'autant que ces organismes de « charité internationale » n'agissaient pas seulement au nom des Eglises mais recevaient le soutien de l'Etat français. « Les gouvernements successifs de la IIIe et IVe République, tout laïcs qu'ils furent, étaient tout disposés à tout faire de l'extérieur de la France pour aider les établissements sous direction d'ordres religieux français »<sup>1</sup>. Ces relations persisteront jusqu'à une époque récente. « Au Ministère de la Coopération, les Œuvres privées ont longtemps été les seules représentées de ce qui ne s'appelait pas encore la coopération privée bénévole. Ce n'est qu'en 1976 qu'elles seront englobées dans le BLONG (Bureau de liaison des ONG) »<sup>2</sup> au même titre que les nouvelles OSI. Ce lien entre l'Etat et les ordres missionnaires peut expliquer le développement tardif par le premier d'un service laïc sur le modèle des seconds.

Mais deux limites doivent être prises en compte : thématique et chronologique. Notre sujet n'est pas l'étude de l'action des laïcs au sein d'institutions ecclésiastiques, à travers les missions, ou encore à travers les ordres mendiants, adeptes pour certains de la pauvreté volontaire. Convers, oblats, béguines et autres *volontaires* ont, à différentes époques, composé le tiers ordre, « ensemble de laïcs qui vivent dans le monde, sous la direction d'ordres religieux, en communion avec eux, d'après leur esprit, selon leur genre de vie »<sup>3</sup>. Malgré des

---

<sup>1</sup> CONDAMINES Charles, *L'aide humanitaire entre la politique et les affaires* – Paris : Harmattan, 1989, p. 20

<sup>2</sup> *ibid*, p. 20

<sup>3</sup> GERHARDS Agnès, *Dictionnaire historique des ordres religieux* – Paris : Fayard, 1998



points communs entre ce tiers ordre et le volontariat, notre choix s'est porté sur des structures associatives et sur un volontariat civil. De plus, une telle étude étendrait notre champ chronologique jusqu'à l'époque médiévale, voire à la naissance de la chrétienté. Nous avons donc choisi de signaler les liens existants entre ces deux mouvements et de proposer l'approche du volontariat religieux comme un héritage sur lequel va se construire le volontariat civil. Un héritage idéologique puisque les premières associations que nous présenterons sont fondées à l'initiative de personnalités chrétiennes, principalement protestantes. Et un héritage organique pour certaines associations, créées dans le but de perpétuer l'action des missions ou initiées par des membres du tiers ordre, comme André Marquiset du tiers ordre franciscain qui fonde Frères des Hommes en 1965.

## 2. La Croix-Rouge française

S'inscrivant dans un mouvement de préoccupation médicale initié par Florence Nightingale lors de la guerre de Crimée en 1854-1856, la Croix-Rouge souhaite mobiliser la société civile. Son fondateur Henry Dunant est issu de la bourgeoisie protestante genevoise. Interpellé par le sort réservé aux blessés lors de la bataille de Solferino en juin 1859, il se mobilise avec la population locale pour porter secours aux oubliés de l'armée. Témoinant de cette expérience dans *Souvenir de Solferino*, ouvrage qui reçoit un écho considérable, il y demande la constitution d'une « société de secours dont le but serait de faire donner des soins aux blessés en temps de guerre par des volontaires zélés, dévoués et bien qualifiés pour une pareille œuvre ». Il souhaite avant tout « humaniser » la guerre, et au-delà apaiser toutes les souffrances. La Croix-Rouge est fondée en 1863 et la première société française voit le jour en 1864. La Société française de secours aux blessés militaires, SSBM, adopte comme objectif, dans ses statuts, « de concourir, par tous les moyens en son pouvoir, au soulagement des blessés et malades sur les champs de bataille, dans les ambulances et dans les hôpitaux ».

L'idée de faire intervenir des civils dans un domaine jusque-là réservé aux militaires n'est pas sans éveiller les réticences de l'état-major. Aussi, lors de ses premières interventions durant les conflits, la SSBM sera considérée comme un service auxiliaire et complémentaire au service sanitaire de l'armée, sous commandement de celle-ci sur le front. En 1879, la bourgeoisie protestante se détache de la SSBM et fonde l'Association des dames françaises (ADF). Ces membres veulent « se dégager d'une direction trop dominée par la haute société »<sup>1</sup>, étendre son action aux civils victimes des conflits et offrir une réelle formation sanitaire et médicale à ses membres féminins. En 1881, une partie de ses membres scissionne pour fonder une troisième société, l'Union des femmes françaises (UFF) qui poursuit une œuvre similaire à l'ADF. En 1901 est créée l'Association mutuelle des infirmières, dont l'objectif est de subvenir aux besoins des infirmières les plus pauvres et leur permettre de participer aux différentes actions. Elle répond à un souci d'élargir son recrutement. En 1907, un Comité central de la CRF vient coordonner les actions des trois sociétés, actions qui se déroulent également en temps de paix. Le 7 août 1940, un décret ordonne la fusion des trois sociétés sous le nom de Croix-Rouge Française, fusion qui sera confirmée par une ordonnance en 1945.

Les premières interventions de la SSBM se déroulent durant la guerre de 1870. Malgré une impréparation — il n'existe encore que quatre comités constitués —, les premiers ambulanciers volontaires partent sur le front et expérimentent un engagement de type nouveau. La paix retrouvée, le souci de la formation s'impose avec la mise en place de diplômes délivrés par les écoles des sociétés. Structurée et préparée, la Croix-Rouge, « fidèle à son rôle d'amie du soldat »<sup>2</sup> accompagne les expéditions outre-mer de l'armée. Par exemple,

---

<sup>1</sup> RUAULT L., *Cent ans de Croix-Rouge Française au service de l'humanité* – Paris : Hachette, 1963, p. 17

<sup>2</sup> *ibid*, p. 34

en 1900, durant la guerre des Boxers en Chine, les expatriés volontaires travaillent sur un navire-hôpital aux larges des côtes japonaises. Au Maroc également, en 1907 et en 1911, plusieurs équipes partent soigner les soldats français, mais aussi les populations autochtones. Certaines de ces infirmières resteront 10 mois sur place. A la veille de la première guerre mondiale, le Comité central répond à des appels venant de l'étranger et intervient dans des conflits n'impliquant pas de bataillons français, principalement dans les guerres balkaniques de 1912-1913. En 1914, la CRF est prête à affronter un des conflits les plus meurtriers. Elle comptabilisera 212 membres tués dans l'exercice de leurs fonctions, mais aura été en mesure de gérer plus d'un millier d'hôpitaux auxiliaires et antennes médicales. Durant l'entre-deux guerres, son activité internationale aux côtés de l'armée se ralentit, elle intervient une nouvelle fois au Maroc lors de la guerre du Riff en 1925-1926.

Mais les terrains d'actions de la CRF vont s'élargir, ne se limitant pas seulement à répondre aux situations de guerre. Henry-Dunant avait noté, dans ses *Souvenirs de Solferino*, que « ces sociétés pourraient aussi rendre service, par leur existence permanente, dans les temps d'épidémie, d'inondations, de grands incendies et autres catastrophes imprévues ». En 1908, une équipe de volontaires part travailler durant un mois en Sicile, suite à un tremblement de terre. Entre 1919 et 1921, elle mène une opération d'assistance aux hôpitaux civils de Syrie. En France aussi, où en 1930 elle intervient suite aux inondations dans le Sud de la France.

Après ces quelques données concernant les structures et les activités de la CRF dans l'entre-deux guerres, il faut aborder la question du contenu concerné par notre étude. En effet, l'ensemble des actions menées par la Croix-Rouge ne signifie pas qu'elles aient impliqué des volontaires tels que nous les avons définis. Les ambulanciers, médecins et infirmières, formés par les écoles des différentes sociétés, s'engageaient librement dans le corps médical, mais pour en faire leur profession. Une majorité d'entre eux travaillaient comme bénévoles dans des établissements nationaux, rentrant dans leur demeure le service effectué. C'est le cas pour la majorité des membres, qui travaillait à l'accueil des blessés dans les gares parisiennes en 1870 et entre 1914 et 1918. Il en est différemment pour celles et ceux qui s'expatriaient ou montaient au front. « Les *cohortes aux mains nues* acceptaient aussi de s'exposer aux aléas des combats et à l'inconfort de la vie des camps. Le mot de *volontaires* prenait tout son sens »<sup>1</sup>. Mais certaines informations relevées au cours de nos premières recherches nous laissent sceptiques. Preuve en est ce témoignage : « Le 11 février 1939, elle est en 2<sup>e</sup> année à l'école de la Croix Saint-Simon. Elle a 35 ans, date où sa promotion est désignée pour aller soigner les blessés de la Guerre d'Espagne »<sup>2</sup>. Le consentement semble ici s'inscrire dans l'engagement initial de cette infirmière dans une des sociétés, qui inclut une mise à disposition en cours d'opération de secours, plus que d'un libre choix devant une proposition ponctuelle. Un engagement dans une profession plus que sur une action, ce qui renvoie à l'idée d'une vocation professionnelle. Les engagés Croix-Rouge sont des membres bénévoles, qui peuvent être amenés à participer à des missions spéciales. De même, et ceci essentiellement pour la période d'avant 1914, les expatriés n'étaient pas tous des laïcs. Par exemple, l'équipe qui part au Monténégro en novembre 1913 compte, sur 8 membres, un père Lazariste et trois sœurs de la Charité ; celle d'Andrinople 2 laïcs pour 12 religieuses. Fondé par Saint Vincent de Paul, l'œuvre des sœurs de la Charité et des pères Lazaristes est tournée vers les soins médicaux et sanitaires. Ses membres ne pouvaient que s'associer aux opérations de la Croix-Rouge. Ces liens expliquent le caractère d'engagement par vocation dans une activité permanente, une profession, au sein de la Croix-Rouge d'origine. La création de diplômes d'Etat dans les mondes médicaux, sanitaires et sociaux, vient officialiser et

---

<sup>1</sup> PICTET Jean, op. cit., p. 70

<sup>2</sup> GAVOUYERE Jeanne, *Mon pays et ma vie 1904-1999* – Paris : CRF, 2000

réglementer des activités longtemps assumées par des ordres religieux ou des organismes tels la Croix-Rouge, une évolution qui n'est pas sans rappeler celle de notre sujet.

L'étude des équipes de volontaires Croix-Rouge nécessite une recherche plus approfondie pour comprendre leur réalité et leur influence sur notre sujet. Tout comme les missionnaires laïcs, elles peuvent être abordées sous l'angle de l'expérimentation d'un service volontaire. Faisant appel à la fois à des laïcs et à des religieux, qui s'impliquent tour à tour dans des actions relevant du bénévolat ou du volontariat, elles construisent un mode d'intervention qui entraînera, à partir des années 1970, la multiplication d'associations proposant le même type d'engagement « sanitaire ». Mais avant l'explosion du phénomène humanitaire, d'autres associations vont développer et défendre le concept de service volontaire d'action sociale.

### 3. Les premières associations de chantiers de volontaires

Esnes, petit village voisin de Verdun, détruit par la guerre, est le théâtre, lors de l'automne 1920, d'une activité originale. Un petit groupe de 10 volontaires<sup>1</sup> intervient avec l'intention de reconstruire ce village devenu porteur de sens. Parce qu'il se tient sur un des champs de bataille les plus meurtriers de la première guerre mondiale, parce qu'il rassemble des individus hier ennemis par nations interposées et qui clament aujourd'hui leur désir de paix et de réconciliation, parce que cette initiative fut proposée, lors d'une réunion de pacifistes européens à Amsterdam l'année passée, par un ancien soldat allemand, dont le frère était mort à Verdun.

Le symbole était trop fort peut-être, les volontaires, ennemis d'hier, furent priés de quitter le chantier à la demande des habitants et des autorités locales. Tous les volontaires arrêtaient les travaux, mais de ce chantier naquit le SCI, Service civil international. Fondé tout d'abord en Suisse à l'initiative de Pierre Cérésolle, issu de la bourgeoisie protestante et ancien député socialiste, le SCI bénéficia pour lancer ses premières actions des relations politiques, religieuses et militaires<sup>2</sup> de son fondateur. La branche française, qui comptait déjà une centaine de *civilistes*, vit officiellement le jour le 28 décembre 1935, consacrant une activité plus que décennale. Ici, l'action précède souvent l'association, et les fondateurs « ne tenaient pas à mettre sur pied un appareil administratif »<sup>3</sup>. L'idée d'un travail volontaire permettant les rencontres interculturelles répond à une volonté de rapprocher les peuples pour repousser la menace de la guerre. « La paix en acte » proclame le SCI qui choisit pour symbole une pelle brisant une épée.

A leur façon, ces volontaires voulaient lutter contre l'incompréhension mutuelle des peuples comme cause des guerres, comme l'avait fait un demi-siècle plus tôt la Ligue de l'enseignement suite à l'affaire Dreyfus. « Les peuples s'ignorent totalement les uns les autres et sont d'une sincérité étonnante dans leur haine. Ils sont dressés contre l'ennemi tel qu'ils se figurent et non pas tel qu'il est. (...) Notre devoir est donc de favoriser tout ce qui peut révéler les peuples les uns aux autres... »<sup>4</sup>. Ces paroles sont celles d'Etienne Bach, un officier français en poste dans l'armée d'occupation de la Ruhr. En 1923, il fonde le Mouvement Chrétien pour

---

<sup>1</sup> Trois Allemands, deux Néerlandais et deux Suisses, un Américain, un Anglais et un Hongrois ; mais aucun Français

<sup>2</sup> Ernest Cérésolle, le frère de Pierre, était officier de l'armée helvétique

<sup>3</sup> SCI, *Manuel des chantiers internationaux* – Paris : SCI, 1951, p. 10

<sup>4</sup> *Solidarités Jeunesse, un été international 2002*

la Paix, dont la Section jeunesse deviendra Solidarités Jeunesse. Tout comme le SCI, il organisera des chantiers internationaux de reconstruction et de réconciliation après 1945<sup>1</sup>.

Ces premiers organisateurs de chantiers internationaux vont dès lors défendre l'idée d'un travail volontaire et bénévole au service de la paix, qui se résume par ce concept de service volontaire. En quelques années, l'idée se développe et, en 1928, c'est un véritable rassemblement international qui se produit dans la vallée du Rhin, victime d'une crue importante. Durant l'été, 710 volontaires, de 28 pays, se relaient pour nettoyer la vallée du Liechtenstein. En France, l'appel est repris par le Comité français pour le service volontaire de secours en Liechtenstein. Parmi les Français, Alexis Danan, journaliste à *Paris-Soir*, rédige une chronique quotidienne relatant cette expérience<sup>2</sup>. Mais le caractère internationaliste des chantiers ne peut se limiter aux frontières de l'Europe. Certes, les actions en direction du reste du monde sont difficilement à la portée de jeunes associations et il faut attendre le tremblement de terre en Inde de 1934 pour voir une équipe du SCI organiser le premier chantier hors d'Europe. Cette action dure jusqu'en 1937, et certains volontaires y resteront presque trois années. Elle n'accueille pas de volontaires français. Les Amis du SCI de France soutiennent financièrement cette action, mais ils ne participent alors qu'aux chantiers européens comme dans un cité ouvrière anglaise victime de la crise économique des années 30. Le choix de l'Inde n'est pas innocent. Pierre Cérésolle, qui impulse et participe au voyage, entretient des relations d'amitié avec Gandhi, avec lequel il partage les principes de la non-violence. De son côté, la jeune branche française a pour tâche d'organiser une action d'urgence en réaction à la guerre civile espagnole. Des volontaires du SCI, de l'Union internationale de secours aux enfants et des volontaires quakers partent en Espagne pour évacuer des enfants. La branche française ouvre en région parisienne une colonie pour accueillir ces jeunes réfugiés.

Le Centre des Quakers<sup>3</sup>, qui ouvre à Paris en 1920, participe à cet élan. Il est le siège de l'éphémère « Service civil volontaire d'Entr'aide International » qui lance, suite aux inondations de 1930 dans le sud de France, un « Appel aux Hommes de bonne volonté en faveur des populations sinistrées du Midi ». Il s'adresse « à tous ceux qui veulent mettre en pratique leur idéal de SERVICE et de PAIX et désirent prendre part avec leurs Frères d'autres Nations à une œuvre d'entr'aide internationale ». Le Secours quaker français, qui sera présent quelques années plus tard en Espagne, envoie en 1932 cinq volontaires tenir une cantine dans les quartiers pauvres de Berlin, pour travailler au rapprochement franco-allemand. Durant l'entre-deux guerres, Pierre Cérésolle et d'autres membres du SCI rejoignent la Société religieuse des Amis, plus proche de leur philosophie que leurs anciennes Eglises, mais ce mouvement essentiellement anglo-saxon se développera peu en France.

Parallèlement à ce mouvement de chantier de volontaires pour la paix apparaissent deux autres structures. En 1927, l'OFHOM – Œuvre française hospitalière de l'ordre de Malte est créée mais, dans le seul ouvrage historique sur les actions de cette œuvre, il n'est pas fait allusion à des actions de volontaires à cette période<sup>4</sup>. La seconde a la particularité d'être née au début du second conflit mondial. En réaction aux premières horreurs de la guerre, notamment celle du sort des déplacés et réfugiés, le Comité inter-mouvements, désignant le conseil protestant de France, fonde en septembre 1939 le Comité inter-mouvements auprès des évacués, aujourd'hui « la » CIMADE. L'appel à la création de structures spécialisées pour la formation d'équipes de volontaires — les équipiers — est venu une nouvelle fois des milieux

---

<sup>1</sup> Aucune trace ne semble attester de l'organisation de chantiers dans l'entre-deux guerres, même si des membres de ce mouvement participèrent à ceux du SCI

<sup>2</sup> Articles réunis dans *L'armée des hommes sans haine* – Paris : Ed. Victor Attinger, 1929

<sup>3</sup> Société religieuse des amis - Quakers

<sup>4</sup> PIERREDON Géraud Michel (de), *Ordre souverain de Malte, sa vocation hospitalière en France* – Biarritz : Atlantica, 1999, 267 p.

protestants suisses. Cet appel est repris immédiatement en France. Ces équipes, après des premières actions auprès des réfugiés (accueil, construction de logements), étendent leur champ d'action à l'intérieur même des camps d'internement en France, partageant la vie des prisonniers. Cette apparition est assez exceptionnelle, car les guerres ont plutôt tendance à désorganiser les mouvements. C'est le cas du jeune SCI en France. Parmi les civilistes, une dizaine se déclare officiellement insoumis et est emprisonnée, une partie rejoignit son régiment et d'autres passent dans la clandestinité ou s'exilèrent.

Le mouvement des volontaires en est encore à ses balbutiements et s'inspire de différents courants. Des laïcs s'impliquent dans des engagements d'un type nouveau et en développent les approches, traversant les frontières. Secours d'urgence en temps de guerre qui s'ouvrent progressivement aux populations civiles des deux camps, premiers chantiers internationaux de réconciliation, soucieux de répondre aux catastrophes naturelles... Ce sont les premières expériences civiles de ce qu'on nommera plus tard l'aide au développement et l'aide humanitaire, même si les actions restent très majoritairement de courte durée. Déplorant les horreurs de la guerre ou cherchant à prévenir toute menace de conflit, les volontaires sont inspirés par une volonté de paix. Un pacifisme qui mûrit, de l'humanisation de la guerre à sa condamnation pure et simple.

## **B. Le développement et la diversification du mouvement jusqu'aux années 1960**

Le mouvement volontaire, preuve d'une première expérience et d'une certaine maturité, se réorganise rapidement et reprend ses actions au lendemain de la guerre. L'œuvre de réconciliation à travers les chantiers internationaux est plus que jamais nécessaire. Le mouvement va, d'une certaine manière, bénéficier également de l'expérience des chantiers de jeunesse mis en place par le gouvernement de Vichy, comme substitut à la suppression du service militaire par l'occupant. Mais surtout, il va trouver un soutien au sein de la jeune Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

### **1. L'apparition d'acteurs institutionnels : le Coco et Cotravaux**

Alors que nombre d'associations françaises de chantier n'ont pas encore vu le jour, un acteur international vient soutenir la réorganisation et le développement du mouvement. Le Comité de Coordination pour les Camps Internationaux de Travail Volontaire, surnommé le Coco, est créé en mars 1948 sous le patronage de l'UNESCO. Il se nomme aujourd'hui Comité de coordination du service volontaire international ou CCSVI<sup>1</sup>. Il est le premier collectif d'associations revendiquant l'idée d'un service volontaire qui se prolongerait au-delà des chantiers d'été, dans le temps et dans l'action. Dès le départ, son influence sur le développement du volontariat est indéniable : mise à disposition d'une instance facilitant les rencontres entre les initiatives nationales, publication de brochures sur le concept des « chantiers de la paix », organisation d'une bibliothèque itinérante pour les chantiers, soutien financier... Ses objectifs affirment la promotion et le développement du service volontaire « en direction de la paix, la compréhension internationale, l'amitié et la coopération parmi les peuples, en particulier la jeunesse du monde dans la cause du progrès et un avenir meilleur pour l'humanité ».

---

<sup>1</sup> Les associations françaises actuellement membres sont AFS- Vivre sans frontières, AFVP, CB, Concordia, Cotravaux, Dunia, JR, SCI, SJ, UNAREC, Rempart et VIDES

Au niveau national, les associations de chantiers semblent trouver un écho auprès des pouvoirs publics. En 1947, la branche française du SCI est reconnue par le Secrétariat à la jeunesse et certaines associations commencent à bénéficier de subventions. En mai 1959, sous l'impulsion du nouveau Haut-Commissariat à la jeunesse, dirigé par Maurice Herzog, Cotravaux est créée. « Association de cogestion pour le travail volontaire des jeunes », elle réunit en 1960 le SCI, la SJMCP et d'autres associations fondées au lendemain de la guerre : Alpes de Lumière, CB, Concordia, JR, le Moulin des apprentis. D'autres se créeront pour bénéficier des subventions mises en place par le gouvernement à travers Cotravaux, comme les crédits E3 à destination des projets d'équipements sportifs et socio-éducatifs. Son conseil d'administration réunit alors 15 représentants des associations membres et 8 représentants des pouvoirs publics (du Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports et des ministères de l'Agriculture, des Armées, de la Construction, de l'Education, des Finances, de l'Intérieur, des Travaux Publics). Le système de cogestion sera abandonné en 1987.

## 2. Les associations de chantiers membre de Cotravaux

« Construire la paix à l'aide de petits groupes de volontaires internationaux travaillant, vivant et apprenant ensemble ». Tel est le contenu de la déclaration d'Askov, au Danemark, en 1947. Le SCI, le Congrès congrégationaliste de service chrétien et le Comité Quaker américain lancent au niveau international l'Association des chantiers de la paix. L'œuvre pacifiste des volontaires reprend. Aux côtés du SCI et du MCP reconstitués, de nouvelles associations de chantiers se développent comme Concordia, Jeunesse et reconstruction, les Compagnons bâtisseurs et Etudes et chantiers. Leur histoire respective démontre l'implication de nombreux acteurs de la société dans ce mouvement.

Concordia fut fondée en Angleterre en 1942 par le Maréchal Montgomery pour répondre à la pénurie de main d'œuvre due au conflit. Une branche française est créée en 1950, qui s'émancipe de la tutelle britannique la même année. Impulsée entre autres par le CNPF<sup>1</sup> qui met à sa disposition un local, recyclant des anciens des chantiers du Maréchal, l'association s'ancre à droite et reçoit une subvention de fonctionnement gouvernementale bien supérieure à celle des autres membres de Cotravaux. « On y cultive le chef et ses vertus, la mixité y est soigneusement barbelée, la politique est bannie, surtout si elle sent le rougi. »<sup>2</sup> Ces deux objectifs sont la reconstruction et la réconciliation anglo-franco-allemande. Dans les années 1950, elle se spécialise dans les échanges internationaux. Dès la fin des années 60, Concordia envoie chaque été près de 1500 volontaires français et accueille un millier de volontaires étrangers. Cette association, avant le séisme interne de 1970, associera réconciliation pacifique internationale, défense de la « concorde nationale » et glorification du travail.

Les associations laïques comme la Ligue de l'enseignement vont impulser la création en 1948 d'une association de chantier, Jeunesse et reconstruction, « afin de permettre aux jeunes de participer à la reconstruction matérielle et morale de la nation. »<sup>3</sup> Soutenue par des organismes universitaires, elle s'installe à l'Office universitaire du tourisme et se tourne vers une cible en particulier, les étudiants. L'idée est de leur permettre d'accéder temporairement à des travaux manuels, sur des chantiers mais aussi à travers des travaux agricoles et en usines.

Au sein de Cotravaux, deux associations confessionnelles voient le jour : les Compagnons bâtisseurs et Etudes et chantiers. Fondés en Belgique en 1953 par le Père Van Straaten, les Compagnons bâtisseurs s'implantent en France en 1957 et apparaissent comme une association au sentiment catholique profond. Son fondateur dira de « la jeune troupe de

---

<sup>1</sup> Conseil national du patronat français

<sup>2</sup> ROBIN Francis, témoignage in *Concordia, 50 ans de chantiers*, 2000, p. 19

<sup>3</sup> Statuts

volontaires (que) partout où l'Église était en détresse, (elle) a construit des maisons pour les pauvres et des églises pour Dieu »<sup>1</sup>. L'uniforme blanc et la prière sont de rigueur sur les chantiers et la mixité est refusée. Si les volontaires construisent « pour Dieu », ils construisent aussi pour accueillir les réfugiés fuyant le communisme, et ils soutiennent les Castors, mouvement d'auto-constructeurs. Durant les étés du milieu des années 1960, leurs chantiers internationaux accueillent près de 2000 volontaires. Jusque là absentes du mouvement des chantiers, les associations de la jeunesse chrétienne, réunies au sein du CFMJ, le Conseil français des mouvements de jeunesse<sup>2</sup>, décident de créer une structure spécialisée dans l'organisation de chantiers de volontaires leur permettant ainsi de bénéficier des crédits E3. Etudes et chantiers est fondée en 1962. Véritable prestataire de service pour des associations en manque d'infrastructures, elle va dès 1964 organiser plus d'une vingtaine de chantiers, principalement au profit des Scouts de France.

Cotravaux semble réunir les expressions des différentes sensibilités politiques et religieuses de la société, aux côtés d'associations adoptant une attitude de « neutralité » comme l'association régionale Le Moulin des Apprentis (1952). L'Union Rempart apparaît plus tardivement, en 1966, et regroupe des associations soucieuses de la préservation et de la restauration de leur patrimoine. L'objectif de ces chantiers se résume dans : « Sauvons notre cadre de vie »<sup>3</sup>, et s'inscrit dans le développement d'un intérêt de préservation de l'environnement, victime ou laissé-pour-compte de l'économie productiviste.

Ce mouvement de chantiers de volontaires, rassemblé dans Cotravaux, acquiert une audience importante, mais il n'a pas le monopole du service volontaire à travers des chantiers.

### 3. Hors de Cotravaux

Aux côtés de la CIMADE, deux associations, nées de la misère d'après-guerre, vont elles aussi expérimenter le volontariat à travers leurs actions en faveur des exclus : Emmaüs et ATD Quart-monde.

L'histoire d'Emmaüs ne se limite pas à l'appel de l'abbé Pierre à l'hiver 1954. Le fondateur du mouvement avait déjà transformé, en 1949, un taudis récemment acheté en auberge de jeunesse pour accueillir et occuper, à travers la réhabilitation du bâtiment, des jeunes désorientés. « Elle portera le nom d'Emmaüs car il (l'Abbé Pierre) rapproche l'état d'amertume dans lequel se trouvent certains jeunes après la guerre, dans celui des disciples discutant sur le chemin après la mort de Jésus (Luc 24, 13-35) »<sup>4</sup>. Sensible à la fois au sort des plus pauvres et au gâchis du potentiel inutilisé de la jeunesse, le mouvement Emmaüs va développer deux formes de volontariat. Il lance en 1963 des camps internationaux, ces chantiers aidant à l'implantation de nouvelles communautés. Mais au sein de celles-ci, quelques années auparavant, des responsabilités ont été confiées à des permanents volontaires. Ils sont des « bénévoles vivant temporairement les conditions d'existence des usagers : vie communautaire, travail de récupération »<sup>5</sup>. Certaines des fédérations de communautés Emmaüs comme l'UACE - Union des amis et compagnons d'Emmaüs (1962) et la fédération Fraternités (1981) ont fonctionné, sur l'ensemble de notre période, avec des responsables non salariés, dans un souci de « recherche d'une identification aux communautaires ». Cet idéal de

---

<sup>1</sup> *Bulletin de l'Aide à l'Église en détresse*, n° 6, sept. 1983

<sup>2</sup> Guides de France, Scouts de France, Union chrétienne des jeunes gens, Nouvelles équipes internationales, Jeunesse agricole catholique et Jeunesse étudiante catholique (et leur équivalent féminin : JACF et JECF), Jeunesse maritime catholique, Union française des centres de vacances et de loisirs

<sup>3</sup> Slogan des plaquettes de présentation des chantiers d'été

<sup>4</sup> BERGIER Bertrand, *Compagnons d'Emmaüs* – Paris : Les Editions Ouvrières, 1992, p. 11

<sup>5</sup> *ibid.*, p. 12

la communauté égalitaire répond à la définition des « fraternitaires » tels que définis par l'Abbé Pierre.

Issue d'une cité de transit Emmaüs, l'association ATD Quart-monde va elle aussi s'inscrire dans le mouvement des volontaires. Le Père Wresinsky, aumônier du camp, lance un appel pour la réalisation de travaux avec l'objectif de briser l'exclusion sociale de populations victimes d'une sédentarisation forcée. Les volontaires helvétiques de la Fraternité européenne des bâtisseurs interviennent. Comme pour la Croix-Rouge, le SCI et la CIMADE avant elle, une association française du même nom est fondée en 1958, mais elle ne sera pas autorisée. En 1961, Aide à toute détresse est officiellement créée, elle prendra le nom d'ATD Quart-monde en 1969. De même que des volontaires vont se tourner vers le Tiers-monde, ATD les invite à ne pas délaisser les populations les plus pauvres de France : le Quart-monde, en référence au quatrième ordre, la population pauvre qui n'était pas représentée aux Etats généraux de 1789. Avant même sa création officielle, les premiers volontaires français sont déjà sur le terrain. Certaines des volontaires des premiers chantiers d'été sont devenues les premières volontaires permanentes en 1960, rejointes par des compagnons l'année suivante. L'un d'eux par exemple, a passé un mois en 1959 lors d'un chantier, puis trois mois en 1960 dans le même cadre, avant de venir vivre un an sur le camp de Noisy-le-Grand en 1961<sup>1</sup>. Les chantiers sont considérés comme une période d'essai précédant un volontariat particulier, qui consiste à venir vivre dans les lieux de misère, un « volontariat à la détresse ». Si certains travaillent sur les camps (volontaires animateurs, volontaires aux Relations humaines entre le camp et l'extérieur, etc.), d'autres occupent une activité salariale en reversant leur salaire dans une caisse commune à l'ensemble des volontaires du mouvement, chacun recevant alors 200 francs par mois (30 €). C'est une approche considérée comme égalitaire pour répondre à la question de l'indemnité des volontaires.

#### 4. La diversification des services volontaires

La diversification touche en premier lieu les régions et domaines d'action. Elle répond à l'apparition de nouveaux acteurs. Les Compagnons bâtisseurs reconstruisent des églises détruites pendant la guerre, voire construisent de nouveaux dispensaires. D'autres se tournent vers la réhabilitation du patrimoine, comme Rempart. La plupart se soucient de lutter contre toutes les formes de souffrance et se tournent vers les exclus. Le support a son importance, mais il est pour tous l'occasion de réunir des volontaires de nationalités et de cultures différentes, de favoriser les échanges et la compréhension entre les peuples. Dans ce cadre, le SCI-France organise des chantiers en Algérie à partir de 1948 et favorise la création d'une branche Maghreb du SCI. En métropole, des volontaires interviennent sur les bidonvilles, montent un local outil dans un vieux wagon à Nanterre, apportent une aide technique et administrative, mais aussi une protection de par leur simple présence continue. Celle-ci est d'ailleurs peu tolérée : les volontaires sont arrêtés, le wagon détruit. En Algérie, le SCI devra se dissoudre : deux volontaires français et deux volontaires algériens sont assassinés<sup>2</sup>. La CIMADE réagit également face à ce conflit. A Marseille tout d'abord, où une équipe, à la manière du SCI dans les bidonvilles parisiens, accompagne les immigrés algériens de 1956 à 1968. En Algérie ensuite, où des volontaires s'installent dans des quartiers arabes de plusieurs villes dès 1957. Dans les années qui suivront l'indépendance algérienne, les CB, EC, JR, le SCI et Concordia notamment développeront une activité intense en direction de l'Algérie, pour une œuvre de réconciliation et un soutien à un pays en construction.

Cette lutte particulière contre le colonialisme qu'expérimente le SCI n'est pas un soutien à une lutte anti-impérialiste qui se développe, mais bien un moyen pour le rapprochement de

---

<sup>1</sup> *Igloos*, n° 8, avril 1962, p. A8

<sup>2</sup> Les versions de cet événement trouvées auprès du SCI mettent en cause l'Organisation armée secrète (OAS)



tous les peuples. C'est dans ce cadre qu'affirme agir le SCI, qui ne veut pas être étiqueté comme un « agent communiste », lorsque qu'il met en place un échange bilatéral est-ouest en 1955. D'autres associations se tournent vers l'Afrique ou le Moyen-Orient. Concordia favorise la création d'associations sœurs en Afrique, pour accompagner la « mission civilisatrice et blanche » de la France. Etudes et chantiers et le SCI organisent des chantiers dans les kibboutz<sup>1</sup>. La CIMADE, répondant à l'appel d'une église sénégalaise, s'implante dans ce pays en 1954 pour apporter son soutien dans des actions en direction de populations défavorisées. ATD envoient des volontaires dans les bidonvilles de différents pays à partir de 1963. Les premiers volontaires de l'OFHOM seront regroupés dans des équipes internationales contre la lèpre en 1955. L'internationale des Compagnons bâtisseurs, l'IBO<sup>2</sup>, met en place une structure spécialisée dans la coopération : COOPIBO. Cet organisme gère des projets de développement via des chantiers permanents animés par des volontaires à long terme. Ces différentes interventions démontrent une adaptation du mouvement à l'évolution du contexte international. Partant des chantiers de réconciliation, certains s'impliquent ensuite dans des chantiers de « détente » face à la bipolarisation du monde, ou expriment une autre voix de la France au niveau du conflit algérien.

La diversification de ces terrains et de ces actions amènent nombre d'associations à organiser des volontariats à long terme ; comme nous l'avons vu à travers les « volontaires permanents » d'ATD où les volontaires de certaines communautés Emmaüs. Certaines associations de Cotravaux pérennisent leurs chantiers pour accueillir les volontaires désireux de poursuivre l'expérience des chantiers d'été tout au long de l'année. Le SCI envoie sa première équipe de VLT (volontaires à long terme) à l'étranger en 1957. Ce concept d'un volontariat allongé donne même lieu à des mouvements éphémères comme le mouvement des Volontaires de l'Europe, initié par un professeur de droit à Poitiers, Daniel Villey. Créé en 1950, l'idée était de mettre sur pied des équipes de volontaires à qui on proposait « de donner non pas deux ans de leur vie, mais toute leur vie pendant deux ans au service de l'Europe unie », recevant « une mensualité pour subvenir à leurs besoins, en menant la vie pauvre qui convient à leur engagement »<sup>3</sup>. Enfin, la loi de 1962 qui reconnaît pour la première fois le statut d'objecteur de conscience permet, après une lutte de ces derniers, leur affectation dans quelques associations : membres de Cotravaux, CIMADE et ATD Quart-monde. Malgré le nombre limité d'objecteurs reconnus et acceptant le compromis d'un service civil de double durée, ces derniers intègrent et renforcent les équipes VLT.

Durant ces deux décennies, le mouvement volontaire s'est doté de collectifs nationaux et internationaux. Même si certaines associations comme la CIMADE n'appartiennent à aucun, ces comités sont des lieux de réflexion et de coordination, qui facilitent les actions tournées vers l'international. Elles démontrent également une forme de reconnaissance par les institutions. Le mouvement évolue et s'inscrit dans la société au niveau de ses différentes composantes, politiques et religieuses notamment, et dans l'évolution de ces préoccupations. Le refus de la misère s'ajoute au désir de paix et de rapprochement des peuples. Le court terme devient long terme pour mieux répondre à ces objectifs, et accueillent des partisans d'un service civil. L'accession à l'indépendance des colonies et l'émergence du tiers-mondisme va contribuer au développement du volontariat international.

---

<sup>1</sup> DOUART Georges, *Du kolkhoze au kibboutz* – Paris : Plon, 1961, 377 p.

<sup>2</sup> Internationale bow orde, l'Internationale des compagnons bâtisseurs

<sup>3</sup> Lettre de Daniel Villey du 25 décembre 1949

## C. Une nouvelle « génération »

Le volontariat de solidarité internationale, expérimenté par la plupart des associations que nous venons de voir va se développer avec rapidité suite à la vague de décolonisation. En revenant un peu sur les années 1950, nous abordons uniquement les associations, et non les volontaires individuels comme le Docteur Schweitzer et nombre d'anonymes<sup>1</sup>.

### 1. Le volontariat d'aide au développement

La majorité des associations d'aide au développement par le biais du service volontaire ont été créées au début des années 1960. C'est à cette période qu'un grand nombre d'états africains accède à l'indépendance, que la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) lance ses premières campagnes, que l'ONU décrète la première décennie du développement, et que des personnalités comme le Pape Jean XXIII et le roi des Belges Baudouin lancent des appels à destination de la jeunesse pour sa participation désintéressée au développement. L'apparition du concept de Tiers-monde et les luttes de libération nationale menées par les pays encore sous le joug de la colonisation ou de l'impérialisme des grandes puissances vont appuyer une diversification des approches du volontariat de solidarité internationale. Avec la décolonisation, la population blanche n'a plus de cadre pour rester dans ces anciennes colonies, la coopération d'Etat à Etat y répondra en partie. Parallèlement, parmi les personnalités appuyant l'idée du service volontaire, le président Kennedy se démarque en soutenant la création en 1961 du Peace Corps. Invitant les jeunes américains à devenir des volontaires de la paix au profit du développement des nouvelles nations indépendantes, ces derniers vont intervenir sur l'ancien domaine réservé de la France.

En réaction — le principe de cogestion ayant fait ses preuves — le ministre de la Coopération, Raymond Triboulet, rassemble différents acteurs de la société civile pour fonder avec eux en 1963 l'AFVP, Association française des volontaires du progrès<sup>2</sup>. Domiciliée dans un premier temps rue Monsieur, au ministère, elle s'installe l'année suivante sur un ancien terrain militaire à Linas-Monthléry. La déclaration au Journal Officiel du 17 août 1963 mentionne comme but de l'AFVP : « promouvoir le rapprochement de la jeunesse française et de la jeunesse des Etats d'outre-mer en organisant leur participation commune à diverses formes d'action en vue du développement ». L'objectif affiché est donc plus un rapprochement entre les jeunes de différents pays qu'une aide au développement. Les volontaires sont parachutés dans la brousse, doivent se construire un habitat et ensuite participer selon la situation à des actions de développement. Instrument complémentaire du dispositif de coopération, dont le président est le ministre de la coopération lui-même, l'AFVP a une cible principale : l'Afrique noire francophone. En 1964 : Bénin, Centrafrique, Gabon et Tchad ; en 1965 : Côte d'Ivoire, Niger et Togo ; etc. Cette même année, ils sont déjà près de 150 garçons volontaires, rejoints en fin d'année par une première vague de 12 « Vpettes ». En 1968, il y a 500 VP en Afrique noire francophone. Il faudra attendre 1978 pour voir des volontaires partirent sur d'autres terrains, comme en Haïti, puis en Egypte en 1983, etc. En novembre 1979, une refonte des statuts est opérée : le président est désormais élu ; sa direction s'ouvre aux sensibilités de gauche et à d'autres secteurs de la société civile avec l'arrivée au

---

<sup>1</sup> Des témoignages sont cités dans les sources

<sup>2</sup> Membres fondateurs : l'Union des Foyers de Jeunes Travailleurs, Cotravaux, le Cercle universitaire Connaissance de l'Afrique, Jeunes Travailleurs en Service, le Centre de Coopération Technique de Nantes, Action Education Information civique et Sociale, l'Institut Français d'Action Coopérative, Jeunes de la Gauche Européenne, France Afrique Europe, la Fédération Nationale des Clubs de Loisirs Léo Lagrange, le Bureau pour le Développement de la Production Agricole, la Société d'Assistance Technique et de crédit social d'outre-mer, les Scouts de France et le Centre des Jeunes Patrons

poste de directeur adjoint de l'universitaire Denis Cépède, ancien secrétaire général de l'OURS<sup>1</sup> ; les conventions sont signées directement avec les gouvernements concernés sans passer par les ambassades ; l'accent est mis sur l'aide au développement et les volontaires sont techniciens, animateurs ou médiateurs. Cette évolution a des répercussions sur la méthode : certains volontaires ne partagent pas la vie des populations, se limitant à des relations purement professionnelles.

Aux côtés de cette imposante machine du ministère, d'autres associations apparaissent. Frères des Hommes est créée en 1965 par le très prolifique André Marquiset. Fondateur notamment des Petits frères de pauvres, il animera une association basée sur le même modèle en direction de l'Inde où il a séjourné à la fin de l'année 1964. Frères de l'Inde deviendra la même année Frères des Hommes, qui contrairement aux autres associations du fondateur sera laïque. Prônant l'« action directe pour le développement des peuples du Tiers monde », les volontaires de FDH sont des « animateurs de communautés humaines particulièrement défavorisées qu'ils font progresser dans le sens d'une promotion globale »<sup>2</sup>. En 1971, l'ONU instaure un Corps international des volontaires des Nations unies, les VNU, mais les Français, bénéficiant d'un choix déjà conséquent de structures pour effectuer un volontariat, participent peu au corps onusien.

Les mouvements catholiques et protestants vont également développer leurs structures : la DCC – Délégation catholique à la coopération en 1967 ; le SCD – Service coopération et développement en 1979, pour les premiers ; le DEFAP – Département évangélique français à l'action apostolique en 1971, pour les seconds.

La DCC apparaît en octobre 1966 pour pouvoir accueillir des CSN pouvant être affectés à des établissements d'enseignement privés (loi du 1<sup>er</sup> juillet 1966). Initiée par l'Assemblée plénière des évêques de France, l'association affirme ses convictions religieuses. L'encadrement et l'accueil des premiers volontaires sont assurés par des missionnaires. La majorité de ces premiers volontaires sont des séminaristes ou des postulants à des instituts missionnaires. Avec les CSN partent parfois des épouses qui deviennent également des volontaires civiles. Les actions se diversifient progressivement et s'étendent tardivement au-delà du seul continent africain : Amérique latine en 1980, Asie en 1984...

Le Service du laïcat missionnaire est fondé à Lyon en 1959 par les Œuvres pontificales missionnaires de Lyon, se définissant comme un « organisme chrétien de coopération, promoteur et animateur d'un Volontariat laïc se voulant *Témoin de l'Évangile* parmi les Populations et Eglises du Tiers-Monde »<sup>3</sup>. En 1979, il fusionne avec une autre association lyonnaise, l'Entraide pour le développement intégral (apparue à Rome en 1963 sous le premier nom de Volontaires missionnaires du Sacré-Cœur). Le SCD est fondé. Le lien avec les anciennes sociétés de missions religieuses est indéniable et le volontaire peut apparaître comme un missionnaire laïc, surtout quand il s'agit du Blanc qui va au devant du Noir. L'analogie, qui vaut pour la DCC, a servi aux détracteurs du volontariat de solidarité international et nombre d'associations se souciaient de le démentir. Mais ces associations confessionnelles revendiquent leur filiation et impliquent la prière et l'aide à l'Eglise, ou encore la poursuite du chemin de Jésus dans le concept du service volontaire. « De quelques mois à plusieurs années, ils s'engagent au service de l'Évangile, de la justice et de la paix. » Ces mots sont tirés de la brochure *Ensemble tissons la mission* du DEFAP. Cette association est le résultat d'une division en deux branches de la Société des missions évangéliques de Paris. Dans un contexte de décolonisation, les Eglises d'outre-mer s'émancipent pour s'associer dans la nouvelle Communauté évangélique d'action apostolique, et les services missionnaires des cinq Eglises réformées françaises se retrouvent dans le nouveau DEFAP, qui s'impose de

---

<sup>1</sup> Office universitaire de recherche socialiste

<sup>2</sup> MONTEBELLO A., *Lettre pour les 10 ans de Frères des hommes*, 1975

<sup>3</sup> *Lettre aux Amis et Sympathisants du SCD*, 22 oct. 1984

par son héritage sur la scène du volontariat. Ici, les volontaires entrent en religion comme d'autres entre en pacifisme, en cherchant à vivre et à agir selon leurs principes. L'équilibre entre prédication et action d'aide au développement est lié à l'investissement et à l'interprétation individuelle. On dit du missionnaire qu'il va porter la bonne parole, le volontaire lui, s'en va porter la bonne action, qui peut devenir le bon exemple.

Aux côtés de ces associations, de nombreuses petites structures se créent, travaillant sur un seul projet et n'envoyant alors que peu de volontaires, comme l'EMI - Entraide médicale internationale, créée en 1972, qui réhabilite et réorganise un hôpital malien. Pour finir ce tour d'horizon des associations de VD, il faut signaler la création d'organismes de formation comme le CEFODE, Centre de formation pour le développement en 1981. Ces derniers préparent le volontaire à une rencontre interculturelle et à la gestion d'un travail en autonomie. Enfin, des collectifs sont fondés. Le plus important d'entre eux est le CLONG-Volontariat fondé en 1979 pour répondre « à la nécessité d'une structure de concertation permanente et de coordination souple »<sup>1</sup>. Il est en partie à l'origine de l'adoption du décret de 1986. Des structures de concertation sont également mises en place. Parmi elles, le BLONG – Bureau de liaison des ONG en 1979 pour le Ministère des Affaires Etrangères, et la COCODEV – Commission Coopération et Développement pour le Ministère de la Coopération<sup>2</sup>. Créée par l'arrêté du 5 juillet 1983, elle succède à la Commission Coopération Jeunesse apparue en mars 1979 et illustre l'évolution des préoccupations, abordée à travers les nouveaux statuts de l'AFVP. Les échanges de jeunesse s'effacent devant l'aide au développement.

Le travail volontaire tend à devenir chez les OSI une « animation » volontaire. Plus que le transfert d'une force de travail, quelles que soient les compétences des volontaires, l'action devient une transmission d'un savoir intellectuel ou technique. Mais le statut et le cadre associatif restent les mêmes et la méthode, à travers une vie au contact des populations, est toujours présente, avec certaines évolutions comme l'hébergement dans des structures ecclésiastiques.

## 2. Les volontaires d'urgence

Des associations de développement ont étendu leur action sur les questions d'aide d'urgence, telle l'OFHOM : tremblement de terre en Sicile en janvier 1968, guerre du Biafra (1968-1969), inondations au Bangladesh en 1971 ... Mais c'est principalement dans le sillage de la Croix-Rouge, qui représente ce type d'intervention, que vont naître d'autres organisations.

La Conférence internationale du mouvement Croix-Rouge adopte en 1965 ces 7 principes fondamentaux : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité. La CRF a étendu son champ d'intervention à l'ensemble de la planète, mais les volontaires ne sont pas systématiquement impliqués, du fait de la présence de sociétés nationales dans de nombreux pays<sup>3</sup>. En France, c'est une énorme structure, gérant nombre d'instituts de formation et d'accueil, de centres, etc. Structure rigide et imposante, principes fondamentaux contraignants, une contestation apparaît durant la guerre du Biafra en 1968. La CRF y est présente, comme l'AFVP qui ouvre un centre de soins pour les enfants biafrais au Gabon et participe même au pont aérien — avec l'autorisation du Quai d'Orsay. Le cadre de la CRF ne peut contenir une vague de nouveaux volontaires aspirant à une action rapide et à une parole libre et indépendante.

---

<sup>1</sup> GALLEY R., op. cit.

<sup>2</sup> Réunion les représentants de 11 ministères et de 7 collectifs associatifs

<sup>3</sup> Un document de synthèse résume toutes les actions de la Croix-Rouge, avec les moyens employés

Médecins sans frontières va naître de cette critique de la Croix-Rouge. Un groupe d'anciens volontaires CRF étaient retournés au Biafra sous l'étiquette du Groupe d'intervention médico-chirurgicale d'urgence, le GIMCU. En 1971, il s'associe avec la rédaction de la revue médicale *Tonus* pour une intervention au Bangladesh, touché par des inondations et par une guerre civile : c'est l'acte de naissance de MSF. La charte de l'association est un plaidoyer internationaliste, ne reconnaissant plus de frontières, et affirmant son indépendance de tout régime politique, comme pour se placer au-dessus. Volontaires, les MSF ne peuvent attendre « aucune compensation autre que celle que l'association sera en mesure de leur fournir ». La question de l'indemnité ne semble pas poser de problèmes pour une population professionnelle. Le conflit dans le sud-est asiatique favorise son développement : « C'est l'époque où l'on franchit la porte de MSF pour demander un renseignement et où on ressort avec un billet d'avion pour la Thaïlande »<sup>1</sup>. C'est dans cette même année 1971 qu'un regroupement de 22 associations fonde le Corps mondial de secours, organisation d'aide d'urgence. Le CMS ne doit pas apporter des soins médicaux mais des compétences et des « bras » lors des opérations techniques suite à des catastrophes naturelles. L'idée est alors de créer des « casques blancs », corps d'intervention neutre intervenant après des situations exceptionnelles sur les mêmes principes que les casques bleus. Parmi les fondateurs, on retrouve quelques associations de volontaires<sup>2</sup>. Certaines d'entre-elles scissionneront en 1977 pour fonder l'Aide d'urgence internationale, sur un schéma qui rappelle la scission des *French Doctors* de la Croix-Rouge : autonomie d'action et liberté de dénonciation.

Au même moment, une situation identique se produit au sein même de MSF. Des tensions se développent entre ceux qui veulent soigner tout autant que témoigner et ceux qui se méfient des actions médiatiques ; entre ceux qui considèrent que toutes les victimes sont équivalentes et ceux qui analysent chaque situation de crise et les enjeux d'une intervention. En réalité, la ligne de fracture apparaît surtout comme générationnelle. « Les Biafrais », représentés par Bernard Kouchner, sont critiqués par une nouvelle génération, des jeunes diplômés et amis de la même faculté de médecine, les soixante-huitards ou « bande de Cochin ». Issus de la nouvelle gauche ou de l'extrême gauche, ils ont une expérience limitée du terrain et n'ont pas vécu le désenchantement des Biafrais présents à Saïgon lors de la victoire vietnamienne en 1975. En 1980, les Biafrais, partisans de l'opération « Ile de Lumière » — un navire-hôpital envoyé au secours des boat people — fondent Médecins du monde, après avoir été désavoués par le bureau parisien aux mains de la « bande de Cochin ». Fracture entre générations politiques ? En partie, et peut-être aussi, en raison d'une approche différente du volontariat : acte spontané qui se soucie peu du contrat ou volonté d'organisation et de « professionnalisation ».

Car le mouvement des volontaires de solidarité internationale, d'urgence et de développement, tend à se professionnaliser. L'évolution de l'AFVP en 1979 en est un exemple. La multiplication d'associations regroupant des corps de profession s'amorce au début des années 1980. En 1982, des médecins spécialisés quittent MSF pour fonder Handicap international, une association spécifique pour répondre aux questions d'handicap physique. Suivront Ingénieurs sans frontières (1982), Pharmaciens sans frontières (1985), Vétérinaires sans frontières (1983)... Marins, paysans, architectes, chaque profession veut expérimenter le volontariat. D'autres se créent pour secourir un public défini — Enfants et développement (1984) — ou répondre à des initiatives locales comme Echanges Sud Sud-Ouest en milieu rural (1983). Certaines développent même des chantiers internationaux pour

---

<sup>1</sup> DESTEXHE Alain, *L'humanitaire impossible ou deux siècles d'ambiguïté* – Paris : A. Colin, 1993, p. 89

<sup>2</sup> Association d'aide aux volontaires d'Emmaüs, CIMADE, CB, Concordia, SJMCP, SCI, Quakers

ses membres les plus jeunes comme la CRF en 1985 : « vingt hectares ont été reboisés en dix jours par une centaine de jeunes de toutes nationalités au Sénégal »<sup>1</sup>.

Des querelles idéologiques ont fortement secoué les associations de secours d'urgence et, plus généralement, opposé les « urgentistes » aux volontaires du développement durant les années 1970 et 1980. De nombreux ouvrages en rendent compte. En réalité, les questions politiques et débats idéologiques ont marqué l'ensemble du mouvement volontaire à partir de 1968. Les volontaires expriment à leur façon l'aspiration à une autre vie et à la poursuite de leurs idéaux dans l'action concrète.

### 3. Evolution des « volontariats nationaux »

L'impact des événements de 1968 secoue nombre d'association, principalement au sein de Cotravaux. Les Compagnons bâtisseurs deviennent une association laïque en 1971. Un collectif de VLT obtient au sein des instances décisionnelles les mêmes pouvoirs que les associations régionales. Leurs équipes revendiquent plus d'autonomie et une « équipe routarde » se met en place pour travailler à la réhabilitation de l'habitat de familles défavorisées dans différentes régions. L'exemple le plus représentatif de cette évolution est peut-être celui de l'association Concordia. Lors de l'assemblée générale de 1970, les jeunes volontaires réclament la mixité et un local pour se réunir entre eux. En réaction à ce qui est interprété comme un coup de force, les responsables démissionnent, faisant éclater la structure qui perd ses locaux provinciaux. Mais l'activité continue et les jeunes volontaires prennent l'association en main. Ils développent des « chantiers sociaux » avec le PACT – Propagande et action contre les taudis, accueille des VLT et des objecteurs, développe des commissions sur de nouveaux secteurs (milieu rural, pays de l'Est, Tiers-monde). La déclaration d'un candidat au CA en mai 1975 démontre cette révolution interne :

« La fin restant l'épanouissement de l'homme, son autonomie et sa liberté, le type d'éducation que nous entendons mener doit conduire à la libération de l'individu, libération vis-à-vis d'un système, d'une idéologie, d'une morale. D'où l'importance de la pédagogie dans notre démarche. D'autre part, notre analyse nous fait affirmer que cette libération ne sera totale que dans le cadre d'un *socialisme autogestionnaire*. Notre action concourt donc à l'avènement de ce type de société (...) Nous pouvons nous associer à des luttes politiques touchant de près la jeunesse, par exemple la libération sexuelle, l'émancipation sociale et politique des jeunes vis-à-vis de ce monde *d'adultes*... »<sup>2</sup>.

De son côté Etudes et chantiers s'émancipe de ses membres fondateurs. Mais le contre-coup le plus dur est assumé par Jeunesse et reconstruction. Proche du monde étudiant, son exemplaire *La Brouette* de l'été 1968 est une compilation des mots d'ordre du mois de mai. En réaction, le nouveau Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports lui retire son agrément et par conséquent, les subventions sont supprimées. L'association accuse alors rapidement un ralentissement de son activité.

D'une manière générale, les jeunes prennent en main des associations qui leur étaient destinées, mais dont les responsables tenaient les rênes. Les échanges internationaux en direction de l'Est et du Sud se poursuivent. La FMJD – Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique, organisation internationale de jeunesse contrôlée par Moscou, créée à Budapest le SIVSAJ, Service international volontaire de solidarité et d'amitié de la jeunesse en 1974. Il opère une propagande pour tenter de récupérer le concept de travail volontaire à des fins

---

<sup>1</sup> BISSON Didier, *La Croix-Rouge Française* - Paris: La Documentation française, 1987, p.113

<sup>2</sup> *Concordia, 50 ans en chantier*, p. 41

partisanes, instituant une première journée internationale du travail volontaire le 27 mai 1974<sup>1</sup>. Mais cette organisation semble rester assez marginale en France.

Au niveau du volontariat à long terme sur le plan national, la période est marquée par l'augmentation du nombre des objecteurs et la lutte antimilitariste des années 1970. Le CCSC, Comité de coordination du service civil, est fondé en 1972. S'y retrouvent nombre d'associations de volontaires comme le SCI, CB, Concordia, EC ou encore FDH. Elles accueillent à partir de cette date des objecteurs insoumis refusant leur affectation autoritaire à l'Office national des forêts (décret de Brégançon).

Les chantiers internationaux dans les années 1970 rassemblent toujours des milliers de jeunes. Le développement d'un sentiment écologique favorise le développement de chantiers environnementaux, portés par Etudes et chantiers, répondant ainsi aux demandes de petites communes rurales. Les années 1980 sont marquées par la régionalisation des associations nationales à travers l'ouverture d'antennes. Au niveau international, l'Alliance regroupe à partir de 1982 des associations européennes avec Concordia pour la France, rejointe quelques années plus tard par JR et EC. D'autres organisent leurs activités en différentes branches. L'association Camps internationaux de travail est créée en 1981 pour l'organisation et la gestion des camps de travail au sein du mouvement Emmaüs. Le mouvement se structure, mais la crise économique du début des années 1980 restreint les investissements et le nombre de bailleurs d'ouvrages. L'activité des chantiers internationaux stagne ou diminue. De leur côté, les VLT agissant en France ne sont que quelques centaines, et eux-aussi subissent la baisse des investissements sur leurs secteurs. Pourtant, le concept de service volontaire à long terme va inspirer les politiques de lutte contre le développement du chômage chez les jeunes. De l'idée d'un travail pré-qualifiant et d'utilité publique, dans un cadre différent et offert à des jeunes sans qualification, vont naître les TUC, Travaux d'utilité collective, et les CJV, Contrat jeunes volontaires. Si les TUC, impulsés par le Ministère du Travail en 1979, sont des contrats d'insertion, les CJV, créés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en 1981, vont permettre aux associations de former des jeunes, dont des volontaires, à des postes de permanents associatifs. Leur nombre croît rapidement et certaines associations peinent à s'adapter à ce développement salarial et budgétaire. Des associations comme Concordia et Etudes et chantiers vont traverser de graves crises structurelles, la seconde subissant une liquidation judiciaire en 1989. Elle se reformera sous le nom d'UNAREC – Union nationale des associations régionales d'Etudes et chantiers la même année.

Cette évolution insufflée par les pouvoirs publics pose un certain nombre de problèmes. Les volontaires ne bénéficient pas de statut légal alors que les subventions allouées sur les chantiers permanents sont conditionnées à l'embauche sous contrat TUC. Les associations acceptant de jouer le jeu, comme Etudes et chantiers, poussent alors les candidats volontaires à s'inscrire comme demandeurs d'emploi pour obtenir le statut TUC, et donc les subventions allouées. Auparavant, les VLT n'avaient pas de statut, mais la solidarité palliait à cette carence : interventions d'élus pour contourner certains obstacles administratifs, soins bénévoles de la part de médecins, soutiens de populations autour des lieux de chantiers et bien sûr solidarité interne à l'association, entre autre à travers des parrainages. Mais avec les TUC, le public se diversifie et la démarche change : les jeunes sont des « stagiaires » en insertion, dans un cadre associatif. L'impact de cette politique sur le volontariat amène deux interprétations. Les subventions conditionnées ont permis à des associations de traverser la crise économique en maintenant l'activité des chantiers internationaux ; mais elle a contribué à ce que certains nomment une « perversion » du volontariat. Etudes et chantiers abandonnera progressivement l'accueil de VLT pour développer l'expérience des futurs chantiers-écoles. Les débats au sein de Cotravaux sont vifs, certaines associations refusent les TUC, d'autres,

---

<sup>1</sup> Cette journée internationale sera fixée le 5 décembre en 2000 par l'assemblée générale de l'ONU lors de la mise en place de l'Année internationale des volontaires pour l'année 2001

comme les Compagnons bâtisseurs, développent un « secteur insertion » séparé des équipes de VLT.

Avec l'approche de cette dernière période, une ligne de fracture semble s'être établie entre les OSI de développement et d'urgence et les associations plus anciennes qui offrent également des services volontaires en France. Une fracture qui apparaît plus générationnelle car les premières associations de volontaires ont elles aussi participé à des actions de développement et de secours d'urgence. Les divisions se placent alors plus au niveau du recrutement et des compétences demandées, même si celles-ci sont relatives. Les OSI recherchent des volontaires souhaitant mettre leurs compétences professionnelles au service d'une cause, alors que les autres associations, plus proche du courant d'éducation populaire, ont tendance à accueillir des volontaires désireux de participer à une action sociale avec un apprentissage « sur le tas ». Une nouvelle étape semble se dessiner au niveau du volontariat de solidarité internationale. Des associations pionnières abandonnent leur programme de volontariat au profit d'un travail partenarial, comme Frères des Hommes en 1985. D'autres évolueront au cours des années 90 vers l'emploi d'expatriés salariés comme Handicap International.

Ces approches différentes ne doivent pas pour autant gommer les liens historiques, idéologiques et pratiques, qui se dégagent de ce chapitre. Le développement de ce mouvement a mis en avant différents angles d'approche pour pouvoir étudier le volontariat dans son ensemble. Nous allons aborder quatre aspects qui semble traverser les différentes associations. Quatre problématiques que nous tenterons de mettre en rapport avec la structuration du mouvement : un fond idéologique qui tourne autour d'un désir de paix ; un mouvement s'adressant à une population en particulier qui est la jeunesse ; une pratique qui implique une approche différente du travail ; un cadre qui invite à aborder autrui sous un angle nouveau. Certaines idées seront alors développées pour faire émerger des perspectives d'étude et les caractéristiques principales de ce mouvement.



## Chapitre III

# *Le volontariat : approches à travers différents thèmes*

## A. Les volontaires et la paix

### 1. Aux origines

#### a) Aux origines des associations, une réaction à la guerre

Toutes les associations que nous avons présentées dans le chapitre précédent ne se définissent pas comme pacifistes, notamment chez les humanitaires. Pourtant la grosse majorité d'entre-elles sont nées de la guerre. Dans un premier temps, nous trouvons celles qui se sont construites suite à une guerre vécue sur le territoire français, et qui se retrouvent essentiellement au sein de Cotravaux.

Dans un second temps, pour les organisations dite humanitaires, c'est une naissance en réaction à des conflits hors des frontières. Henry Dunant eut l'idée de fonder la Croix-Rouge suite à une des batailles les plus sanglantes de l'époque, Solferino, et son œuvre ne s'est pas limitée à la fondation d'un mouvement international. Il fit reconnaître par des Etats une convention internationale portant sur les blessés de guerre en 1864. Le souhait d'Henry Dunant était d'« humaniser la guerre », pas de la remettre en cause. Mais à cette époque, le pacifisme n'était pas un mouvement organisé, ni un sentiment répandu dans la population. L'action du fondateur de la Croix-Rouge a en revanche eue une influence sur le développement du sentiment pacifiste. Les fondateurs du SCI, de la CIMADE ou de la Fraternité européenne des bâtisseurs, que l'on retrouve plus tard, sont issus du même milieu d'origine qu'Henry Dunant, la bourgeoisie protestante et progressiste, et de ce même pays qui prône la neutralité comme fondement national : la Suisse. Un siècle plus tard, venus de la Croix-Rouge, les volontaires qui fondent MSF réagissent également aux horreurs d'une guerre, celle du Biafra, et chaque conflit amènera son lot d'organisations humanitaires.

Pour les associations de volontaires pour le développement, ce lien est moins présent, surtout pour des associations reprenant l'action des missions religieuses. Mais différents témoignages n'écartent pas l'existence de liens avec des conflits. Jean Bertrand, ancien VP, raconte : « Oui, on retrouvait la trace algérienne chez de nombreux candidats des débuts. Ils ne parlaient pas de rachat, ils voulaient oublier le conflit. Ils avaient entrevu en Algérie la possibilité de se rendre utiles dans un pays en développement »<sup>1</sup>. Parmi les volontaires pour le développement, des Coopérants du service national choisiront d'effectuer leur service, d'une durée plus longue que les autres coopérants dans une OSI (2 ans au lieu de 16 mois). Chez eux aussi, le sentiment pacifiste ne semble pas absent. « Au pot du 14 juillet (1982, à l'ambassade), moi, le VSN un peu antimilitariste, j'ai fait ami-ami avec le colonel. On les a eues nos citernes ! Je me suis trouvé des copains chez les militaires : c'est comme ça qu'on change ! »<sup>2</sup>. Ses CSN associatifs représentent une minorité de ces coopérants, environ 11 % selon une étude réalisée par la DCC<sup>3</sup>. Aucune donnée n'a été trouvée pour le moment dans les archives du Ministère de la Coopération. Cette participation des CSN dans le mouvement reste un point à approfondir.

---

<sup>1</sup> BOUCHER Jean-Dominique, *L'aventure solidaire* – Paris : Karthala, 1990, p. 22

<sup>2</sup> *ibid.*, p. 198

<sup>3</sup> *Enquête auprès d'anciens coopérants*, mai 1997, 12 p. (sur un échantillon de 3.800 réponses)

Certes, toutes ne sont pas nées de la guerre, d'autres se sont constituées en réaction à des catastrophes naturelles ou en réponse aux problèmes des pays sous-développés. Mais ces quelques faits démontrent l'influence des conflits, à des degrés divers, dans la création de nombreuses associations, et la présence d'un pacifisme qui va au-delà des seules associations de chantiers.

#### b) Aux origines du mouvement, un élan pacifiste

Nous avons déjà abordé les objectifs que se sont données les associations nées dans l'entre-deux guerres, dont la principale d'entre-elles, le Service civil international. Premier chantier à l'appel de pacifistes de différents pays, symbole d'une pelle brisant une épée... « Pas de paroles, des actes » scandent les civilistes. Pierre Cérésole dans *La pelle au service de la paix*<sup>1</sup>, détaille ses objectifs : la mise en place d'équipes de secours international qui pourraient aller partout pour l'entraide et la solidarité, contribuant « à rendre impossible l'attaque d'un peuple par ses voisins devenus ses amis », cherchant à « établir des contacts humains non-officiels au-dessus des Etats pour aller discuter d'homme à homme, pour ébranler la conscience des fauteurs de guerre ». Ce discours pacifiste est fondamental et de fait, le SCI est avant tout identifié comme une organisation de paix, et non comme un partisan du service volontaire. Les archives de la Préfecture de Police de Paris parlent en ces termes du SCI à la fin des années 1960: « Elle groupe environ 3000 adhérents dont un très grand nombre d'objecteurs de conscience »<sup>2</sup>.

Nous l'avons déjà vu, c'est du centre Quakers qu'est lancé en 1930 l'« Appel aux hommes de bonne volonté en faveur des populations sinistrées du Midi ». Cet appel démontre qu'il n'est pas le fait de pacifistes marginaux. Parmi les signatures de cet appel se trouvent entre autres celle du président de la Ligue des droits de l'Homme, et surtout celles des présidents de trois associations d'anciens combattants : la Fédération des anciens combattants républicains, l'Union des gueules cassées et l'Union nationale des mutilés et réformés. Le travail d'Antoine Prost sur le mouvement des anciens combattants a démontré que celui-ci se faisait l'écho d'un pacifisme original au sein de la société de l'époque<sup>3</sup>. Les volontaires sont encore peu nombreux, mais ils s'inscrivent dans un sentiment pacifiste général qui cherche différents moyens d'expression.

Si le désir de paix est moins exprimé chez les autres associations, il transparaît à différents niveaux. Concordia, par exemple, inscrit comme objectif dans sa charte « l'éducation à la paix ». Pour la majorité des organisations chrétiennes, la paix est un des moteurs de leur action : « Le service de volontariat chrétien s'est toujours concentré sur les domaines du travail pour la paix, de la réconciliation par-delà les barrières raciales, culturelles, religieuses, historiques et autres, de la justice sociale et des droits de l'homme. Il est significatif que ce soient les *églises de paix historiques* (mennonites, quakers — Société religieuse des amis —, et Church of the Brethren) qui ont joué un rôle décisif dans le développement des services de volontariat pour la paix au XXe siècle »<sup>4</sup>. Emmaüs et ATD Quart-monde reprennent la colombe comme symbole, et quand le premier ouvrage retraçant l'histoire sur cette association paraît en 1983, il prend pour titre *Osons la paix 1957-1982. 25 ans de combat*. Pour celles-ci, la notion de paix est également une recherche de paix intérieure, à travers l'idéal de la communauté égalitaire : « Oublie-toi (...) tourne-toi vers ceux qui souffrent et tu connaîtras la paix d'un monde fraternel et chargé d'espérance »<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> non daté, publié dans l'entre-deux guerres

<sup>2</sup> Rapport de la préfecture de police de Paris sur Paul Etienne Reclus, novembre 1968 (R.7 / 87.777)

<sup>3</sup> *Les anciens combattants et la société française 1914-1939* – Paris : FNSP, 1977, 946 p.

<sup>4</sup> WARNECK Wilfried, op. cit., p. 21

<sup>5</sup> LE RU Hervé, *Une approche des communautés Emmaüs en France, l'héritage à gérer* – Paris : Ecole technique des surintendantes, mémoire de Diplôme supérieur en travail social, 1984, p. 104

L'étude du sentiment pacifiste et de son importance dans ces associations comme pour ces volontaires nécessite un approfondissement, mais il apparaît que le volontariat s'inscrit dans l'histoire des mouvements pour la paix, avec une originalité, celle d'avoir mis au point un moyen pour œuvrer en faveur de celle-ci, le service volontaire.

## 2. De la paix aux autres revendications

« Partisans d'un pacifisme actif »<sup>1</sup>, les volontaires vont s'engager dans la concrétisation de leurs idéaux. « La lutte pour la paix ne peut-être simplement pacifiste, dans le sens où le pacifisme marque simplement une opposition le plus souvent passive à la guerre. Cette lutte doit s'exprimer plus activement aussi bien au niveau de l'information ou plutôt de la contre information, et au niveau de l'action directe »<sup>2</sup>. Cette action va prendre forme avec les chantiers de travail volontaire, puis avec un service volontaire plus long et plus diversifié.

Nous avons déjà abordé les chantiers de réconciliation entre ennemis des deux guerres mondiales, entre Français et Algériens ou populations des anciennes colonies, entre pays de l'Est et de l'Ouest. L'idée est bien qu'à travers un travail et un temps communautaire, les volontaires apprennent à se comprendre et à se tolérer. Cet apprentissage est une base pour la promotion de la paix. En Algérie, « les équipiers de la CIMADE sont engagés non seulement dans des secours d'urgence, mais dans la préparation d'une *vie ensemble* (Européens, Arabes, Berbères, Juifs) où tous se trouveront associés d'une façon ou d'une autre. (...) Pour des chrétiens, ce destin ne peut être que celui de la réconciliation »<sup>3</sup>. La reconstruction achevée, les luttes de libération nationale et les interventions des grandes puissances contre de jeunes Etats poussent le mouvement volontaire à critiquer le « néocolonialisme »<sup>4</sup>. Au début des années 1970, le CCSVI qui accueille de plus en plus d'associations de chantiers des pays du Sud ajoute à ses objectifs de lutte pour la paix l'aide au développement. Les actions en direction des populations défavorisées, représentant l'action majoritaire des équipes VLT, répond à une évolution semblable, surtout quand ces populations sont issues de l'immigration. Une volontaire du SCI présente sur un bidonville de Nanterre l'explique : « Quelle est le sens de notre action ? Tout d'abord démontrer par cette expérience unique en France, que nous avons fait la paix avec les Algériens, qu'il est possible de la faire. (...) les aider à obtenir d'autres moyens de se loger. Pour l'immédiat parvenir à une amélioration des bidonvilles (...) et par la suite à leur disparition. Appuyer, faire pression pour que le minimum auquel a droit chacun de ces Nord-Africains lui soit attribué »<sup>5</sup>. La guerre d'Algérie terminée, les volontaires volontaires ne rentrent pas pour autant chez eux car la misère subsiste, et les actions s'étendent à diverses populations défavorisées ou exclues (personnes âgées ou handicapées, petits paysans en difficulté, jeunesse du Quart-monde...).

Le désir de paix, présent à l'origine du mouvement volontaire et de ses premières actions, a ouvert la voie à une diversification de celles-ci, dans ses pratiques et dans ses idéaux. Cette évolution de l'expression de la paix vers des actions sociales, à travers un service volontaire, renvoie inmanquablement au fondement et au statut de l'objection de conscience. Répondant à des motifs de conscience, principalement pacifistes, ce statut permet de réaliser un service d'intérêt général dans une association, à la différence qu'il répond à un service obligatoire et exécutable seulement sur le territoire français. Il ne sera donc pas question ici des OSI.

---

<sup>1</sup> « Appel aux hommes de bonne volonté en faveur des populations sinistrées du Midi », 1930

<sup>2</sup> *Nouvelles tendances du service volontaire*, op. cit.

<sup>3</sup> « note interne de François de Seynes », 1960, in *Cahiers d'histoire de la CIMADE*, n° 1, juin 1996

<sup>4</sup> GLYN Roberts, *Volontaires et néo-colonialisme : une enquête sur le rôle des volontaires étrangers dans le Tiers-monde* – Bruxelles : SCI ET CISCOD, 1968, 44 p.

<sup>5</sup> *SCVI*, n° 10 (série 3), Printemps 1961

### 3. Le service volontaire comme alternative au service militaire

#### a) Un aperçu historique de l'objection

Les premiers civilistes furent pour beaucoup les premiers objecteurs de conscience déclarés. L'entre-deux guerres marqua à la fois l'émergence du concept de service volontaire et de l'idée d'un statut d'objecteur de conscience. Ces deux mouvements ne pouvaient que se rejoindre. En 1920 — même année que le chantier de Verdun — apparaît le Comité de défense de l'objection de conscience. Mais cette première organisation réclamant la reconnaissance de ce statut ne regroupe pas tous les réfractaires au service militaire. Les témoins de Jéhovah, qui représentent à l'époque la majorité des objecteurs déclarés, se refusent à tout service en vertu de leurs principes. De même les anarchistes, comme Louis Lecoin, rejettent alors toute compromission avec l'Etat. Pour le théoricien Sébastien Faure, « c'est payer en monnaie civile ce qu'on refuse de payer en monnaie militaire, c'est, en fin de compte, reconnaître et acquitter une dette »<sup>1</sup>. La défense de l'objection de conscience ne fait donc pas l'unanimité chez les pacifistes de l'époque.

Dès cette époque, les propositions de lois vont se succéder à l'Assemblée : 1931, 1949 (notamment par l'Abbé Pierre, alors député), 1956, 1958 (proposition réclamant « un service civil de remplacement » dans des structures comme le SCI). Toutes ces propositions seront enterrées par la Commission de défense de l'Assemblée. Les objecteurs devront attendre la « loi n° 63.1255 du 21 décembre 1963 relative à certaines modalités d'accomplissement des obligations imposées par la loi sur le recrutement ». Le statut est alors accordé par un tribunal militaire se réunissant à huis clos, la durée est double à celle du service dans les armées, aucun droit syndical ou politique ne leur est reconnu... Et l'année suivante, les objecteurs sont affectés au Groupement des secouristes pompiers de Brignoles, dépendant de l'armée. Les rares objecteurs reconnus protestent : « Réellement civil, ce service ne peut relever d'un organisme étant partie liée avec la défense nationale ; il faut des activités réelles et utiles qui ne contrecarrent pas celles satisfaites par l'initiative privée ; liberté doit être laissée aux objecteurs de travailler et de militer pour la paix. Dans la pratique, il devrait être possible de détacher les objecteurs dans des organismes privés ou publics de leur choix qui les emploieraient à des tâches répondant aux critères précédents »<sup>2</sup>. La plupart quittent Brignoles pour rejoindre des associations de volontaires. Une situation analogue se représentera avec la circulaire de Brégançon. Signée le 18 avril 1972, elle affecte à l'Office National des Forêts les objecteurs pour leur première année de service. Elle sera abrogée par une nouvelle et dernière loi concernant l'objection en mai 1983, qui élargit le régime d'obtention du statut et les droits des objecteurs.

#### b) Les objecteurs dans les actions volontaires

L'histoire du mouvement des objecteurs ne se limite pas à un mouvement qui manifeste, pétitionne et rédige des propositions de lois. Des objecteurs souhaitent mettre en pratique leurs revendications, assumant les conséquences de tels actes. Au lendemain de la guerre, des insoumis et des déserteurs rejoignent les chantiers de certaines associations. C'est le cas de Jean-Bernard Moreau. Dans une lettre adressée au Ministre des Armées, il explique sa décision : « Chrétien, je ne saurai servir un système dans lequel les uns possèdent, souvent injustement, ce que les autres augmentent de leur travail (...) Je ne me serais pas mis davantage au service d'un communisme de terreur qui oppose à l'oppression capitaliste une autre forme d'oppression (...) Je servirai, si cela est possible, dans des chantiers civils de

---

<sup>1</sup> Cité par MAITRON Jean, *Le mouvement anarchiste en France* – Paris : Maspero, 1971, tome 2, p. 39

<sup>2</sup> *La lettre de Brignoles*, n° 6, octobre 1965

construction, ceci en guise de service militaire et pour une durée supérieure à celle de ce dernier. Si cela ne m'est permis, j'accepte les peines que peut m'infliger la loi »<sup>1</sup>. Emprisonné, il est relâché suite à une campagne de soutien et rejoint directement un chantier du SCI<sup>2</sup>. D'autres suivront cette démarche. En 1960, des objecteurs rejoignent les équipes du SCI du bidonville de Nanterre ou celles d' ATD Quart-monde au bidonville de Noisy-le-Grand. L'idée est alors reprise par des groupes pacifistes comme l'Action civique non-violente, qui propose la création de « commandos de la paix », pour se rendre sur les lieux de conflits et « pour travailler au bénéfice des populations quelles qu'elles soient, qui souffrent directement de la guerre »<sup>3</sup>. « Ne passez pas à l'étranger. N'entrez pas dans la clandestinité. (...) En attendant la création officielle de ce service civil, venez travailler sur le chantier que nous ouvrons pour soulager la misère des pauvres, spécialement des Nord-Africains »<sup>4</sup>. En juin 1962, la guerre d'Algérie terminée, un mouvement organisé autour du jeûne de Louis Lecoin réclame la libération des objecteurs emprisonnés. Transférés dans l'ancien camp d'internement de Mauzac, les objecteurs peuvent travailler sur des chantiers ouverts dans la région par le SCI. En janvier 1968, certains objecteurs accompagnent les volontaires des équipes internationales d'urgence en partance pour la Sicile touchée par un tremblement de terre, violant ouvertement l'interdiction de sortie du territoire qui leur est imposée. Cette même année, le SCI est un des bénéficiaires des premières objections à l'impôt.

Ces différentes actions démontrent les liens qu'entretiennent des objecteurs avec le mouvement des volontaires. Par une mobilisation par l'exemple, ils obtiennent en mars 1966 la possibilité d'effectuer leur service civil dans une association de Cotravaux à ATD Quart-monde, puis à partir de janvier 1967, à la CIMADE ou à Emmaüs. Au contact des populations défavorisées, ces objecteurs défendent l'idée d'agir pour la paix, car il ne s'agit pas pour eux :

« de lutter seulement contre la guerre mais bien de combattre les facteurs qui en augmentent la probabilité, comme la misère, le racisme et l'injustice, l'ignorance et l'indifférence (...) Voulant être des témoins qui engagent leur vie dans ce qu'ils affirment, ils entendent assurer une présence à long terme dans un milieu plus ou moins en marge de la société urbanisée, que ce soit les petits paysans des montagnes, les sous-prolétaires ou les immigrés (...) Leur intention n'est nullement de réaliser un travail quelconque leur laissant le temps d'entreprendre des actions spectaculaires face à l'armée, *laquelle est comprise dans un tout et est indissociable, mais de s'attaquer à la transformation de ce tout et pour cela de construire une vie quotidienne qui par elle-même soit une contestation de l'ordre militaire et de la société qui le rend nécessaire*<sup>5</sup>. Ils choisissent ainsi leur affectation selon certains critères : l'épanouissement de chacun dans un travail qui lui plaise, le souci d'indépendance, le besoin, aussi, d'être en communauté, lieu d'amitié et de réflexion propice à l'action collective, qui favorise la recherche d'un style de rapports interpersonnels niant l'exploitation et la dialectique du maître et de l'esclave, recherche que certains qualifient volontiers de non-violente. Surtout, ils entendent améliorer immédiatement ou, du moins, à court terme, les conditions de santé, de culture et de loisirs faites aux plus démunis. Cherchant à sensibiliser par leur action populations environnantes et pouvoirs publics, ils souhaitent avant tout réaliser un service qui ait une réelle signification sociale, tant pour celui qui le rend que pour celui qui le reçoit. Ils tendent, au fond, parce qu'il existe un service obligatoire, à *rendre un service, plutôt qu'à l'accomplir*<sup>6</sup> ».

<sup>1</sup> Lettre du 3 novembre 1948, cité par Jean SENARD, in *Combat*, 28 décembre 1948

<sup>2</sup> Des originaux (sic !) de pétitions de soutien à J-B Moreau sont conservées dans les archives du SCI France

<sup>3</sup> *Bulletin* de l'ACNV, n° 14, juin 1962

<sup>4</sup> Tract de l'ACNV, cité par AUVRAY M. op. cit., 236

<sup>5</sup> « Les Compagnons de Bordelongue », in *La lettre des objecteurs de conscience*, n° 19, mars 1969

<sup>6</sup> « Bilan d'Oust » chantier du SCI, in *Lettre des objecteurs de conscience en service civil*, n° 12, janvier 1967

Michel Auvray, en décrivant l'engagement des objecteurs qui rejoignent les associations de volontaires résume parfaitement le sens du volontariat, et démontre ainsi l'évolution commune des deux mouvements.<sup>1</sup>

Les années 1970, suite à la circulaire de Brégançon, pousseront encore nombre d'objecteurs dans la clandestinité. Les insoumis rejoindront nombre de chantiers et d'équipes de volontaires. Dans le Larzac, haut lieu de la contestation antimilitariste de l'époque, avec la construction de la bergerie de la Blaquièrre, sur un des terrains réclamés par l'armée, dans les Pyrénées auprès de petits paysans pour les aider à se maintenir sur leurs exploitations, en Picardie où une équipe de VLT Compagnons bâtisseurs réhabilite des maisons pour familles défavorisées... Ces actions multiples donneront lieu à une éphémère Coordination des chantiers autogérés de 1974 à 1977, rassemblant des objecteurs et volontaires pour la « reconquête par les gens (du) pouvoir dont ils se sont démis ou dont on les a dépossédés au profit de notables, de l'administration, ou de l'autorité civile ou militaire »<sup>2</sup>.

#### 4. Perspectives

L'objection de conscience « est représentative d'une certaine société civile, entendant être active d'une façon qu'elle juge positive et utile auprès de la collectivité. Intimement liée à l'histoire du volontariat, auquel l'objection de conscience *emprunte* un certain nombre de valeurs pacifistes, elles agit bien souvent dans les mêmes champs. Il existe plus de points communs que de disparités entre un volontaire et un objecteur de conscience »<sup>3</sup>. Mais des disparités existent malgré tout, et il n'est pas pour nous question d'inclure l'ensemble des objecteurs de conscience dans notre étude. Parmi les volontaires, des réfractaires ont activement participé aux projets des associations, et ils ont eu une influence non-négligeable. Mais la démarche est-elle volontaire quand elle répond à l'obligation du service national ? La réponse ne paraît pas aussi simple et varie selon les périodes. Jusqu'en 1962 et de 1972 à 1983, le caractère volontaire de l'engagement des objecteurs insoumis auprès des équipes de volontaires ne peut être mis en doute. Aux mêmes époques, certains choisissent la clandestinité ou l'exil, et d'autres se conforment aux contraintes de la loi (peine de prison jusqu'en 1962, affectation à l'ONF de 1972 à 1983). En 1972, une étude révélait que 22 % des objecteurs étaient déjà membres ou avaient participé auparavant aux activités de leur association d'affectation<sup>4</sup>. Le service national devient pour eux l'occasion de s'engager comme volontaire, avec une prise en charge financière publique, appréciable pour de petites structures. La plupart des associations semblent d'ailleurs avoir pratiqué un système d'indemnité égalitaire entre objecteurs et volontaires. La double durée a longtemps été dénoncée comme un frein au développement de l'objection, et ceux qui acceptaient de la subir le faisaient librement. De plus, l'extension progressive du nombre d'associations habilitées n'a pas conduit à la disparition de l'engagement des objecteurs dans les équipes de volontaires, avec des conditions de vie et des contraintes plus lourdes que dans d'autres structures.

Les mouvements volontaires et objecteurs ont donc une histoire commune qu'il s'agit alors d'approfondir pour mesurer la part prise par ces volontaires objecteurs dans ces deux mouvements respectifs. La quantité impressionnante d'archives (presse, documentation, PV de réunions de groupes et d'organisations d'objecteurs et de pacifistes de toutes tendances) présente au siège de la branche française du SCI, et dans une moindre mesure dans d'autres associations, invite à cette étude. Il faut d'ailleurs signaler qu'une telle accumulation de sources est rare, les organisations d'objecteurs ayant eu une existence éphémère, du fait de dissensions internes, d'un faible nombre de militants et de la répression qu'elles ont subie.

---

<sup>1</sup> AUVRAY M., op. cit., p. 260

<sup>2</sup> Coordination des chantiers autogérés, in *Objection*, n° 37, 15 décembre 1975

<sup>3</sup> *Service National, quelles options ?*, op. cit., p. 12

<sup>4</sup> cité par AUVRAY M., op. cit., p. 302

Une démarche comparative sur la participation des à des OSI de volontariat pourra suivre le même modèle. Ceux-ci ont été une minorité au sein de leur branche de service nationale, comme semble l'avoir été les objecteurs en volontariat. Pour les CSN, la durée plus longue de leur coopération renvoie à celle des objecteurs. La condition pour rejoindre une OSI était de faire deux années de service comme tout autre volontaire. Le coopérant était donc 16 mois sous un statut national, et 8 mois avec un statut de volontaire civil, sous la responsabilité de son organisation. Les conditions de vie de ces coopérants étaient les mêmes que les autres volontaires puisqu'elles font partie du projet du volontariat. Nous porterons donc notre regard sur la participation de ces coopérants et de voir quel a été le jeu des influences.

De même, la participation de ces objecteurs et coopérants illustrent la diversification des actions de volontaires. La paix n'est plus le seul idéal porté par le volontariat. L'anti-impérialisme, le tiers-mondisme, l'écologie, l'autogestion se développent progressivement. Il sera alors question de décrire l'évolution de ces idéologies et de ces acteurs un peu particuliers.

L'objection de conscience a été reconnue légalement bien avant le premier décret sur le volontariat, et elle ne correspondait pas aux attentes des objecteurs partisans d'un service civil. Les volontaires à long terme eurent beaucoup plus de mal à se faire reconnaître que les chantiers internationaux ou que la coopération auprès d'une OSI. Les raisons pour expliquer une telle situation devraient nous être révélées dans les archives des ministères concernés<sup>1</sup>. Le volontariat s'adresse donc, par ces participations de différents services nationaux, à la jeunesse. C'est principalement le public à qui s'adresse les organisations de volontariat. Une jeunesse plus favorisée quand elle souhaite effectuer son service dans un volontariat à l'étranger qu'en métropole...

---

<sup>1</sup> Coopération, Jeunesse et Sports ; et peut-être celles de la Défense que nous ne sommes pas allés consultées

## **B. Un mouvement de jeunesse**

Nous étudierons principalement la période postérieure à 1945. Les renseignements en notre possession sur les associations dans l'entre-deux guerres concernent pour l'instant essentiellement les fondateurs. Il sera dès lors question des années 1950, qualifiées par certains comme l'âge d'or des mouvements de jeunesse.

### **1. Des organisations tournées vers la jeunesse**

#### **a) Fondateurs et interlocuteurs**

Comme nous l'avons vu, les organisations de jeunesse sont présentes dans la création d'un certain nombre d'associations de volontariat. Les associations de jeunesse chrétiennes du Conseil français des mouvements de jeunesse fondent en 1962 Etudes et chantiers. Les organisations laïques se retrouvent derrière Jeunesse et reconstruction. Les membres fondateurs de l'AFVP comptent entre autre l'Union des foyers de jeunes travailleurs, les Jeunes de la Gauche Européenne, la Fédération Nationale des Clubs de Loisirs Léo Lagrange, les Scouts de France et le Centre des Jeunes Patrons, rejoints plus tard par les Eclaireurs et Eclaireuses de France, les CEMEA, les Francas, l'Union chrétienne des jeunes gens... Puis, au niveau de chaque association, se développent des relations directes, comme celles des Eclaireurs unionistes avec le DEFAP.

Présents parmi les fondateurs, les organismes s'adressant à la jeunesse se retrouvent parmi les interlocuteurs. Le Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports fait partie des membres fondateurs de l'AFVP en 1963. Mais surtout, il est à l'origine de la fondation de Cotravaux, organisme de cogestion qui va permettre, comme nous l'avons vu, de financer et de développer l'activité des chantiers. La Commission Coopération Développement fondé en 1983 succède à la Commission Coopération Jeunesse de 1979.

Des hommes politiques comprennent l'intérêt de fournir à la jeunesse des débouchés à sa vitalité et à ses capacités. Le député François Missoffe déclare que le mouvement de la jeunesse de mai 1968 a « fait ressentir l'insuffisance de l'intégration des jeunes dans la nation, intégration que le service militaire seul ne peut plus véritablement assurer ». Il propose alors la création d'un service civique pouvant accueillir 15 à 20 000 jeunes, s'engageant sur « quelques expériences limitées, judicieusement choisies, consistant en certaines activités d'un intérêt social particulièrement évident : aide aux sinistrés, tâches d'animation, petits aménagements ruraux... »<sup>1</sup>. Ce projet précurseur de ce qui va devenir les décrets de loi sur le volontariat restera sans suite. L'explication montre ici les limites de l'intérêt des pouvoirs publics sur la question, mais trouve également une explication dans le refus de faire un pas supplémentaire vers une remise en cause du service militaire, suite au statut des objecteurs de conscience quatre ans plus tôt.

#### **b) Les cibles des associations de volontariat**

Les associations s'adressent à la jeunesse, ou à une partie d'entre-elle. Lors de la création de l'AFVP, Jean-Pierre Danaud est directeur de la coopération culturelle et technique au Ministère : « Il pouvait s'avérer utile de disposer d'un vivier de jeunes dans lequel on puiserait aux fins de recruter les meilleurs et les plus aguerris, comme agents de notre future administration »<sup>2</sup>. Maurice Robert, un des premiers VP en 1964, est comme d'autres de ces

---

<sup>1</sup> « Exposé des motifs de la proposition de loi instituant un service civique national », présenté à l'Assemblée le 18 décembre 1969

<sup>2</sup> HARDY Yves, op. cit. p. 17



compagnons, un démobilisé de l'Algérie : « Il faut saluer l'opportunisme des fondateurs de l'AFVP. Ils ont su fournir au bon moment une perspective à des jeunes, marqués, parfois traumatisés par les années mal vécues de l'autre côté de la Méditerranée. En quelque sorte, ils ont offert la possibilité de ne pas rester sur un échec »<sup>1</sup>. L'autre cible de l'AFVP était les jeunes agriculteurs poussés à l'exode rural par la modernisation du monde agricole, ils représenteront les 2/3 des effectifs VP de 1964 à 1977. Mais l'idée est généralement de s'adresser à la jeunesse en général ; une jeunesse n'est pas définie selon une tranche d'âge, mais selon un moment de la vie de chaque individu : le passage de la vie d'enfant à celle d'adulte, « entre l'école et l'usine ». Il répond aux mêmes objectifs de socialisation qu'un service national ou que des « rites de passage » traditionnels. Certaines sociétés « primitives » comme les Massaïs ont conservé ce rite initiatique à la vie d'adulte. Le jeune part seul ou avec d'autres jeunes se confronter à la nature, qui est l'environnement unique de ces sociétés en dehors de la communauté villageoise. Ici, les volontaires occidentaux se confrontent à l'environnement connu qui est le leur : le reste du monde et les autres groupes sociaux. Avant de s'installer comme professionnels, avant de fonder une famille, le jeune est invité à vivre une expérience éducatrice et formatrice, tout en acquérant des outils qui l'amènent à se faire reconnaître comme un jeune adulte. Ce rite de passage peut trouver une illustration originale à travers les carnets mondains qui fleurissent dans la presse des volontaires, annonçant mariages et naissances.

Le volontariat pour la jeunesse peut apparaître comme une forme de loisir. Si les enfants et les adolescents bénéficiaient des colonies et des camps scouts, apparus dans les années 1910, les jeunes profitèrent de l'apparition des auberges de jeunesse dans les années 1930. « Amis plus de guerre ; De haine ni de sang ; Par delà les frontières ; Nous mêlerons nos chants. Ainsi s'exprimaient les jeunes du mouvement ajiste »<sup>2</sup>. Le mouvement des auberges de jeunesse portait des espoirs de paix via l'ouverture des frontières et la rencontre entre jeunes, mais les liens entre les deux mouvements semblent avoir été limités. Si l'ouverture de la première auberge près d'Etampes, sur la propriété de Marc Sangnier, militant pacifiste, donne lieu à un chantier de jeunes, l'implication d'une organisation ajiste dans le mouvement volontaire ne date à priori que de 1983. La Fédération unie des auberges de jeunesse, alors membre de Cotravail, organise son premier programme de chantiers internationaux. Des liens ont existé, mais à un niveau individuel plus qu'organisationnel, comme en témoigne les livres témoignages du civiliste Pierre Ulysse Rasquier<sup>3</sup>. Malgré de nombreux points communs — « L'Ajisme était pour eux un style de vie, une manière d'appréhender le monde, d'avoir un rapport fraternel à l'autre »<sup>4</sup> — ces deux mouvements semblent suivre des histoires séparées.

Les chantiers internationaux peuvent au même titre que les auberges de jeunesse être qualifiés de loisirs pour les jeunes. Mais, comme le souligne une de ces associations, « il est indispensable de comprendre qu'ils ne s'ouvrent pas à des *consommateurs* de vacances, mais à ceux qui veulent *participer* avec leur cœur et leurs bras à une entreprise de sauvegarde nationale (...) il ne s'agit en aucun cas, de colonies de vacances »<sup>5</sup>. C'est donc un loisir « actif » qui est proposé, et soutenu financièrement par les différents ministères de la Jeunesse (crédits E3 pour la construction d'équipements socio-éducatifs et sportifs). Un loisir utile qui permet de construire de nouvelles structures pour les loisirs et la culture des jeunes. Une expérience de travail et un mode de sociabilité sur lesquels s'appuieront les pouvoirs publics

---

<sup>1</sup> *ibid.*, p. 20

<sup>2</sup> DUFASNE Claude, *Une page oubliée de l'histoire de l'éducation : le mouvement Ajiste* – Nanterre : Académie européenne du livre, 1993, p. 5

<sup>3</sup> *Parcours ou billet pour une vie, 1<sup>ère</sup> tome, 1918-1946* - Nice : Autoédition, 1999, 221 p.

<sup>4</sup> DUFASNE C., *op. cit.*, p. 41

<sup>5</sup> *Sauvons nos chefs d'œuvre, campagne été 1968*, programme de chantiers de Rempart

pour mettre au point les TUC. Une forme de loisir qui amènera également une forme d'engagement plus prononcé de la jeunesse, avec le développement progressif du volontariat à long terme. Mais si les chantiers à court terme peuvent être qualifiés comme un mouvement de jeunesse de par son audience auprès d'une partie de la jeunesse (plusieurs milliers chaque été), les volontaires à long terme apparaissent plus comme un mouvement marginal. Pourtant la majorité des VLT semblent être passés par le court terme. Doivent-ils être perçus comme une élite ? Comme les représentants d'un idéal incarné à travers les chantiers, et qui s'exprime de manière permanente à travers des volontaires poursuivant leur volontariat ?

Liés par l'histoire, les volontariats à court et à long terme s'adressent tous deux à la jeunesse. L'un favorise une forme de loisir porteuse de sens et l'autre est une forme d'engagement prolongeant la première. Le volontariat associé aux mouvements de jeunesse, peut l'être également aux mouvements d'éducation populaire.

## 2. Des organisations d'éducation populaire

« L'histoire du volontariat se mêle à celle de l'éducation populaire et du mouvement associatif »<sup>1</sup> ; d'ailleurs, les associations de Cotravaux se reconnaissent comme mouvement d'éducation populaire plus que comme mouvement de jeunesse. Elles considèrent que la démarche volontaire est ouverte à tous, que la rencontre ne peut souffrir d'une nouvelle barrière qui serait l'âge. Elles proposent aujourd'hui des chantiers pour les adolescents et des volontariats internationaux pour des retraités, mais cette évolution s'affirme dans les années 1980. Un certain nombre d'entre-elles participent au GEROJEP – Groupe d'étude et de rencontre des organisations de jeunesse et d'éducation populaire (1958), puis au CNAJEP – Conseil national des associations de jeunesse et d'éducation populaire (1968).

« Les systèmes scolaires et ses méthodes ne suffisent pas pour inculquer aux jeunes d'aujourd'hui le sens de responsabilité d'un citoyen du monde. (...) l'éducation à l'heure actuelle ne peut plus se terminer avec des certificats et des examens »<sup>2</sup>. Ce mouvement d'éducation populaire a donc la particularité de s'adresser exclusivement à la jeunesse. De même que le Service national a une valeur éducative, le Service volontaire offre une éducation par le travail, la vie collective, la rencontre d'autres groupes sociaux, l'expérimentation de différents modes d'expression... Cette éducation est ici assumée par la société civile à travers les associations, une éducative collective par l'ensemble du mouvement. Les associations tissent des liens entre elles à travers le CCSVI et le Comité national de la jeunesse pour le développement (1970) où se retrouvent des membres de Cotravaux, l'AFVP, ATD Quart-monde ; à travers des actions communes, comme le journal de Jeunesse et reconstruction qui appelle ses volontaires à se rendre aux chantiers week-end d'ATD Quart-monde. Mais la principale originalité de ce mouvement est qu'il défend une éducation populaire pour les jeunes, et par les jeunes. Cette évolution a pris forme au début des années 1970 principalement, avec la ré-appropriation par des volontaires de leurs cadres d'action : Jeunesse et reconstruction, Concordia, MSF sont des exemples que nous avons abordés à travers l'historique du mouvement.

Le volontaire à long terme suit parfois un véritable parcours du volontariat. Aux Compagnons bâtisseurs, le volontaire bénéficie de deux types de stages : techniques et « éducatifs ». Les stages techniques ont pour but d'apporter un savoir technique dans les différents corps du bâtiment afin de permettre au volontaire, à qui on ne demande pas de compétences particulières à son arrivée, d'être un acteur autonome sur les chantiers. A travers son engagement, le volontaire bénéficie d'une éducation qu'il doit retransmettre par un travail

---

<sup>1</sup> *Service National, quelles options ?*, op. cit., p. 14

<sup>2</sup> *La Brouette*, n° 6, nov. 1965, p.6

« avec » les familles dans la réhabilitation de leur habitat. Les stages éducatifs, qui rassemblent l'ensemble des équipes de volontaires, sont au nombre de quatre par an : un stage initial, un stage social, un « bilan-séminaire » et un stage animateur. Le premier vise à accueillir l'ensemble des nouveaux candidats. L'engagement demandé au sein de la structure est exposé, l'association cherchant à s'assurer de la concordance entre les attentes du volontaire et celles de son projet. Le stage social est un temps de réflexion après quelques mois de volontariat. Lieu d'échange collectif et de rencontre de différents acteurs (société civile, pouvoirs publics), il permet aux volontaires d'engager une réflexion sur leur action. Le « bilan-séminaire », généralement à mi-parcours est un temps d'échange et de bilan, d'expression des joies et déceptions du volontaire. Enfin, le stage animateur est une formation proposée aux VLT souhaitant animer un chantier international. L'enchaînement de ces stages répond à une progression du volontaire. Il illustre la double dimension de l'éducation populaire. Formé techniquement et socialement tout au long de son service, le volontaire participe en tant qu'acteur à la mission d'éducation populaire de l'association.

Cette double dimension s'estompe au niveau du volontariat de solidarité internationale. Le volontaire s'engage en fonction de ses compétences professionnelles. Les premiers volontaires étaient d'ailleurs « parachutés » dans la brousse, sans un projet bien défini et sans structure d'accueil. Ces volontaires devaient alors, tout en agissant sur le développement concret d'une communauté, transmettre des connaissances permettant l'autonomie de celle-ci. « Nous envisagions les échanges à hauteur d'hommes. (...) Chaque fois que nous le pouvons, l'intervention des groupes d'urgence est complétée par une assistance médicale à plus long terme, chargée de former sur place des infirmiers et du personnel médical »<sup>1</sup>. Le volontariat se défend d'être de l'assistantat. La valeur éducative du VSI semble se trouver ailleurs : « L'activité « Tiers-monde » n'a été pour beaucoup qu'une sorte de détour pédagogique. Le phénomène est particulièrement frappant dans le cas des volontaires. L'éloignement géographique leur donne la distance nécessaire à une meilleure appréciation du rôle joué par leur pays sur la scène internationale, et la brutale insertion dans des situations d'extrême pauvreté a tôt fait de les convaincre que ce rôle est largement négatif. De là à conclure que c'est la société française qu'il faut changer, il n'y a qu'un pas »<sup>2</sup>.

Les associations veulent donner à leurs volontaires des outils pédagogiques pour devenir des éducateurs (de la paix, du développement...) et en même temps éveiller leur sens critique. Cette originalité dans l'approche de la dimension d'organisations de jeunesse et d'éducation populaire dégage différentes questions.

### 3. Perspectives

Le volontariat, à la différence du bénévolat, s'adresse principalement aux jeunes. Le développement des chantiers internationaux prend place dans cet « âge d'or » des mouvements de jeunesse. Il semble donc y contribuer même si sa participation reste définie comme marginale. Cette conception reste à discuter devant les différents constats formulés ci-dessus.

Les volontaires qui s'engagent sur une mission à l'étranger ont une fonction particulière, voulue ou non, celle de représenter leur pays. C'est l'idée défendue par ceux qui soutiennent financièrement le volontariat. Georges Pompidou, alors premier ministre, déclare en 1964 suite à la création de l'AFVP : « C'est la France des croisades et des armées de la révolution, la France de Gallieni et de Charles de Foucauld, de Savorgnan de Brazza et d'Albert Schweitzer, de Lyautey et de Jules Ferry que continuent les jeunes gens qui n'hésitent pas

---

<sup>1</sup> KOUCHNER Bernard, « Pourquoi MSF ? », *Le Monde*, 29 décembre 1978

<sup>2</sup> CARFANTAN J.-Y. et CONDAMINES C., op. cit., p. 210

aujourd'hui à se sacrifier pour des pays où règnent la misère et la faim ! »<sup>1</sup>. Robert Galley, Ministre de la Coopération, renchérit : « C'est dans ce cadre que les volontaires du développement apportent leur concours et manifestent la solidarité agissante de la jeunesse française envers les populations du tiers Monde »<sup>2</sup>. Les volontaires sont la jeunesse ambassadrice de la France à l'étranger, mais est-ce un rôle qu'ils acceptent ? Le volontariat de solidarité international, soutenu par le gouvernement, doit-il être perçu comme un outil complémentaire du dispositif de coopération d'Etat à Etat ? Le volontariat est-il un moyen de canaliser les idéaux de la jeunesse, en les envoyant faire leur révolution à l'étranger ? Ici se posent les questions de l'enjeu du volontariat et de sa conception pour ses différents acteurs, qu'une étude du discours officiel, mise en relation avec les réactions des volontaires, devrait éclaircir.

En France, le volontariat se veut un outil de reconnaissance de la jeunesse. Il faut « convaincre, jour après jour, des conseils municipaux, des entreprises, des habitants parfois âgés qu'il est de la plus absolue nécessité d'accorder confiance à la jeunesse »<sup>3</sup>. Pour cela, le mouvement est conscient des dérives possibles d'un mouvement de jeunesse replié sur lui-même. « La formule des chantiers risque de s'affadir si elle se borne à regrouper entre eux des jeunes : l'égoïsme du groupe guette de telles transformations, une sorte de ségrégation ambiguë du type *Salut les Copains*. Nous voulons développer chez les jeunes le souci de la communauté, de la Cité, nous voulons éveiller leur sens des responsabilités ? Eh bien ! engageons-les dans les soucis de la Cité, des communautés où ils se trouvent. Apprenons-leur à aimer autrement qu'en paroles le milieu où ils vont s'implanter »<sup>4</sup>. L'évaluation de l'impact de ces organisations de jeunesse sur leur environnement peut trouver une réponse à travers une étude des réactions des populations et autorités locales, à travers la presse notamment<sup>5</sup>. Le service volontaire contribue-t-il à une confiance affirmée dans les capacités de la jeunesse ?

« Je ne crois pas que le chantier d'été puisse être envisagé uniquement comme le moyen de passer des vacances à bon marché : il y a déjà quelque chose de plus, il faut se prêter aux conditions du chantier, il faut un certain esprit. Ainsi parti en camp, c'est sur place que j'ai découvert l'IDEAL... »<sup>6</sup>. Cet esprit du volontaire, évoqué dans toutes les associations, est ici bien difficile à définir car il nécessite une étude plus approfondie. Faut-il y voir simplement l'expression de quelques jeunes utopistes et marginaux, comme le titrait en Une le numéro 4 de *Sercivolint* « Nous sommes tous des marginaux » ?

Enfin, une étude sociologique de cette jeunesse volontaire basée sur les listes des participants et les dossiers de volontaires, quand ceux-ci nous sont accessibles, nous apportera des éléments nouveaux. L'étude de la participation féminine sera notamment intéressante puisque ces dernières ne sont pas soumises à un service national. Les « sœurs » du SCI, la non-mixité des premiers temps, le travail de chantier perçu comme un travail d'homme, placent l'élément féminin dans une situation originale.

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire, le volontariat amène les jeunes à travailler dans une démarche originale, où la formation, technique et pédagogique, représente une des caractéristiques. Ce concept éducatif s'est peu à peu affirmé dans l'approche du travail volontaire, thème que nous allons aborder maintenant.

---

<sup>1</sup> Séance à l'Assemblée nationale du 10 juin 1964

<sup>2</sup> GALLEY R., op. cit.

<sup>3</sup> DESCREUX François, 1984, in *Concordia, 50 ans de chantiers*, 2000, p. 51

<sup>4</sup> ROCHAS Romain, *Horizons*, n° 29, juin 1966

<sup>5</sup> Dossier de presse à Cotravaux et Etudes et chantiers notamment (cf. fiches)

<sup>6</sup> Témoignage de Serge Nancy, *La brouette*, n°14, nov. 1966

## C. Une approche originale du travail

L'approche du travail à travers le volontariat repose à l'origine sur plusieurs caractéristiques : un travail volontaire, d'intérêt général, collectif et éducatif. Le travail n'est que le support qui permet une rencontre et un engagement de la jeunesse. Son approche évolue alors au fur et à mesure des expériences et des domaines d'action.

### 1. Le travail volontaire

#### a) Un travail d'intérêt général

1930 : « Nous ne nous adressons pas à ceux qui ne songeraient qu'à offrir un voyage dans des conditions plus ou moins romantiques. Nous n'offrons que du travail, de la fatigue et de la peine »<sup>1</sup>. Le volontaire est invité à donner non seulement de son temps, mais aussi de sa force de travail, de son énergie, à la réalisation de ce pour quoi il s'engage. La valeur centrale du travail dans la démarche volontaire ne fait pas d'elle sa finalité, même si les approches ont pu varier selon les moments. Le support que représente le travail pour différents objectifs peut devenir la défense de la valeur travail pour elle-même, comme dans une association aux influences conservatrices comme Concordia : « Nous voulons agir dans ces chantiers de travail parce qu'il n'est pas de vie humaine équilibrée qui ne repose sur une union harmonieuse de l'activité intellectuelle et des exercices physiques — parce qu'il n'est pas de meilleur maître sur le plan social que le travail vécu — et que la connaissance intellectuelle ne pourra jamais donner ce sens profond de la condition humaine que confèrent un confort médiocre, les muscles fatigués et la chair endolorie »<sup>2</sup>. La démarche volontaire prend ici tout son sens et les associations se défendent d'être des structures d'accueil de jeunes touristes ou fainéants. En 1956, une permanente du SCI rassure un bailleur d'ouvrage : « En principe, nos volontaires travaillent 8 heures par jour pendant 5 jours et demi par semaine »<sup>3</sup>.

Le service volontaire se caractérise comme un travail d'intérêt général. Ses principaux domaines d'intervention sont généralement qualifiés de profession à vocation : éducation, santé, aide sociale... Pour les autres domaines, comme l'encadrement et la formation technique, le sentiment de solidarité et de progrès social vient atténuer les distinctions possibles au niveau de cette « vocation ». Nombre de ses professions relevaient auparavant d'actes bénévoles, assumés par des ordres religieux, rejoints par une vague de bénévoles laïcs au XIXe siècle. Elles sont devenues des « métiers » avec formation, diplômes et conventions collectives. Cette évolution ne signifie pas la perte du sentiment de vocation dans la professionnalisation, et « le service peut conserver son caractère volontaire tout en étant rétribué. Un travail ne perd pas sa dignité parce qu'il garantit aussi la subsistance de celui qui l'effectue »<sup>4</sup>. Le volontariat est proche du bénévolat en cela qu'il propose un travail non-rémunéré selon les critères traditionnels (diplômes et compétences nécessaires, niveau de responsabilités, organisation du temps de travail...) et d'une action tournée vers autrui.

#### b) Un travail collectif et autonome

« C'est le travail qui fait tout car c'est le seul moment où les volontaires ont même esprit et même but; car hors du travail, on ne peut pas imposer les loisirs, ou du moins

---

<sup>1</sup> « Appel aux Hommes de bonne volonté en faveur des populations sinistrées du Midi », 1930

<sup>2</sup> MARTIN Pierre, *Concordia, bulletin de liaison*, n° 1, janv. 1953

<sup>3</sup> ABBOTT Dorothy, lettre du 4 juillet 1956, réf. EO/SCI/2

<sup>4</sup> PICTET J., op. cit., p. 70

contenter tout le monde. Il faut donc s'attacher à fournir un travail intéressant »<sup>1</sup>. Le travail se veut un travail collectif, mais plus encore c'est lui qui permet le développement du lien entre les volontaires, et avec la communauté d'accueil. Le projet, lui, ne fait que provoquer en amont la rencontre et la relation. Le travail collectif permet une découverte de ses compagnons de chantiers ou ses équipiers, cette découverte est partie intégrante du projet.

C'est une approche d'un travail collectif, même quand l'équipe est composée de trois personnes comme la « Sainte Trinité » des volontaires du progrès. « Le volontaire ne mène pas une vie d'ermite. Il part en équipe. Parmi les critères de sélection et les tests en vigueur, figure en bonne place l'aptitude à la vie communautaire. En Afrique, les VP sont largués dans la savane, le plus souvent par groupe de trois. La formule a été consacrée comme la Sainte Trinité. (...). La triade masculine, assez polyvalente pour parer à toute éventualité, se composait d'ordinaire d'un maçon, d'un technicien agricole et d'un mécanicien »<sup>2</sup>. Et ces petites équipes s'inscrivent bien dans une démarche collective plus large ; par la pratique du « tuilage », les anciens préparent les nouveaux. « Chaque mission est préparée en France, minutieusement par l'équipe partante, sur les conseils des membres de l'équipe revenante, et il existe de ce fait une prise de conscience précoce des problèmes et conditions locales »<sup>3</sup>. La transmission de connaissance cherche à se faire de volontaire à volontaire.

Cette méthode répond aux objectifs pédagogiques abordés précédemment : éducation collective du volontaire par les différents acteurs présents, éducation par une pratique égalitaire du travail, un support d'apprentissage à la citoyenneté... Le Manifeste d'Emmaüs Liberté précise qu'un animateur volontaire « ne peut être le chef qui se contente de regarder et d'admirer le travail qui se fait par les autres. Il participe activement à toute besogne nécessaire »<sup>4</sup>. Et venir travailler sur un chantier Rempart, c'est « agir en responsable pour ne pas laisser à d'autres le souci de *façonner* notre cadre de vie »<sup>5</sup>. Le travail volontaire vise une (ré-) appropriation, personnelle et collective, de différents domaines de la vie sociale.

La conception du travail à travers un service volontaire va évoluer et se construire autour de valeurs plus politiques. Cette évolution semble s'inscrire dans le développement de certaines idéologies autour du travail, mais trouve également une explication à travers les motivations personnelles des volontaires, par exemple chez les Compagnons bâtisseurs :

« La majorité des volontaires (...) sont tous en situation d'échec avec leur ancien statut de production dans les grandes entreprises ou dans les entreprises familiales (père agriculteur ou artisan). Quand aux volontaires qui ont acquis un niveau d'études supérieures, ils rejoignent les Compagnons bâtisseurs pendant ou au terme de leurs études à la suite d'une crise d'identité par rapport à leurs acquis sociaux et culturels. Le statut de VLT se formule ainsi dans son ensemble en une étape dans une démarche de recherche. Les préoccupations psychologiques (problèmes de personnalité), socio-culturelles (refus d'un certain style de vie et recherche « d'autre chose ») ou politiques (être actif dans la cité) sont portées par quatre points principaux : importance de la communauté (travail mêlé à la vie générale) des cheminements menés en commun ; désir d'avoir une expérience technique et d'acquérir une certaine compétence ; besoin de se resituer culturellement par rapport au travail manuel ; sensibilité aux problèmes sociaux, les laissés pour comptes et à la notion de Travail social au sens large »<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Témoignage d'un volontaire, Zucchi Orvil, in *La Brouette*, n° 14, mars 1966

<sup>2</sup> HARDY Y., op. cit., p. 47

<sup>3</sup> CHOUAID Chistos, *A propos d'une mission médicale de 5 mois en Afghanistan avec « l'Aide médicale internationale »* - Paris : Université Paris V, thèse de médecine, 1984, p. 2

<sup>4</sup> LE RU H., op. cit., p. 103

<sup>5</sup> Programme des chantiers pour l'été 1981

<sup>6</sup> *Les équipes volontaires long terme compagnons bâtisseurs*, document de présentation, 1981

Répondant aux attentes des volontaires, illustrant le développement d'un courant critique par rapport au travail, l'approche du volontariat se modifie : de la vocation à la revendication, de la citoyenneté à la critique radicale, du travail collectif à l'autogestion.

## 2. Une critique constructive et vécue du travail

Avec le développement des luttes de libération nationale et de l'anti-impérialisme, l'opprimé remplace la victime. L'engagement du volontaire se charge de contestation politique. « Neutralité, bénévolat, volontariat et médecine, nous sommes les Samaritains de la catastrophe, les nobles cautères des jambes de bois, les plus fringants des infirmiers du malheur. Pourquoi le cacher, nous aimerions changer le monde »<sup>1</sup>. « La vague VP post-soixante-huitarde, insuffle quelque temps une bouffée d'idéalisme. Puisque la France est rétive au changement, réalisons ailleurs une société meilleure »<sup>2</sup>.

La jeunesse aspire à vivre ses idéaux, et des volontaires veulent poursuivre l'expérience vécue sur un chantier par un engagement à long terme. La réflexion est ouverte dans les associations pour développer un service qui reprenne les concepts d'un chantier international : bénévolat, pédagogie, action sociale, vie collective... Ces réflexions aboutissent à la mise en route de différents projets. Dans le cadre d'une réunion d'Etudes et chantiers, à Morlaix en novembre 1976, il fut établi que « la structure communautaire répond à la recherche de nouveaux rapports entre le travail et le salaire par le biais de la caisse commune avec une indemnité en fonction des besoins et non du travail »<sup>3</sup>. L'association développe le concept de « *Communauté de Vie* (...) dépassant la seule relation de travail, même de groupe, favorisant l'organisation collective dans des domaines tels que la subsistance, les transports, le logement, la culture... »<sup>4</sup>. L'apprentissage de l'autogestion semble s'ajouter aux objectifs du travail volontaire.

Le volontaire s'affirme comme un militant. Le travail militant est « engagement, c'est à dire l'enracinement dans un milieu, la communion avec une population, la proximité des êtres et des choses, le combat pour une cause, le don de soi à un but, une conviction résolue, le sentiment d'une utilité, la fraternité équipière... »<sup>5</sup>. Dès lors, le travail n'est pas abordé sous le seul angle de la réalisation, mais également de la préparation et de la décision. Comme le bénévole, le volontaire se différencie du salarié par un « salaire symbolique », qui est le pouvoir qu'il peut acquérir au sein de la structure. Ce pouvoir apparaît alors comme une contrepartie légitime et une reconnaissance. Les volontaires obtiennent des pouvoirs égaux voire supérieurs aux bénévoles, alors qu'aux mêmes titres que les permanents salariés, ils réalisent les actions qui conditionnent l'existence de leur structure. Cette double fonction porte l'originalité du statut de volontaire dans nombre de structures. Le collectif des VLT au sein de la structure Compagnons bâtisseurs en est une illustration. Au sein du CA d'une association régionale, un poste leur est attribué pour représenter l'équipe. Au niveau du CA de l'association nationale siège un représentant du collectif.

Sur le chantier, dans l'association, les volontaires réclament le pouvoir et veulent s'approprier les structures. « Nous devons être clair là-dessus, c'est une démarche politique que nous menons, la recherche de l'autogestion, la réponse et non le replâtrage aux carences de la société »<sup>6</sup>. La recherche de l'autogestion se fait au sein de l'équipe, de l'association et dans le choix des projets. Le SCI « base son travail sur le soutien des actions entreprises par

---

<sup>1</sup> KOUCHNER B., « Pourquoi MSF ? », op. cit.

<sup>2</sup> HARDY Y., op. cit., p. 54

<sup>3</sup> DOINEAU Marie, *Une association d'éducation populaire, son histoire, ses principes et pratiques. L'exemple d'Etudes et Chantiers* – Paris : Collège coopératif, diplôme des hautes études des Pratiques sociales, 1999, p. 56

<sup>4</sup> *Etat actuel du statut des volontaires à long terme dans Etudes et Chantiers*, octobre 1980

<sup>5</sup> PORTE B. et alii, op. cit., p.99

<sup>6</sup> « Visions de Lille », *Sercivolint*, n° 4 (nov. 1978), p.5

les collectivités locales, les populations, les associations ayant la volonté de prendre en charge, elles-mêmes, leurs propres problèmes ; par un travail, volontaire ou rémunéré, (il) recherche et tend à promouvoir des solutions de rechange aux structures oppressives de notre société »<sup>1</sup>. Les volontaires développent une critique plus générale de la place du travail dans l'organisation de la société, par exemple, à travers la question de la place des personnes âgées dans la société. « Notre société établit une séparation artificielle entre les périodes de la vie, comme si celle-ci ne constituait pas un tout mais trois périodes bien tranchées : il faut apprendre pour pouvoir travailler et il faut travailler pour pouvoir se reposer... Cette séparation se manifeste au niveau du revenu des personnes âgées, mais aussi au niveau du logement, au niveau des loisirs. Il en résulte un ennui profond et un désœuvrement qui conduit souvent au désespoir et au suicide ; 10 % des retraités meurent la première année qui suit la cessation de leur activité ; les ¾ des suicides se produisent chez les vieillards »<sup>2</sup>. Si l'individu n'est défini qu'à travers sa fonction, alors les personnes âgées sont au même titre que les chômeurs en situation d'exclusion. Lutter contre celle-ci, c'est pour les volontaires en dénoncer les raisons, comme l'idéologie dominante du Travail.

La radicalisation de leur discours et leur recherche de l'autogestion, qui fait l'originalité de leur critique par l'expérimentation, poussent les volontaires dans la marginalisation. « On nous rejette parmi les marginaux, la gauche nous classe à droite et la droite nous situe à gauche. Quand au corps médical et à ses représentants, c'est la dérision, au mieux le silence »<sup>3</sup>. Mais à cette connotation négative, certains volontaires répliquent par des comparaisons plus valorisantes.

« *A quoi ça sert un ou deux médecins perdus dans l'océan des montagnes d'Afghanistan, les déserts d'Erythrée, les ghettos d'Afrique du Sud ou encore ce dérisoire bateau Ile de Lumière, labourant l'immensité de la mer de Chine ? Comme si un seul enfant rendu à sa mère ne justifiait pas tous les sacrifices ? A quoi ça sert ricanant naguère les braves Français attentistes dénigrant la Résistance. Je connais trop, hélas, la solitude du combattant clandestin pour ignorer le poids de la Solidarité. Dans le cœur de tous ceux qui luttent contre l'oppression, Moudjahedines afghans, Peshmergas kurdes, Indiens myskitos, les French Doctors sont porteurs de cette même violente espérance qu'autrefois les extraterrestres parachutés dans les maquis »<sup>4</sup>.*

Militant, résistant, marginal, le volontaire endosse nombre d'étiquettes du fait d'une identité originale en construction.

A travers ces différents aspects d'une « critique constructive », le service volontaire vise aussi à réconcilier le travail avec la vie, notamment par la création d'un lien social et d'une valeur éducative dans le travail. La démarche pédagogique du volontariat s'apparente à une « pédagogie du projet », une « démarche d'auto formation assistée »<sup>5</sup>, une démarche qui se veut libératrice par une autonomisation de l'individu.

« Il est à constater que la conséquence des démocraties de l'ouest est d'ôter, à un degré toujours plus élevé, les responsabilités aux individus. Pour éviter l'écrasement total de l'individu dans les procédés fortement incompréhensibles du gouvernement d'aujourd'hui, le travail pas insensé du volontariat protège son droit de travailler si on a envie et comme on a envie. (...) Il montre aussi à la population qu'un

---

<sup>1</sup> *Le SCI, son histoire, son organisation, ses objectifs, ses moyens, ses réalisations* – Paris : SCI, s. d.

<sup>2</sup> *ibid.*

<sup>3</sup> KOUCHNER B., « Pourquoi MSF ? », *op. cit.*

<sup>4</sup> FYOT, « Les French Doctors », in *Découverte de l'aventure*, Paris, Gallimard, 1990, p. 266

<sup>5</sup> *Les bénévoles de l'économie sociale, leur formation, leur protection*, Actes de la 5<sup>ème</sup> « semaine d'économie sociale », Université du Mans, 19/22 juin 1984, p. 89



travail d'utilité publique est possible en dehors de toute direction gouvernementale face à l'idée reçue que celle-ci s'occupera de tous les aspects de la vie »<sup>1</sup>.

Le travail volontaire s'apparente à une libération individuelle, qui s'accompagne d'un projet de libération d'autrui. Il peut être un acte à la fois de loisir et de « production », par le choix d'une « période de vacances (...) laborieuse, dans un monde où la coupure loisirs-consommation / travail-exploitation est une des manifestations de notre aliénation »<sup>2</sup>. L'idée de libération par le travail, associé avec le principe d'éducation populaire, notamment par une formation technique, développe une autre idée. Le volontaire ne veut pas être réduit à une identité définie par sa simple fonction, comme dans nos sociétés modernes où à la question « Qui es-tu ? », la réponse est « Je fais... »<sup>3</sup>. La restauration du patrimoine, la réhabilitation de son habitat ou l'accompagnement de personnes défavorisées n'est pas seulement l'affaire de spécialistes, de professionnels. Les volontaires ne veulent pas se laisser enfermer dans un travail, une fonction unique. Ils veulent élargir leurs connaissances et leurs compétences à différents domaines pour être des individus polyvalents, pouvant agir sur les différents aspects de leur environnement. Cette remarque ne vaut que pour les associations de « Cotravaux » et elle pose un certain nombre de questions ; mais elle mérite ici d'être soulignée comme contribuant à la valeur libératrice du volontariat.

### 3. Perspectives

#### a) Une alternative au salariat

L'approche du volontariat s'est peu à peu construite comme une alternative au salariat. Le travailleur volontaire est un membre décisionnaire au sein de sa structure. Il agit en dehors d'une parcellisation des tâches. Il reçoit une formation, participe à la définition de sa mission, réalise l'action, en tire des bilans. Il se tourne vers des populations exclues ou précaires et la soutient dans une démarche de libération par sa présence, par la réalisation d'un projet et par une transmission de connaissances. « La différence est fondamentale entre le monde de l'action volontaire, qui est d'abord un climat, et celui du travail au sens légal, où le salaire est la contrepartie de la tâche »<sup>4</sup>. Le travail légal est le salariat, et le volontariat s'en distingue, se plaçant quelque part entre le bénévolat et le salariat. La rétribution inférieure du travail est compensée par un apport non-quantifiable : la richesse de relations humaines fortes et la satisfaction de la réalisation d'une œuvre sociale : « Faire un travail gratuit, n'est-ce pas d'abord rappeler une des dimensions essentielles du travail : son caractère de lien entre hommes s'apportant des services réciproques et non un moyen de s'assurer des profits maxima »<sup>5</sup>.

Par opposition à ce que peut être le bénévolat, le contrat de travail repose juridiquement sur trois éléments : la fourniture d'un travail, la rémunération, la subordination juridique de la personne exécutant le travail. Dans le volontariat, la production n'est pas l'objet du travail, mais le support d'un échange et d'un projet. La rémunération n'est pas liée au travail réalisé (qualité et quantité), tous les volontaires étant égaux devant les droits et les devoirs. La subordination juridique est en partie rejetée dans le cadre d'un contrat de volontaire, ce dernier étant partie prenante des instances décisionnelles. Mais cette logique de prise en compte du caractère politique des individus est propre au milieu associatif, y compris pour ses permanents salariés. C'est dans cette logique que le contrat est généralement rompu par un accord entre les deux parties, dans un souci de dialogue. Ces quelques suggestions ne

<sup>1</sup> Ben, « Un travail réel », in *La brouette*, n° 64, janvier 1980

<sup>2</sup> SCI, « Note d'information aux volontaires », été 1977

<sup>3</sup> cf. chapitre III, D

<sup>4</sup> LE NET M. et WERQUIN J., op. cit., p. 11

<sup>5</sup> PETIT Jean-Pierre, *Sercivolint*, n° 28, automne 1966

font qu'ouvrir une réflexion plus large sur la place du volontariat face à la législation du travail et au salariat. Cette réflexion concerne essentiellement les membres de Cotravaux, même si elle traverse l'ensemble du mouvement. Elle nous amènera à étudier l'influence d'une idéologie autogestionnaire dans le volontariat qui semble se dégager de mouvement dans les années 1970.

## b) Professionnalisation et institutionnalisation

La pratique du travail volontaire est un des indices sur l'évolution du mouvements des volontaires. Le contexte des années 1980 amène une approche différente du travail volontaire. La pédagogie du projet, développée dans un cadre associatif, par un « travail différent », amènera les pouvoirs publics à créer les TUC en 1979. Projet pour des jeunes, « travail d'utilité collective », dans une association pouvant offrir une relation sociale que ne peut fournir l'entreprise : le volontariat, qui éduque à la citoyenneté, peut alors réinsérer des jeunes en difficulté en leur donnant des outils pour reprendre leur vie en main. La démarche est proche, mais elle n'est plus tout à fait volontaire.

Le volontariat, comme toute pratique issue de la société civile, est guetté par la professionnalisation. Certaines communautés Emmaüs ont salarié leurs anciens volontaires animateurs, leur statut se rapprochant alors de celui d'un travailleur social. « Le volontaire/boy-scout, pour moi, c'est terminé. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes arrivent ici avec une visée professionnelle en tête. Au départ, ils se sont renseignés sur la nature du projet, les moyens mis à disposition. Ils songent à la valorisation de ces deux années d'expérience dans leur futur CV »<sup>1</sup>. Ces propos d'un permanent de l'AFVP, ancien volontaire, posent question. Professionnalisation du volontariat, du volontaire ou de la structure ? Logique du jeu des contraintes nouvelles et extérieures : des anciens volontaires souhaitant faire leur reconstitution de carrière en vue de la retraite se rendent compte du « trou » que représente leur volontariat ; des associations rétribuant des personnes non-salariées doivent gérer des contentieux avec des administrations, comme l'URSSAF. Derrière la professionnalisation forcée ou souhaitée se posent les questions de l'indépendance du volontariat face à l'Etat, celles de la résistance d'un mouvement recherchant des alternatives en acte face aux contraintes sociales.

« Six volontaires ont demandé la création d'un chantier longue durée au profit des Nords Africains (...). Cette petite équipe qui vivra à Nanterre a pu trouver les moyens de subvenir à ses besoins, quelques personnes s'étant engagées à verser chaque mois une certaine somme d'argent afin d'assurer une présence continue du SCI »<sup>2</sup>. Le volontariat s'est longtemps autofinancé, puis il a cherché à bénéficier de subventions par différentes façons : crédits E3 via Cotravaux, volontaires recrutés sous contrat TUC, développement d'autres secteurs comme l'insertion pour équilibrer les comptes au niveau de l'association... « La force de ces mouvements issus de la société civile (tenait) à une relative dévalorisation du rôle des Etats »<sup>3</sup>, mais peu à peu, ces derniers ont pris de nouveaux secteurs en main et ont souhaité exercer un contrôle sur le volontariat. Jeunesse et reconstruction en fera la douloureuse expérience après 1968, le ralentissement de son activité souffrant de la suppression des subventions gouvernementales.

A l'inverse, si ils cherchent à opérer un contrôle sur le mouvement, les pouvoirs publics bénéficient indirectement des actions réalisées. C'est la critique récurrente des actions palliant les carences de l'Etat. « Notre travail : réfection de logement, maisons appartenant au PACT ou rachetés par celui-ci. Le peu de subventions n'étant pas suffisant pour faire

---

<sup>1</sup> HARDY Y., op. cit., p. 123

<sup>2</sup> « Le SCI et l'Algérie », in *SCVI*, n° 9a, hiver 1961

<sup>3</sup> DESTEXHE Alain, op. cit., p. 86

effectuer les travaux par une entreprise conventionnée, (il y a) nécessité du volontariat »<sup>1</sup>.  
Devant la persistance de situation de misère, des personnes se mobilisent.

« Aussi, les administrations confient-elles une part de leurs responsabilités à des associations, dont elles assurent en contrepartie les moyens de fonctionnement. Ou bien, ce qui revient à peu près au même, les services officiels s'entourent de collaborateurs bénévoles destinés à les seconder dans leurs tâches, à assurer un meilleur contact avec une clientèle volontiers méfiante ou ombrageuse, et à lui apporter ce *supplément d'âme* qu'une administration publique peut difficilement fournir »<sup>2</sup>.

Des associations comme les Compagnons bâtisseurs sont sujettes à des débats autour de l'intervention dans des HLM, organismes publics. Le volontariat peut-il, doit-il intervenir partout ? En 1978, le SCI ouvre le débat dans son journal autour de l'intervention sur les côtes bretonnes touchées par une marée noire. Les organisations humanitaires sont toujours soumises à la pression de l'action dans le silence ou la dénonciation synonyme d'expulsion. En 1984, MSF dénoncera la politique de déplacement forcé des populations par le régime de Mengistu, comme cause de la famine dans le pays. Plutôt que de continuer à soutenir cette politique par une intervention sous contrôle, MSF quittera le pays avant même d'être expulsé. L'indépendance face aux Etats est un débat permanent dans ces associations. Entre autogestion et subventions, éducation populaire et formation/insertion, indépendance et législation, le volontariat semble bien évoluer vers une reconnaissance qui devient synonyme de professionnalisation et d'institutionnalisation.

Certains disent qu'il s'est adapté, d'autres qu'il a mûri, des anciens volontaires ne s'y reconnaissent plus. Cette évolution nous amène à nous questionner sur la concordance entre les valeurs fondatrices et la réalité des années 1980, sur le discours et débats internes, qui aboutissent en 1985 à un Colloque organisé par l'INJEP à Besançon : « Les chantiers de travail volontaire. Une proposition de travail différent pour un développement solidaire »

Le travail, cadre du projet de volontariat, est une pratique éducative, collective et d'action sociale. Le volontariat est tourné vers l'autre, le travail pour la paix ou le développement devant créer une relation avec une communauté définie.

---

<sup>1</sup> « Visions de Lille », op. cit., p.5

<sup>2</sup> LE NET M. et WERQUIN J., op. cit., p. 22

## D. La rencontre de l'autre

La rencontre doit amener une compréhension mutuelle, arme contre l'indifférence et la haine. Le chantier, le projet d'aide au développement, l'action d'urgence sont les objets qui provoquent une rencontre interculturelle. Dès lors, elle diffère selon qu'elle met en présence un groupe de volontaires d'un chantier international, ou une équipe de volontaires au sein d'une communauté.

### 1. les modalités de la rencontre

La rencontre de l'autre est perçue à l'origine comme un outil pour la paix. « Nous voulons agir en équipe, par la vie et le travail en commun, parce que c'est une nécessité pour l'homme que d'apprendre à vivre en société et à s'entraider — parce qu'on ne connaît bien que ceux avec qui l'on a mangé, dormi et travaillé — et qu'on ne peut aimer que ceux que l'on connaît bien »<sup>1</sup>. Mais cette rencontre se doit, pour réussir, d'être placée sur un pied d'égalité. Une égalité qui ne prend pas seulement effet dans le travail, comme nous venons de le voir, mais également à un niveau économique et sociale. « Pour coopérer avec les partenaires africains, il est nécessaire de chercher à réduire la distance économique et culturelle qui nous sépare d'eux. Les volontaires acceptent des conditions de rusticité dans leur vie quotidienne et leur travail qui favorisent leur insertion et leur impact sur le milieu. Cela implique un véritable engagement personnel »<sup>2</sup>. Quand il y a une indemnité, elle est pensée en fonction de la réalité économique de chaque communauté d'accueil. Ce régime invite le volontaire à partager un mode de vie commun. C'est l'idée d'immersion défendue par le projet qui le différencie du bénévolat. C'est la recherche d'un rapprochement qui prend la forme d'un apprentissage interculturel, à travers une adaptation à de nouvelles conditions de vie, à un nouveau rythme...

Cette démarche répond à un idéal de la communauté, qui se fonde sur des valeurs communes. L'animateur d'Emmaüs, le volontaire à long terme dans le bidonville ou dans la brousse adoptent un même niveau de vie que celui de ses nouveaux compagnons. Sur un chantier, tous les volontaires sont logés à la même enseigne. Pour ces derniers, la relation créée avec la communauté d'accueil comporte malgré tout des distances, la rencontre reste de l'ordre de l'approche. Les associations insistent pour que ces chantiers soient des expériences enrichissantes « pour ceux qui les pratiquent et, en même temps, pour ceux qui les accueillent »<sup>3</sup>. Cette préoccupation renvoie à la critique déjà abordée d'un « jeunisme » des chantiers. L'originalité des chantiers internationaux est qu'ils font intervenir un double apprentissage interculturel, entre les volontaires et avec la communauté d'accueil, et son étude est plus complexe. Pour les chantiers internationaux, nous renvoyons ici aux perspectives énoncées à la fin de la partie consacrée à la jeunesse<sup>4</sup> et nous limiterons l'étude de la rencontre au volontariat à long terme. Plus représentatif d'une rencontre interculturelle entre une communauté et une équipe de volontaires, celle-ci peut, également, réunir des volontaires issus de milieux différents. En 1974, au Soudan, des volontaires du progrès s'associent à des volontaires allemands pour la construction d'un dispensaire. Mais la relation principale se noue bien entre ces volontaires et la communauté.

« Ordinaire ou exceptionnelle, la rencontre constitue l'élément primordial de l'aventure volontaire. Tout le reste va de soi »<sup>5</sup>. Cela ne paraît pas si évident, car quelle est

---

<sup>1</sup> MARTIN Pierre, *Concordia, bulletin de liaison*, n° 1 janv. 1953

<sup>2</sup> GALLEY R., op. cit.

<sup>3</sup> Charte Rempart, mai 1979

<sup>4</sup> cf. chapitre III, B – 3

<sup>5</sup> BOUCHER J.-D., op. cit., p.17

l'égalité dans la rencontre quand les volontaires s'imposent dans une communauté pour y réaliser un projet ? La préparation du projet n'a pas toujours mis à contribution la communauté bénéficiaire. Et quand celle-ci est prise en compte, son libre arbitre est le plus souvent soumis à des contraintes extérieures et une situation économique et sociale précaire. « Pour étudier le problème sur place, une équipière partit pour Alger en juin 1957 ; elle y séjourna quelques temps et revint à Paris persuadée de la nécessité d'introduire en Algérie une présence CIMADE, sans pouvoir définir en quoi consisterait exactement le travail, tant il y avait à faire, dans tous les domaines. L'essentiel parut d'aller vivre sur place et de découvrir ainsi la vraie signification de cette présence et la forme concrète à donner au travail. (...) Les équipières se mirent à vivre de la vie de ceux qui les entouraient, fraternellement, dans un esprit de service chrétien, participant aux éléments de leur vie en famille. »<sup>1</sup>

C'est donc le volontaire qui, dans les faits, s'immisce dans une communauté. Chez les volontaires, nombreux sont ceux qui « pour la première fois, (...) largue les amarres... »<sup>2</sup>. Le volontariat s'apparente alors à un voyage. Pour Jean Chesneaux, voyager, « c'est cheminer le long d'étapes successives qui balisent le voyage, qui sont le voyages même dans ses entrelacs, ses pousses et ses rebonds en tout sens »<sup>3</sup>. Le voyage est « une rupture avec les usages et les codes, les manières de vivre et de penser. (...) si riche et mouvementé soit-il, (il) n'est qu'une parenthèse dans un parcours de vie ». Nous retrouvons dans ces définitions les concepts de rupture et de parcours, inhérents au service volontaire. Le voyage implique l'idée de frontière. Ici, les frontières, avant d'être nationales, sont sociales et culturelles.

C'est avant tout le volontaire qui « s'impose », il franchit des barrières sociales et culturelles pour apporter quelque chose. La rencontre interculturelle devient alors une confrontation interculturelle, impliquant des notions plus profondes comme la représentation de l'autre.

## 2. Les enjeux de la rencontre

### a) Une confrontation de logiques culturelles

« Je ne sais pas au juste ce que vous venez faire, mais soyez les bienvenus quand même ». Cette citation mainte fois rencontrée est extraite du discours d'accueil du président du Gabon Léon M'ba à l'arrivée d'un contingent de volontaires du progrès. Elle illustre le sentiment d'incompréhension qui attend chaque volontaire au cours de sa mission. Issu d'un milieu qui lui est propre, il va être confronté à des logiques sociales, économiques et culturelles qui peuvent apparaître comme des obstacles à la réalisation de son projet.

« Tu nous dis toujours comment faire mieux, mais tu ne nous demandes jamais pourquoi nous faisons comme nous faisons ! » Cette citation est extraite de l'ouvrage de Clair Michalon, *Différences culturelles, mode d'emploi* (SEPIA, 1997). L'auteur, agronome de formation, rend compte de la réflexion née de ses missions à travers le monde en tant qu'expert. Il y décrit deux types de société : une société de sécurité, dont est issu le volontaire, et une société de précarité, qui est la communauté d'accueil. La société de sécurité a intégré le droit à l'erreur, qui est le fondement de l'innovation et du progrès, et l'individu y est défini par sa fonction. La jeunesse devient le symbole de cette recherche constante de l'innovation. Le développement du volontariat de solidarité internationale, suite aux événements de 1968, n'est sûrement pas étranger à l'affirmation de ce rôle de la jeunesse. La société de précarité, définissant le Tiers-monde et le Quart-monde, répond à une logique conservatoire. « L'erreur

---

<sup>1</sup> Sans titre, Fiche 13, in *Cahiers d'histoire de la CIMADE*, n° 2, 1996

<sup>2</sup> LEBAS Jacques, *A la vie à la mort : médecins par temps d'épidémies* – Paris : Seuil, 1993, p. 42

<sup>3</sup> CHESNEAUX Jean, *L'art du voyage: un regard plutôt politique sur l'autre et l'ailleurs* – Paris : Bayard, 1999, p. 64

est synonyme de mort (...). Celui qui survit ne s'est pas trompé, celui qui survit longtemps ne s'est jamais trompé »<sup>1</sup>. Le modèle est donc l'ancien qui acquiert le statut de « sage ». L'individu est défini selon son lignage (« Je suis le fils de ... »), et non par sa fonction. La cohésion d'une société de précarité est donc fondée sur un lien social fort. Un dicton wolof dit « Qu'est-ce qu'un pauvre ? Un pauvre c'est celui qui n'a pas d'amis »<sup>2</sup>. Le volontaire, venant lutter contre sa représentation de la pauvreté, découvre alors une nouvelle richesse.

Les témoignages d'une telle confrontation entre deux logiques culturelles et sociales sont nombreux. Une volontaire du progrès déclare : « Les lieux, les visages, le paysage, la monnaie, les bruits, le langage, le rythme, les conventions, tout est neuf et différent. On se sent étranger, dans le sens d'étrange »<sup>3</sup>. Une autre du SCD insiste sur l'impact au niveau de ses propres repères : « Ici, je découvre que les rapports au sein de la société — famille, voisinage, amis, couples — sont très différents des nôtres. Et cela remet en cause notre système de valeurs françaises et occidentales... »<sup>4</sup>. Mais ce « choc culturel » n'est pas sans conséquences sur certains d'entre-eux. A son arrivée, un VP est convié à une fête traditionnelle : « Le nouveau volontaire, qui recevait l'Afrique en pleine figure, a été vraiment effrayé. Il a dit : jamais je ne pourrai m'y faire. Et il est reparti par le premier avion. Son aventure à lui n'aura duré que trois jours »<sup>5</sup>.

Dans la démarche des volontaires, les enjeux de cette confrontation ont été progressivement pris en compte, notamment par l'influence des objecteurs de conscience. Refusant de se comporter « en impérialistes de la charité ou en colonialistes de l'intégration », ils remettent en cause les pratiques jugées trop charitables de nombre d'associations, tant « beaucoup d'actions sont faites pour les gens et non avec eux du moins au niveau des décisions »<sup>6</sup>. C'est l'évolution d'une démarche qui se fait dorénavant « avec » les populations concernées.

« Plus que toute autre action, une opération programmée de réhabilitation se prépare avec minutie et cela tout d'abord parce qu'il s'agit d'une intervention qui va se développer essentiellement avec la population. Il faut donc que cette population en comprenne l'intérêt et s'y engage... (...) La réhabilitation va en effet être l'occasion *d'entrer* chez les gens, de parler avec eux, de découvrir la *face cachée* du Pays... Cette découverte est difficile ; il faut l'accord de la population et même sa participation et on y parviendra grâce aux relations de confiance que l'on doit savoir créer avec le temps »<sup>7</sup>.

Cette première approche semble mettre en avant une adaptation du volontariat. De cette prise en compte du choc culturel par les volontaires, nous pouvons alors nous interroger sur les bénéfices réels du projet et de la rencontre.

## b) Bénéfices et bénéficiaires

Les volontaires s'engagent pour la réalisation d'objectifs divers. Mais dans cet affrontement de logiques, les bénéfices du volontariat et de son projet se répartissent entre les deux acteurs.

Les transformations visées par un projet portent sur une modification des logiques d'une communauté. Le volontaire cherche à remettre en cause un fonctionnement ancestral qui a permis la survie de celle-ci. « Le projet, projection dans l'avenir d'une idée

---

<sup>1</sup> MICHALON Clair, *Différences culturelles, mode d'emploi* – Paris : SEPIA, 1997, p. 15

<sup>2</sup> *ibid.*, p. 32

<sup>3</sup> BOUCHER J.-D., *op. cit.*, p. 131

<sup>4</sup> *ibid.*, p. 26

<sup>5</sup> *ibid.*, p. 25

<sup>6</sup> *Lettre des objecteurs de conscience en service civil*, n° 13, avril 1967

<sup>7</sup> « Participer, animer, réhabiliter », in *La Brouette*, n° 64, janvier 1980

d'amélioration, suppose une perception linéaire et maîtrisable du temps, celle qui justement est générée par le sentiment de sécurité »<sup>1</sup>. Les résultats « quantitatifs » attendus par le volontaire et sa structure, mais surtout par les financeurs, ne peuvent se produire à court terme. Ils ne seront souvent le fruit que d'un changement des mœurs. Les difficultés qu'eurent les volontaires à introduire la culture attelée chez les paysans africains, ou celle rencontrées par les volontaires du Quart-monde enseignant des règles pédagogiques ou sanitaires, en sont les illustrations.

De plus, l'équipe de volontaires, qui apporte le changement, est toujours en situation de minorité et agit dans le milieu de l'autre. Elle est composée de jeunes personnes, non représentatives de la connaissance pour une société de précarité. Ces éléments avancent l'idée que les changements dus à cette rencontre semblent s'imposer avant tout au volontaire. Un autre élément est à prendre en compte au niveau des raisons de l'engagement du volontaire. « C'est la montée de la solitude dans les sociétés industrielles qui génère un besoin de solidarité, perçue en fait comme un moyen de recréer les siens sociaux dont l'absence se fait cruellement sentir »<sup>2</sup>. Le volontaire, qui quitte sa société de sécurité, refuse d'être réduit à une identité de par sa fonction. Il veut renouer le lien social avec ceux qui, à ses yeux, en sont dépourvus, puisque n'ayant pas un statut déterminé par la fonction. Mais, en réalité, il découvre l'existence d'un lien social fort et mésestimé. Parti pour le rétablir ou l'internationaliser, le volontaire en fait l'apprentissage.

« Tout service est un échange, par la relation qu'il crée »<sup>3</sup>. Dans cet échange, les volontaires reconnaissent en être les principaux bénéficiaires, par le processus de remise en cause auquel ils sont soumis, s'ils veulent « réussir ». Une volontaire d'ATD Quart-monde résume ce mécanisme de remise en question : « La difficulté réside en ce que, dans ce face à face, le volontaire doit s'affronter lui-même avec la détresse. A travers lui, ce sera sa culture, son tempérament ou sa conception de l'homme en détresse et de son destin qu'il mettra en cause (...). Le volontaire est tel que, pour rencontrer les valeurs profondes de l'homme en détresse, il doit être un homme *véritablement homme*, d'intelligence et de cœur ouverts (...) un homme dépouillé »<sup>4</sup>. Cette remise en cause marque les volontaires. Leur retour dans leur milieu d'origine est qualifié de « raid de la réinsertion », qui n'est pas que professionnel. « On ne transforme pas le Tiers-monde, mais il nous transforme »<sup>5</sup>.

Dans cet affrontement de logique, le volontaire, plongé dans un nouveau milieu, est amené à se remettre en cause pour comprendre avant de transmettre. Nous avons vu que seules les membres de Cotravaux se réclamaient de l'éducation populaire<sup>6</sup> : des chantiers d'été comme rencontre internationale de jeunes, et le volontariat à long terme comme un parcours d'apprentissage technique et social. La rencontre interculturelle, que vivent pleinement les VSI, a elle aussi une valeur éducative forte et reconnue. Elle semble s'associer à la démarche définie par les fondateurs du service volontaire : la compréhension par la rencontre et la connaissance.

Le volontariat est plus proche du monde de l'éducation populaire que de celui de la charité. Le service national contribuait, au delà de la formation militaire, à faire une éducation « nationale » des populations provenant de toutes les régions et de toutes les classes sociales. Le service volontaire s'inscrit dans l'éducation d'une partie de la jeunesse par le monde et par le « peuple ». En échange, les volontaires tentent d'apporter quelques connaissances techniques, sanitaires ou autres, et de renvoyer une autre image du reste du monde ou de la

---

<sup>1</sup> MICHALON C., op. cit., p. 76

<sup>2</sup> *ibid.*, p. 75

<sup>3</sup> PICTET J., op. cit., p. 69

<sup>4</sup> DIDISHEIM Francine, in *Igloos* n° 8, avril 1962, p. B11

<sup>5</sup> Epilogue d'un journal de bord d'une VP, in BOUCHER J.-D., op. cit., p. 135

<sup>6</sup> cf. III, B – 2

société. Cette interaction originale est loin d'être figée, et elle apparaît à différents moments selon les associations ; mais elle semble résulter d'un mode d'intervention sociale, une forme de militance particulière qu'est le volontariat.

### 3. Perspectives

Le volontaire est un lien entre deux mondes, entre la société de sécurité et la société de précarité, au même titre que peuvent l'être des travailleurs sociaux ou experts de développement, chacun avec ses particularités. Mais est-il un lien provisoire, à la portée limitée, ou contribue-t-il à rapprocher ces deux mondes. Et comment mesurer cela ? « Je connais de nombreux villages qui ont revécu après le passage d'un groupe d'étudiants. Sur le chantier, les jeunes avaient travaillé ensemble, vécu ensemble. Bien sûr, ils avaient creusé un puits, bâti un dispensaire, mais là n'est pas l'essentiel. L'essentiel est qu'ils l'aient fait ensemble »<sup>1</sup>. Quelques écrits témoignent de l'impact chez les populations concernées, mais ce travail n'est pas accessible pour nous. Comment, de notre position, mesurer l'évolution de la représentation de l'homme blanc dans le Tiers-monde, ou de la personne intégrée et « généreuse » chez les populations du Quart-monde ? Cette inquiétude est présente dans les témoignages des volontaires, comme Claire Sugier cherchant à démystifier ce qu'elle est : « la blanche porteuse du stéthoscope »<sup>2</sup>. Mais les travaux abordant cette question n'existent pas. Nous pourrions nous tourner vers l'étude de l'impact du vécu des volontaires sur leur environnement, dans leur société de sécurité. « En somme, l'évolution du volontariat — ou des volontariats — s'est faite dans une certaine fidélité aux origines. Cette évolution elle-même a contribué au changement de bien des mentalités et de bien des comportements en matière de *coopération*. En même temps, elle a aidé à ce qu'un nouveau regard soit porté sur le Tiers-monde »<sup>3</sup>. Malgré quelques affirmations de ce type, la mesure d'une transformation des mentalités par l'expérience des volontaires paraît impossible pour plusieurs raisons. Les volontaires sont de passage dans l'association. « Ils sont rares, par exemple, les anciens volontaires qui, une fois revenus, maintiennent des liens organiquement importants, avec le mouvement qui les avaient envoyés. Le plus souvent, la boucle prend ainsi la forme d'une parenthèse »<sup>4</sup>. Les rares expériences d'association d'anciens volontaires ont été éphémères, sans que nous puissions pour l'instant l'expliquer. Des anciens volontaires sont apparus sur la place publique : Bernard Kouchner et Xavier Emmanuelli pour les plus connus. Mais étudier leurs actions à partir de l'influence de leur volontariat serait infondé, de même que de les désigner comme représentatifs du mouvement volontaire.

Le seul critère d'évaluation de l'évolution des représentations concernent celles des associations et des volontaires. Une étude des témoignages, des bilans de volontariat, des approches des associations selon les époques nous serviront à approfondir les changements produits à un niveau individuel par le volontariat.

Malgré la prise en compte de l'aspiration des populations concernées, le volontariat est soumis à des critiques portant sur ses projets et sur les pratiques mises en œuvre. Le volontariat se veut être une rencontre, qui peut se résumer, dans le principe énoncé plus avant, comme un apprentissage culturel pour le volontaire et une transmission d'un savoir ou d'une réalisation. Mais les dérives peuvent être multiples. Si au niveau de la relation, le volontaire est généralement « positivement » transformé, la réalisation du projet peut déstructurer les repères ou le lien social de la communauté. Dans ce cas, le volontaire a échoué, parce

---

<sup>1</sup> Témoignage du jésuite Pierre Ceyrac, qui a vécu 44 ans en Inde, in MACAIGNE P., « L'aventure utile », in *Découverte de l'aventure*, op. cit., p. 270

<sup>2</sup> SUGIER Claire, *Haïti terre cassée : quinze ans dans la campagne haïtienne* – Paris : L'Harmattan, 1996, p. 28

<sup>3</sup> BOUCHER J.-D., op. cit., p. 61

<sup>4</sup> CARFANTAN J.-Y. et CONDAMINES C., op. cit., p. 211



perturbateur d'équilibre. « La bienfaisance et le progrès servent de justifications laïque au même titre que la charité sert de prétexte religieux à ces sanglantes volontés de *tirer les peuples de leur ignorance*, de les *élever* vers une *culture supérieure*, ou vers le *Dieu unique* »<sup>1</sup>. Les convictions idéologiques peuvent contribuer à produire des effets pervers. Nous retrouvons la question déjà abordée de la concordance entre l'offre des volontaires et les besoins réels, ou souhaités, de la population. En 1979, des volontaires sont en Afghanistan. « Médecins du Monde a implanté, aux risques et périls de ses membres, deux hôpitaux souterrains en Afghanistan même pour secourir malades et blessés. Mais il faut dire ceci que si les Afghans savent apprécier ces gestes d'aide, ils réclament toujours et encore des armes. Ne tenant pas à être des assistés, ils veulent se battre pour reconquérir leur liberté. C'est d'armes dont ils ont besoin avant tout pour se défendre »<sup>2</sup>. Et d'un point de vue plus général, « qu'est-ce qui est le plus important, aujourd'hui, pour un groupe militant ? Aider une action de santé, de développement rural, au loin dans une brousse africaine ou une montagne péruvienne ? Ou investir, ici en France, dans le débat politico-économique ? »<sup>3</sup>. Des situations où les volontaires sont accusés de prolonger un conflit, comme au Cambodge, à celles où ils refusent de « se poser la question des pouvoirs, du pouvoir du pauvre »<sup>4</sup>, les volontaires ont attiré les foudres de tiers-mondistes, d'anti-impérialistes ou d'autres courants politiques. Et, si le volontariat se borne effectivement à ne pas apporter les réponses adéquates, si le volontaire n'était que le seul bénéficiaire, alors il effectuerait une sorte de « quête de soi », trouvant ses réponses dans « la quête de l'autre »<sup>5</sup>.

Le volontariat permettant une rencontre interculturelle devient une confrontation de logiques entre les différentes protagonistes. Les volontaires reconnaissent les acquis de celle-ci dans leurs bilans et témoigne de la prise en compte progressive de ses enjeux. Ces témoignages nous apprendront également sur les motivations du volontaire et sur l'évolution de ses représentations. Les débats sur le mode d'intervention et la réponse aux critiques venues de l'extérieur devraient également nous aider dans l'analyse de l'évolution des projets de volontariat.

---

<sup>1</sup> LEGROS Pierre et LIBERT Marianne, *L'exigence humanitaire, le devoir d'ingérence* – Paris : LPM, 2000

<sup>2</sup> FRANCESCHI Patrice, *Ils ont choisi la liberté* – Paris : Arthaud, 1980, 267 p.

<sup>3</sup> BOUCHER J.-D., op. cit., p. 74

<sup>4</sup> ibid., p. 112

<sup>5</sup> REVILLON Philippe, « Activités 1986 », in *Chronique A.M.I.*, n° 9

# CONCLUSION

Notre étude visait avant tout à décrire le volontariat civil, ses origines, son évolution et ses caractéristiques. Il apparaît que le volontariat est un mouvement original et distinct à de nombreux niveaux du bénévolat. Il désigne une pratique aujourd'hui définie, reconnaissant une expérience qui s'est peu à peu construite et diversifiée. Les chantiers internationaux de réconciliation et les premiers secours d'urgence ont amené le développement des volontariats à long terme de lutte contre la misère dans le Tiers-monde et le Quart-monde. L'évolution de ce mouvement semble transparaître à travers les différents domaines d'approche que nous avons développés. Du pacifisme à l'autogestion, de l'éducation populaire à une confrontation interculturelle, le volontariat évolue selon l'influence de certains acteurs comme les mouvements de jeunesse et les objecteurs de conscience. Le mouvement des volontaires est donc un mouvement hétéroclite et riche tant dans ses formes d'action qu'à travers ses domaines sociaux et culturels, ses sensibilités politiques et religieuses, ses invitations à la rencontre de l'autre... Dans les années 1980, professionnalisation, développement des structures, interlocuteurs officiels et subventions de toutes sortes, progression du chômage des jeunes et autres contraintes extérieures semblent démontrer une institutionnalisation du mouvement qui tend à effacer les héritages et origines de ce mouvement, ainsi que les alternatives recherchées.

De nombreuses perspectives de recherche ont été définies à travers les différents aspects par lesquels nous pourrions aborder le volontariat. Tous ces éléments d'analyse peuvent être mis à contribution pour étayer une étude plus générale, celle que nous pouvons désigner comme un « processus d'institutionnalisation » du mouvement. A travers les réponses à ces différentes perspectives, nous pouvons chercher à décrire ce qui a amené le volontariat à cette institutionnalisation, à nous interroger sur les modifications, les enjeux et les conflits d'une telle transformation, et à savoir si les caractéristiques d'un tel processus sont identifiables.